



Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET)

Bilan à mi-parcours

FÉVRIER 2025

Communauté de Communes du Périgord Ribéracois (CCPR)

Table des matières

Le mot des élus	4
Préambule	5
Introduction	6
1. Rappel des chiffres clés du PCAET	8
Introduction de la démarche	8
1.1 Précis méthodologique	8
1.1.1 Les millésimes	9
1.1.2 L'actualisation de la trajectoire PCAET	9
1.1.3 Sources de données	9
1.1.4 Période d'étude	10
1.1.5 Analyse et mise en forme	10
1.2 Les consommations d'énergie sur la CCPR	10
1.2.1 Par secteurs	10
1.2.2 Par vecteurs	13
1.2.3 Zooms sectoriels	16
1.3 Les émissions de GES sur la CCPR	28
1.3.1 Par secteurs	28
1.3.2 Par origines	29
1.3.3 La séquestration carbone sur la CCPR	33
1.4 La production d'énergie sur la CCPR	35
1.4.1 Par filière	35
1.4.2 Les renouvelables électriques	36
1.4.3 Les gaz renouvelables	39
1.4.4 La chaleur renouvelable	40
1.4.5 Agrégation de la production renouvelable par usages énergétiques	40
1.5 Actualisation de la trajectoire PCAET	41
1.5.1 Maîtrise de l'énergie	41
1.5.2 Réduction des émissions de GES	42
1.5.3 Déploiement des renouvelables	43
1.6 Les limites du bilan	44
2. Le plan d'actions	45
2.1 Rappel des actions du PCAET	45
2.2 Avancement global	53



2.3	État d'avancement du programme d'actions détaillé par axe	54
3.2.1	Axe 1 : Piloter et diffuser le PCAET.....	54
3.2.2	Axe 2 : Aménager durablement le territoire.....	65
3.2.3	Axe 3 : Le pays Ribéracois, une collectivité responsable.....	74
3.2.4	Axe 4 : Accélérer la transition énergétique du territoire	87
3.2.5	Axe 5 : Se déplacer autrement	100
3.2.6	Axe 6 : Vers un territoire résilient	110
3.	Bilan du rôle de coordinateur : moyens humains et financiers nécessaires	143
3.1	En interne : CCPR	143
3.1.1	Les ressources humaines	143
3.1.2	Les moyens financiers	144
3.2	Ouverture vers l'extérieur	144
3.2.1	Les partenaires	144
3.2.2	Les citoyens	145
4.	Projection sur la continuité du PCAET.....	146
4.1	Des freins et leviers à l'action locale	146
4.1.1	Les points forts et faibles de la mise en place de l'outil de planification	146
4.1.2	Identification des acteurs et ressources à mobiliser	146
4.1.3	Les solutions actées pour les trois prochaines années	146
4.2	Anticipation de la prise en compte des évolutions réglementaires.....	150
Zoom	: les zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAE nR)	150
Conclusion	151



Le mot des élus

Depuis sa création, la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois (CCPR) a adopté une stratégie volontariste de développement territorial durable.

En 2015, un diagnostic énergétique de territoire est engagé, donnant une indication des secteurs qui consomment le plus d'énergie et des secteurs qui émettent le plus de gaz à effet de serre sur notre territoire.

En 2016, lauréate de l'appel à projet Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte, la Communauté de Communes lance des actions en faveur des économies d'énergie, des circuits courts alimentaires et porte des animations permettant de sensibiliser les publics à ces enjeux.

En 2017 la Communauté de Communes s'engage de façon volontaire dans la réalisation d'un Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) afin de formaliser et de fixer sa stratégie de transition énergétique et d'adaptation au changement climatique.

Il constitue une feuille de route riche et variée pour la période 2021-2027. Il ne s'agit pas d'une ambition démesurée mais le fruit d'un travail concerté et partagé sur des actions collectives contribuant à réduire à notre échelle les émissions de gaz à effet de serre, les consommations énergétiques et à trouver modestement des solutions adaptées aux effets du changement climatique.

En étant tous acteurs, individuellement et collectivement, de ce premier PCAET, nous pouvons jeter les bases d'un développement plus durable et plus ancré sur nos ressources territoriales : agriculture, tourisme, artisanat, jeunesse, culture...

Didier BAZINET, Président de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois

L'adoption du Plan Climat-Energie-Air Territorial (PCAET) par voix délibérative le 15 avril 2021 a marqué le lancement d'un plan d'actions sur 6 ans ayant pour but d'ancrer le territoire intercommunal du Ribéracois et ses 44 communes dans la transition énergétique et écologique.

En effet, le PCAET a pour ambition de mettre en œuvre une politique locale pour lutter contre les émissions de gaz à effet de serre (GES), le dérèglement et le réchauffement climatique.

Ainsi, la CCPR, soutenue par le Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne (SDE24), ainsi que l'ensemble des partenaires intégrés à la réalisation du PCAET, s'efforcent de le traduire sur le terrain par des actions concrètes répondant aux axes stratégiques validés par les élus.

Le PCAET est également une feuille de route qui nous concerne toutes et tous, élus du territoire et des communes, agents de la collectivité, entreprises, associations, habitants, etc.

Ce bilan à mi-parcours est le moyen de faire un état des lieux des avancées réalisées et de planifier de nouvelles actions pour les trois prochaines années.

Allain TRICOIRE, Vice-Président chargé du développement durable et de la transition énergétique

Préambule

- **Rappel du cadre légal**

Chaque plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) doit être mis à jour tous les six ans et faire l'objet d'un rapport/bilan à mi-parcours de son exécution soit trois ans¹.

- **Vocation du rapport**

La réglementation en vigueur

Article L.2224-34 du code général des collectivités territoriales : « Les EPCI (...), lorsqu'ils ont adopté le PCAET, sont les coordinateurs de la transition énergétique. Ils animent et coordonnent, sur leur territoire, des actions dans le domaine de l'énergie en cohérence avec les objectifs du PCAET et avec le SRCAE, ou le schéma régional en tenant lieu, en s'adaptant aux caractéristiques de leur territoire. »

Article R.229-51 du code de l'environnement : « IV. – Le dispositif de suivi et d'évaluation porte sur la réalisation des actions et le pilotage adopté. Il décrit les indicateurs à suivre au regard des objectifs fixés et des actions à conduire et les modalités suivant lesquelles ces indicateurs s'articulent avec ceux du schéma régional prévu à l'article L. 222-1 ainsi qu'aux articles L. 4433-7 et L. 4251-1 du code général des collectivités territoriales. Après trois ans d'application, la mise en œuvre du plan climat-air-énergie territorial fait l'objet d'un rapport mis à la disposition du public. »

Le bilan mi-parcours est le résultat d'un travail de suivi du PCAET et a consisté à répondre à deux grands objectifs :

- Mesurer les évolutions des variables et des indicateurs durant les trois premières années
- Évaluer la démarche proposée et les résultats au regard des objectifs de départ.

- **Méthodologie de travail**

La conduite du bilan mi-parcours a été menée en interne, ce qui a permis de valoriser les compétences acquises lors de la construction du PCAET. Ce fut donc un avantage pour l'équipe en charge de l'élaboration de ce dernier.

La méthode déployée a été la suivante : le recueil des éléments (actions réalisées en trois ans, calcul d'indicateurs dont la récolte de données a permis de le faire etc.), la formulation de pistes, le bilan des actions et la rédaction du rapport.

- **Validation politique**

Différentes instances politiques ont eu lieu lors de l'élaboration du bilan mi-parcours. Une sous-commission développement durable dédiée à ce sujet a été organisée le lundi 7 octobre 2024. Le but a été de présenter la méthodologie de récolte, les résultats et établir (atelier avec les élus) les orientations stratégiques des trois prochaines années afin de finaliser ce rapport et de le présenter dans le cadre des instances politiques restantes. Une présentation des choix politiques des élus de la commission développement durable a été faite auprès des élus du Bureau communautaire le 6 février 2025.

¹ Cf Rapport Le bilan à mi-parcours des PCAET, DREAL Nouvelle-Aquitaine, juin 2021

Ainsi, il a été approuvé lors du Conseil communautaire en date du jeudi 20 février 2025 les dispositions suivantes : la méthode, les résultats et les orientations stratégiques actées préalablement lors de la sous-commission dédiée du 7 octobre 2024.

Introduction

En 2017, la CCPR a sollicité le Syndicat Départemental d'Énergie de la Dordogne (SDE24) afin de l'assister dans l'élaboration de son PCAET. Le bureau d'études AERE a été retenu lors de la consultation du SDE24. Il a été approuvé par délibération le 15 avril 2021. Le décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au PCAET précise qu'il est l'outil opérationnel de coordination de la transition énergétique sur le territoire. Les objectifs du PCAET sont de répondre aux enjeux nationaux notamment en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de réduction des consommations d'énergie (en particulier fossiles) et d'augmentation de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique français.

Le bilan à mi-parcours met en exergue une analyse des données découlant du recueil d'actions concrètes en réponse aux mesures du PCAET permettant d'en apprécier son avancement de manière quantitative et qualitative. À ce stade, seuls les indicateurs de résultat ont pu être récoltés. La mise en évidence des indicateurs d'impact sera faite lors de l'étape finale du bilan. Par conséquent, le bilan mi-parcours fait le point d'avancement de la programmation des actions et la constitution de la gouvernance des trois dernières années.

Le PCAET est composé de 6 grands axes, 18 objectifs et 40 actions comprenant 116 mesures. La numérotation initiale du programme a été conservée.

L'exécution des actions à mi-parcours connaît une progression satisfaisante.

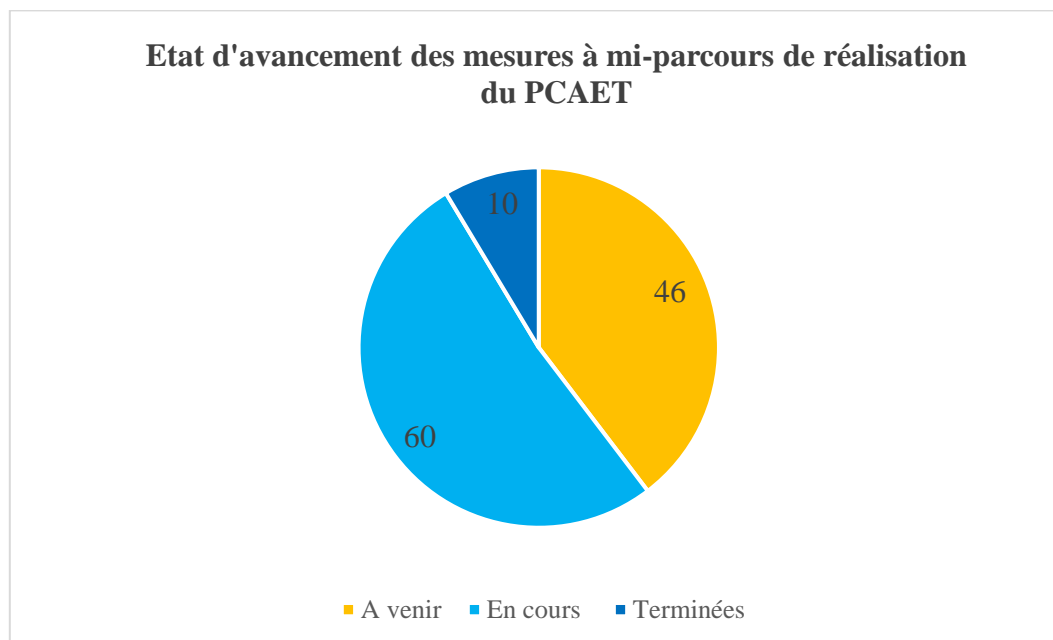


Figure 1 : Graphique répartition de l'avancement des mesures inscrites dans les actions du PCAET

Ainsi, il en ressort :

- 8,62 % des mesures sont terminées,
- 51,72 % des mesures prévues sont en cours de réalisation,



- 39,66 % des mesures ont leur réalisation à venir.

Cette démarche est inscrite dans le cadre de l'observatoire Territoire & Climat de l'ADEME où il y est retranscrit l'ensemble des éléments cadres et contextuels à propos de la mise en œuvre du PCAET².

Le service développement territorial de la CCPR est le coordinateur de la mise en place du PCAET.

² Cf. site internet : <https://www.territoires-climat.ademe.fr/observatoire/pcaet-perigord-riberacois/demarche>



1. Rappel des chiffres clés du PCAET

Introduction de la démarche

L'actualisation du bilan énergétique et des niveaux d'émissions de gaz à effet de serre sur le périmètre de la CCPR permet de suivre l'avancement global de la transition écologique de la communauté de communes et notamment d'apprécier la réalisation des niveaux d'engagements de sa politique de transition portée dans son PCAET.

Le PCAET est un document qui décline la stratégie de transition écologique d'un territoire autour de 3 axes principaux :

- La maîtrise des consommations d'énergie qui fait appel à la sobriété énergétique et au déploiement de solutions d'efficacité énergétique
- La réduction des émissions de GES à la fois en décarbonant la consommation d'énergie et en favorisant la séquestration du carbone dans les écosystèmes
- Le développement des énergies renouvelables qui contribue à diminuer l'impact carbone de la production d'énergie comme à développer l'autonomie énergétique.

Un dernier axe obligatoire est celui de la qualité de l'air, mais il ne sera pas revu ici dans la mesure où, d'une part les émissions de polluants atmosphériques sont diffusées en milieu rural et donc les niveaux relativement acceptables, d'autre part les données sont des extrapolations statistiques de la station de Périgueux ce qui rend le travail d'atténuation difficile sans localisation précise des sources d'émission.

En 2021, la CCPR a fixé une trajectoire. Celle-ci reprend une ambition à moyen terme pour chacun des trois axes cités précédemment.

Engagements de la CCPR		
Objectifs	Cibles	Année de référence
Sobriété énergétique	-41 %	Par rapport à 2015
Réduction des GES	-31 %	Par rapport à 2015
Part de renouvelable	62 %*	En 2030

*dans la consommation finale d'énergie

Tableau 1 : Stratégie PCAET

Un plan d'actions a été mis en œuvre pour atteindre ces niveaux d'engagements. Ce support doit permettre d'actualiser l'avancement de la CCPR dans l'atteinte de ces objectifs, notamment pour estimer les efforts à poursuivre.

1.1 Précis méthodologique

L'analyse de données autour de la transition requiert d'entamer un point méthodologique particulièrement, car les modalités de calculs de certains indicateurs ont pu être révisées avec le temps.

1.1.1 Les millésimes

Les millésimes de données sont parfois décalés avec l'année de l'analyse. Cela s'explique notamment du fait des méthodes complexes de consolidation des données lorsqu'elles nécessitent de croiser différentes sources à différentes échelles. Les données énergétiques émanent d'un résultat d'agrégation et de désagrégation entre la maille IRIS (échelle du quartier) et la maille nationale à l'aide d'un pivot socio-économique. Ces méthodologies sont aujourd'hui partagées par le réseau des agences régionales de l'énergie et de l'environnement (RARE).

La reconstruction des données de consommations d'énergie mobilise à différentes mailles géographiques un croisement entre des données de gestionnaires de réseaux et des statistiques socio-économiques selon la méthodologie partagée par le RARE. Cette base permet de faire émerger les niveaux d'émissions de GES ainsi que les mises à jour des profils de séquestration des territoires.

Cependant, la consolidation de ces données à une échelle très locale comme le périmètre d'un EPCI, nécessite du temps du fait de la complexité inhérente à la méthodologie. Cela explique pourquoi les millésimes disponibles pour la planification territoriale peuvent être décalés avec le temps de réflexion, de mise en œuvre et d'évaluation de la transition.

1.1.2 L'actualisation de la trajectoire PCAET

C'est ainsi que le diagnostic du PCAET repose sur l'étude d'un millésime 2015 pour une planification amorcée en 2017. Aussi, si l'on envisage d'établir l'avancement d'une trajectoire on veillera à utiliser le dernier millésime provisoire disponible. Toutefois, l'ensemble des analyses plus détaillées seront faites sur le dernier millésime consolidé.

Enfin, au niveau des engagements PCAET, la trajectoire fait état de cibles affichées à la fois en relation à une année de référence et en niveau à un certain horizon. Dorénavant, les ajustements de millésimes, nous amènent à une analyse plus sûre de l'avancement de la trajectoire de transition en fonction des cibles relatives (cf. tableau 1).

1.1.3 Sources de données

1.1.3.1 Les données observatoires

Les données utilisées pour établir le BEGES du territoire sont celles de l'Observatoire Régional de l'Énergie et de l'Environnement (AREC). Ce dernier, produit et met à disposition des territoires, un jeu d'indicateurs permettant le bilan énergétique et le bilan des émissions de GES annuels.

Également, les retours d'expériences qui alimentent ces méthodologies partagées peuvent amener à recalculer certaines valeurs au regard des nouveaux millésimes disponibles. C'est notamment pour cette raison que les données 2015 du diagnostic sont différentes des données 2015 apportées avec le nouveau millésime consolidé pour 2021.

Les données provisoires de consommation d'énergie seront utilisées dans un but prospectif. Celles-ci, seront intégrées aux analyses sous réserve qu'elles puissent être révisées une fois consolidées. C'est pourquoi, elles permettent de dessiner des tendances pour revenir sur des années plus avancées avec ici des millésimes provisoires pour les années 2022 et 2023.

1.1.3.2 Les données gestionnaires de réseaux

Enfin, au-delà des données de l'observatoire régional, il est possible d'avoir avec un millésime N-1 un aperçu des évolutions sur la consommation d'énergie et la production d'énergie à partir des données

de gestionnaires de réseaux (GRD) dont les données de distribution d'électricité et de gaz via la mise à disposition des données de comptages des opérateurs ENEDIS et GRDF.

Ces données permettent éventuellement d'avoir un aperçu des tendances de consommation d'énergie sur ces deux vecteurs énergétiques, mais surtout, elles permettent de suivre le rythme de déploiement des filières de production renouvelables.

1.1.4 Période d'étude

À l'échelle de la CCPR et à date du bilan à mi-parcours, nous disposons du millésime consolidé 2021 des données observatoires, des données observatoires provisoires des consommations sectorielles d'énergies pour le millésime 2022 et des données GRD pour l'électricité et le gaz en réseaux sur le millésime 2023.

Le diagnostic du PCAET avait été établi sur des données observatoires millésimées pour 2015, ce qui permettrait d'actualiser la trajectoire sur les 8 années. Pour autant, les données consolidées, ne permettront d'interpréter que les 6 dernières années, avec la réserve que les années 2020 et 2021 étaient des années impactées par la Covid.

Si, d'autant que la mise en œuvre du PCAET date de 2021, cela semble a priori être une période assez courte pour évaluer l'apport du plan d'actions dans l'atteinte des objectifs chiffrés, il n'en demeure pas moins que l'analyse de ces données permette d'établir une tendance générale sur le périmètre de la CCPR.

Enfin, les données plus actuelles des GRD devront permettre au moins de visualiser de façon plus concomitante les efforts du territoire dans la réalisation de ces objectifs de développement EnR.

1.1.5 Analyse et mise en forme

Les données observatoires et les données GRD seront utilisées pour produire les analyses suivantes. La source sera précisée sur les différentes mises en forme graphiques.

Donc, les données observatoire seront surtout mises à profit pour établir le bilan énergétique et gaz à effet de serre. Quant aux données GRD, elles seront plutôt utilisées pour mettre en perspective l'avancement des objectifs de développement des EnR.

1.2 Les consommations d'énergie sur la CCPR

La consommation finale d'énergie peut s'analyser à la fois sous le prisme des consommations sectorielles et à travers les différents vecteurs énergétiques. Du premier point de vue, il est possible d'identifier au regard des dynamiques sectorielles où les efforts de maîtrise des consommations d'énergie sont les plus engagés. Depuis le second, il est possible de mettre en avant à la fois les pistes de décarbonation du mix énergétique comme l'autonomie énergétique du territoire.

1.2.1 Par secteurs

En 2023, la consommation finale d'énergie provisoire du territoire est de 426,2 GWh. On identifie une tendance à la baisse de la consommation d'énergie finale entre 2015 et 2023 de -6,14 %.

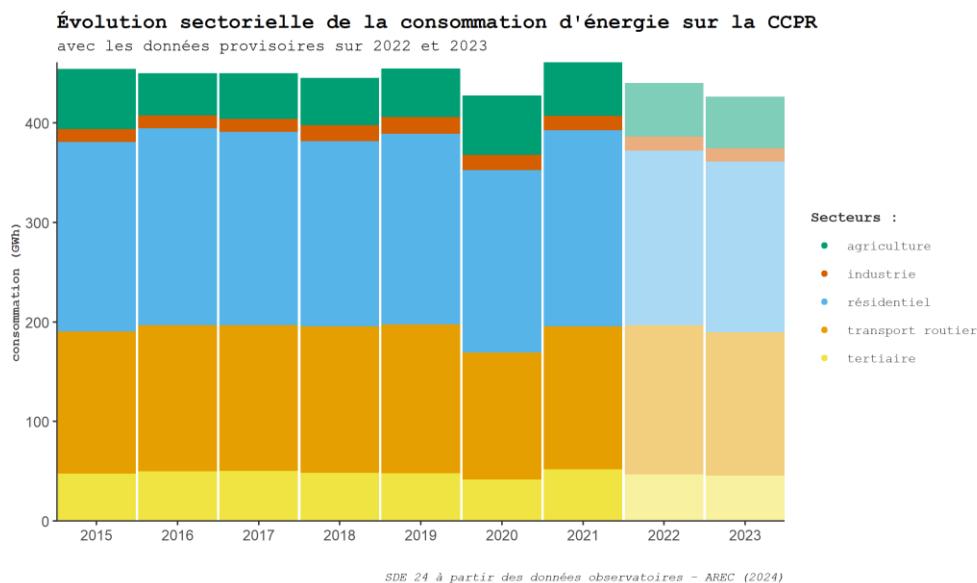


Figure 2 : Évolution de la consommation d'énergie

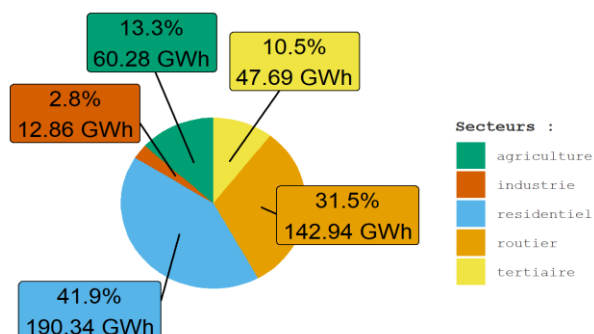
Quand on regarde la répartition sectorielle des consommations sur l'année de référence, il est mis en évidence l'importance du résidentiel et du transport routier dans la balance énergétique. Ces deux secteurs sont les plus consommateurs sur la CCPR et représentent à eux deux, 73,4 % des consommations énergétiques du territoire en 2015.

Le fait que ces secteurs se distinguent est plutôt cohérent avec une densité de population moyenne de 28,82 habitants au km², la CCPR est un territoire rural sur lequel l'habitat est fort diffus, rendant ainsi la voiture indispensable.

Le nombre de ménages sur le territoire en 2015 est de 9 163 si l'on rapporte cela à la consommation de la CCPR, on peut établir un ratio à 49,56 MWh par ménage. Il se situe en dessous du ratio départemental étant de 60,5 MWh par ménage.

La population des ménages en 2015 représente 19 366 habitants. Ainsi, rapporté aux consommations du territoire, la CCPR affiche un niveau de consommation de 23,45 MWh par habitant en dessous du niveau départemental de 28,96 MWh par habitant. Également inférieur au niveau régional de 25,53 MWh par habitant et au niveau national de 44,29 MWh par habitant.

Part des secteurs dans la consommation d'énergie de la CCPR
en 2015



SDE 24 à partir des données observatoires - AREC (2024)

Figure 3 : Répartition sectorielle de la consommation d'énergie en 2015

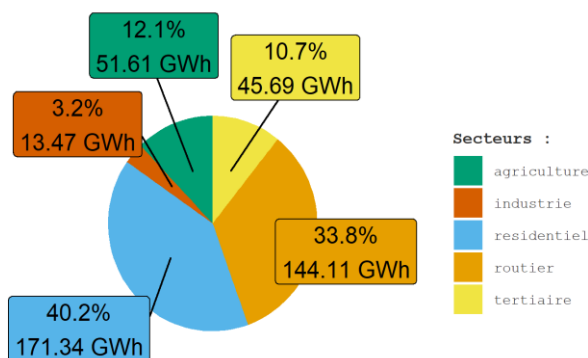
Le dernier recensement de population consolidé est celui de 2021, aussi le nombre de ménages sur le territoire sur cette année est de 9 281, soit un niveau de consommation de 49,67 MWh par ménage. Ceci est inférieur au niveau départemental de 56,86 MWh par ménage.

Rapporté au nombre d'habitants de 18 769 en 2021, la CCPR affiche un niveau de consommation de 24,56 MWh par habitant inférieur à ceux du département de 28,22 MWh par habitant, de la région 29,26 MWh par habitant et du national de 40,19 MWh par habitant. En augmentation par rapport à 2015 et en dépit d'une baisse relative de la population. Mais cette tendance est cohérente avec l'augmentation du nombre de ménages qui vient rajouter des consommations.

Quand bien même les estimations 2023 de population envisagent une baisse de la démographie départementale, en faisant l'hypothèse d'une stabilité dans la population des ménages en 2023 la consommation par ménages de la CCPR s'établirait autour 45,92 MWh par ménage en dessous par rapport au département qui s'élèverait à 53,04 MWh par ménage. Ou encore rapporté au nombre d'habitants, on atteindrait des niveaux de 22,71 MWh par habitant inférieur au niveau départemental 26,32 MWh par habitant et au niveau national de 37,16 MWh par habitant. Ce qui confirmerait la baisse globale en tendance.

En 2023, on retrouve sur les données provisoires l'importance du résidentiel et du transport routier dans la balance énergétique. Ces deux secteurs sont les plus consommateurs sur la CCPR et représentent toujours 74 % des consommations énergétiques du territoire malgré la baisse généralisée des niveaux de consommation.

Part des secteurs dans la consommation d'énergie de la CCPR
données provisoires pour 2023



SDE 24 à partir des données observatoires - AREC (2024)

Figure 4 : Répartition sectorielle de la consommation d'énergie en 2023

En décomposant les variations sectorielles des niveaux de consommations annuels par rapport à 2015, on peut identifier les grandes tendances de chaque secteur.

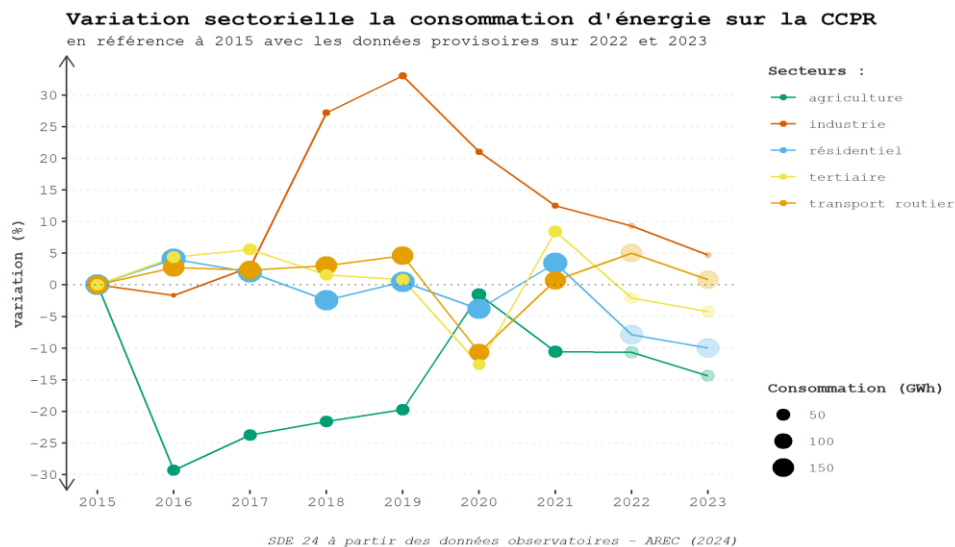


Figure 5 : Évolution sectorielle des consommations d'énergies par rapport à l'année de référence

Les baisses les plus significatives sont celles du secteur agricole, résidentiel et tertiaire respectivement de -14,39 %, -9,99 %, -4,2 %. Pourtant, les secteurs les plus consommateurs restent le résidentiel, le transport routier et l'agriculture.

Le transport retrouverait des niveaux équivalents à ceux de 2021, mais ces derniers montrent une certaine continuité par rapport à l'année du diagnostic. Le secteur industriel démontre une baisse assez conséquente après 2019, mais les niveaux provisoires sont supérieurs à ceux de 2015, laissant envisager a priori une activité économique plus importante. On observe une tendance opposée pour l'agriculture avec des niveaux qui remontent depuis 2016, mais sont toujours en deçà des niveaux de 2015. Le tertiaire et le résidentiel suivent presque la même tendance. Néanmoins, les consommations du tertiaire après une forte relance en 2021 auraient bien plus diminué sur les deux années provisoires éventuellement en conséquence d'une baisse d'activité économique.

Un focus plus détaillé sur chaque secteur sera mené par la suite, mais sur les données consolidées uniquement (cf. 1.2.3).

1.2.2 Par vecteurs

La vision par vecteur permet de regarder la substitution entre vecteurs énergétiques et notamment en regardant l'évolution de la part de chaque vecteur dans la consommation finale. Il s'agit d'évaluer les tendances de décarbonation du mix énergétique territorial.

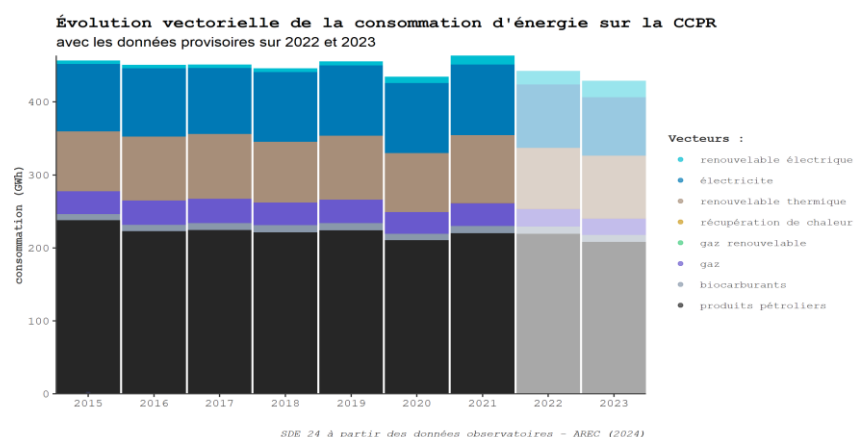


Figure 6 : Évolution de la part de chaque vecteur énergétique dans l'approvisionnement énergétique

Le vecteur le plus consommé en 2015 concerne les produits pétroliers qui représentent 52,07 % de l’approvisionnement énergétique de la CCPR. En 2023, le premier vecteur consommé sont aussi les dérivés pétroliers qui représentent 48,51 % de l’approvisionnement énergétique de la CCPR affichant un net recul sur ces 8 dernières années.

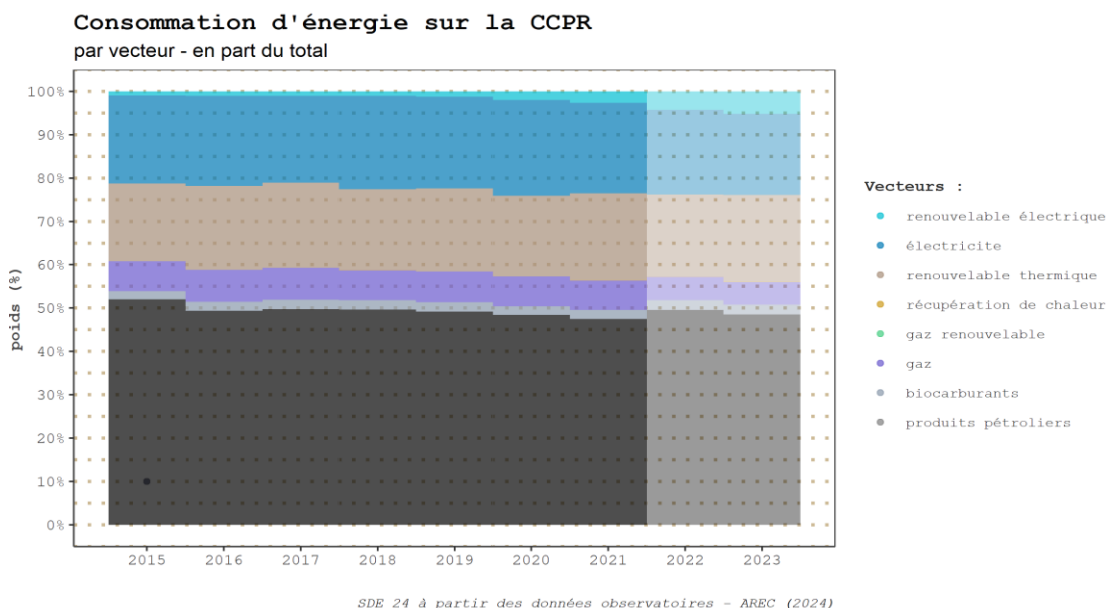


Figure 7 : Évolution du poids de chaque vecteur énergétique dans la consommation finale d’énergie

Ensuite, en 2015, viennent les vecteurs comme l’électricité et les renouvelables thermiques qui représentent 72,36 % de l’approvisionnement énergétique de la CCPR.

Part des vecteurs dans la consommation d'énergie de la CCPR
en 2015

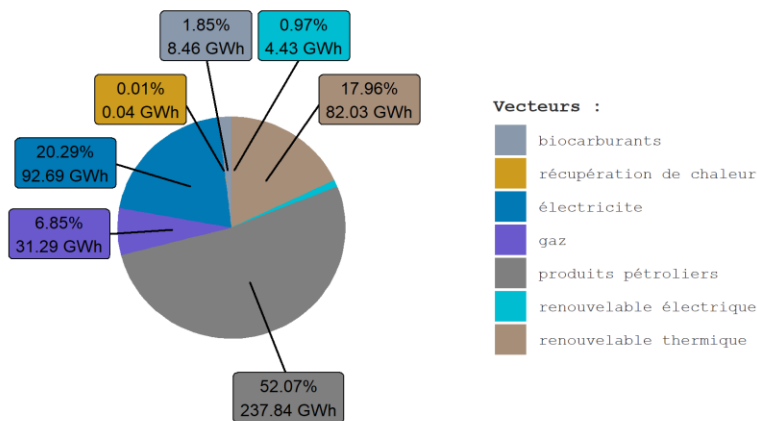
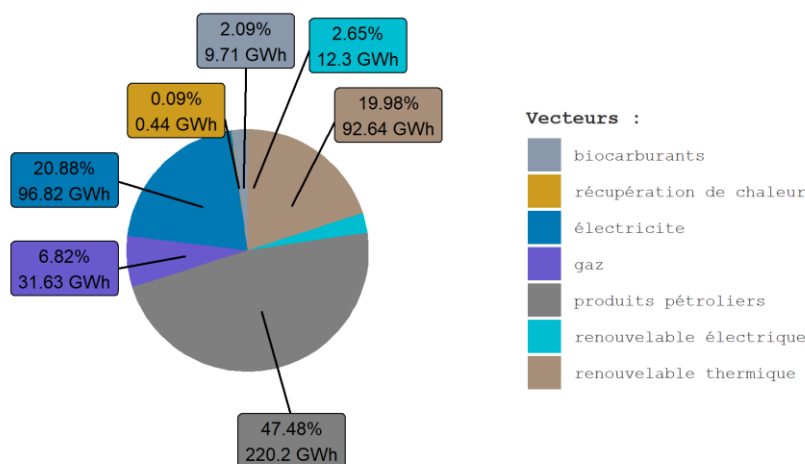


Figure 8 : Répartition vectorielle de la consommation d’énergie 2015

Et en 2023, ces deux vecteurs sont toujours autant importants et cumulent 67,23 % de l’approvisionnement énergétique de la CCPR.

Part des vecteurs dans la consommation d'énergie de la CCPR en 2021

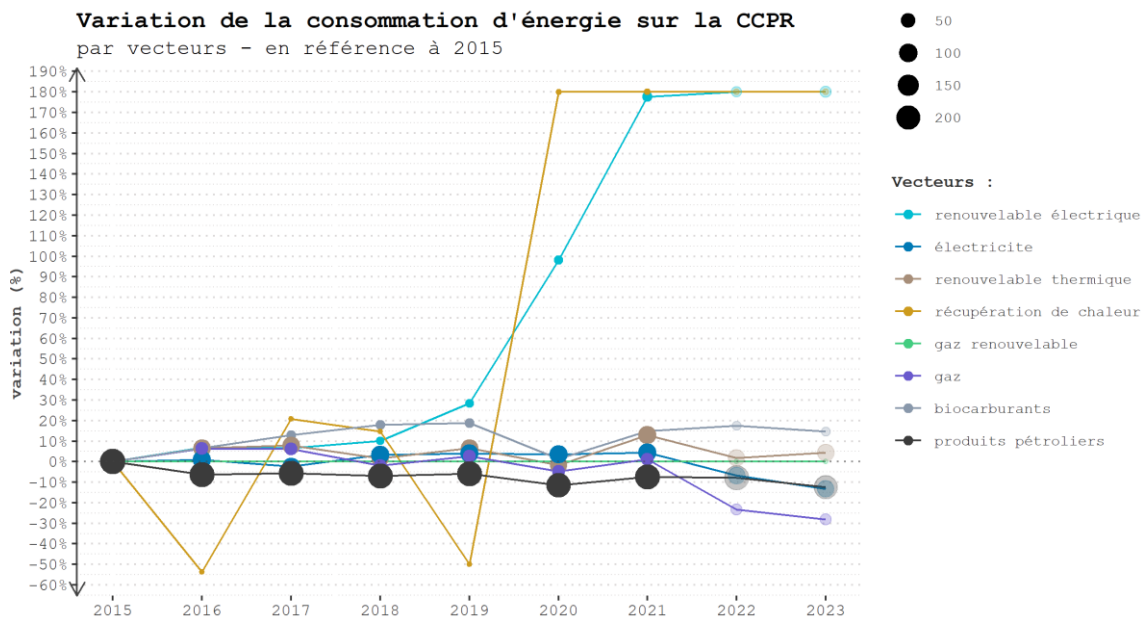


SDE 24 à partir des données observatoires - AREC (2024)

Figure 9 : Répartition vectorielle de la consommation d'énergie 2023

Afin de faciliter la lisibilité de l'analyse des variations de consommations de vecteur par rapport à 2015, il a été choisi de plafonner les variations supérieures à 200 % à cette limite.

À priori, les diminutions respectives de la part des trois vecteurs les plus consommés sur le territoire indiquent une forte pénétration de nouveaux vecteurs. C'est le cas notamment pour la récupération de chaleur, les renouvelables électriques et les biocarburants, avec des augmentations respectives de 868,47 %, 407,04 % et 14,61 % par rapport à leurs niveaux consommés en 2015.



SDE 24 à partir des données observatoires - AREC (2024)

Figure 10 : Évolution de l'approvisionnement énergétique par vecteurs depuis l'année de référence

Il est constaté des baisses importantes dans la consommation de gaz, d'électricité et de produits pétroliers respectivement de -28,08 %, -13,35 % et -12,47 %. La baisse de consommation de vecteurs fossiles pourrait a priori s'expliquer avec le report vers des vecteurs énergétiques plus propres pour la production de chaleur tels que les renouvelables thermique ou l'électricité. En tout cas, les niveaux en



baisse de ce dernier vecteur sont à mettre au regard de la forte pénétration des renouvelables électriques dans le mix énergétique. Enfin, pour ce qui est de la chaleur renouvelable, outre les variations démographiques, il serait intéressant de pouvoir chiffrer la rénovation des logements et les gains d'efficacité énergétique induits par la disponibilité de nouvelles technologies.

1.2.3 Zooms sectoriels

Faire un focus sur chaque secteur permet de dessiner des dynamiques avec d'autres données qui peuvent remettre en perspective les évolutions affichées. Le but est de mieux appréhender certaines tendances. Toujours est-il, nous utiliserons ici des données consolidées pour l'année 2021 qui apportent plus de détails notamment sur la différenciation des usages associés à la consommation d'énergie.

1.2.3.1 Le résidentiel

Les consommations du résidentiel sont consolidées à climat réel. Aussi, l'analyse de l'évolution des consommations ne tient pas compte ici des variations climatiques. D'autant plus que le chauffage représente en moyenne 28,78 % des consommations totales du territoire entre 2015 et 2021.

Vu l'importance relative de ces consommations, il apparaît opportun d'apporter une correction climatique aux données proposées pour tenir compte de la rigueur climatique dans l'évolution interannuelle des consommations du secteur.

En Dordogne la moyenne des DJU (Degré Jour Unifié) départementaux entre 1996 et 2016 est de 1752 (depuis le SDES). De ce fait, pour corriger les consommations du chauffage, le ratio des DJU annuels à cette moyenne départementale est appliqué.

Le chauffage dans le résidentiel - chauffage principal et chauffage d'appoint			
Année	Degrés Jours Unifiés (DJU)	Consommation corrigée*	Variation**
2,015	1,661	127.96 GWh	0 %
2,016	1,732	140.43 GWh	9.75 %
2,017	1,771	142.3 GWh	11.21 %
2,018	1,620	120.68 GWh	-5.68 %
2,019	1,654	127.91 GWh	-0.04 %
2,020	1,449	103.34 GWh	-19.24 %
2,021	1,773	143.06 GWh	11.81 %

*en référence à la moyenne sur 1996-2016

**en référence à 2015

Tableau 2 : Correction climatique des consommations de chauffage résidentiel

Ceci permet de visualiser la variation des consommations de chauffage dans le secteur. De fait, si une augmentation de la consommation d'énergie dédiée au chauffage est observée, cela peut être imputable à un hiver plus rigoureux.

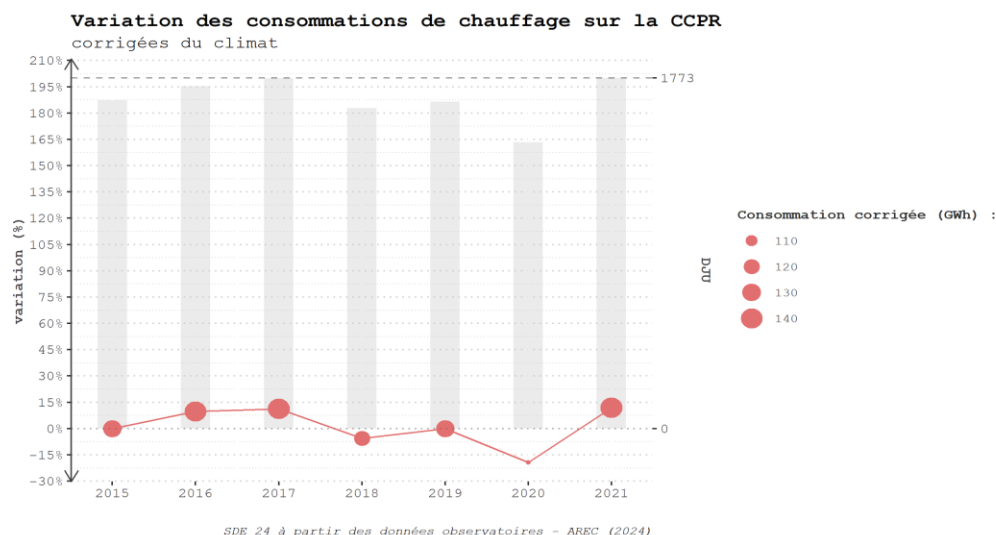


Figure 11 : Évolution des consommations de chauffage corrigées du climat - chauffage principal et chauffage d'appoint

Au regard des dynamiques démographiques, une partie de l'évolution de la consommation du résidentiel en 2021 peut s'expliquer par la transformation des typologies de ménages avec 208 familles monoparentales en plus par rapport à 2015 qui peut multiplier les consommations. En complément, il est constaté à la fois une hausse de 118 ménages, mais aussi une baisse de la population de 598 habitants en 2021. Ainsi, la variation conséquente est une hausse de 3,46 % avec un niveau de consommation à 196,93 GWh, soit une représentation équivalente de 10,49 MWh par habitant ou encore 21,22 MWh par ménage. Concernant les données provisoires, la consommation du résidentiel passerait de 190,34 GWh en 2015 à 171,34 GWh en 2023 soit une baisse significative de -9,99 %.

1.2.3.1.1 Détail des usages énergétiques

Grâce au détail par usages et les consommations dédiées au chauffage corrigées du climat, il est possible de distinguer les modifications de comportement des ménages.

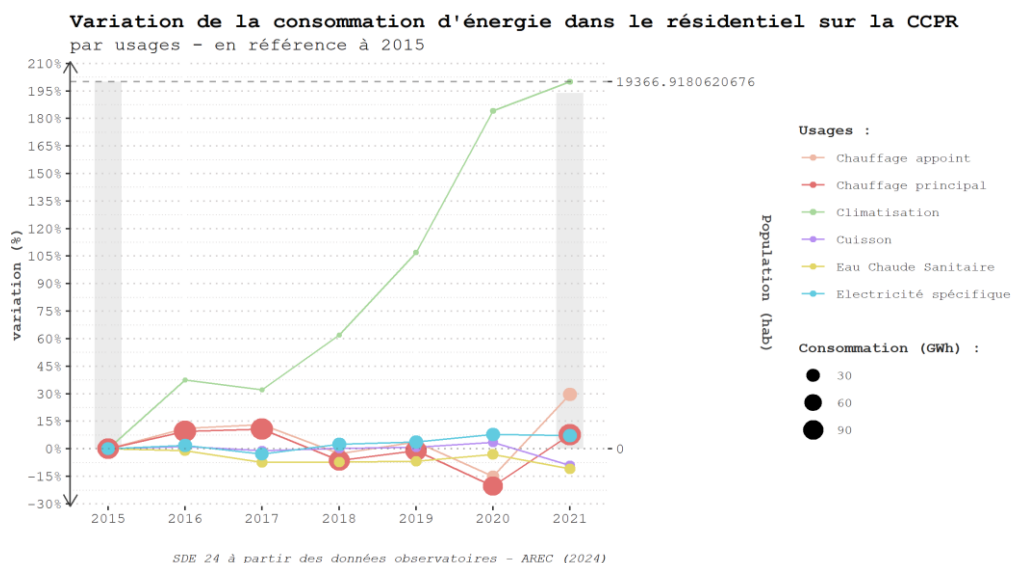


Figure 12 : Évolution de la consommation d'énergie du secteur résidentiel par usages

C'est pourquoi, avec la correction climatique l'augmentation de chauffage en 2021 par rapport à 2015 est la résultante de deux facteurs, l'un météorologique avec un hiver plus rigoureux, l'autre démographique avec une modification des typologies de ménages. On remarque une augmentation du chauffage d'appoint que l'on pourrait interpréter comme une conséquence économique de la variation des prix de l'énergie. Cette tendance sera à confirmer avec des données consolidées pour 2023 et 2022 notamment à la suite de la crise des prix de l'énergie. On remarque une hausse conséquente des besoins de climatisation même si ces usages ne représentent que 0,44 % du total, ils supposent un taux d'équipement fort des ménages. Ce taux d'équipement, peut venir en réponse à l'augmentation des jours de forte chaleur sur le territoire.

Évolution des extrêmes de températures sur la CCPR
références sur la période 1981-2010

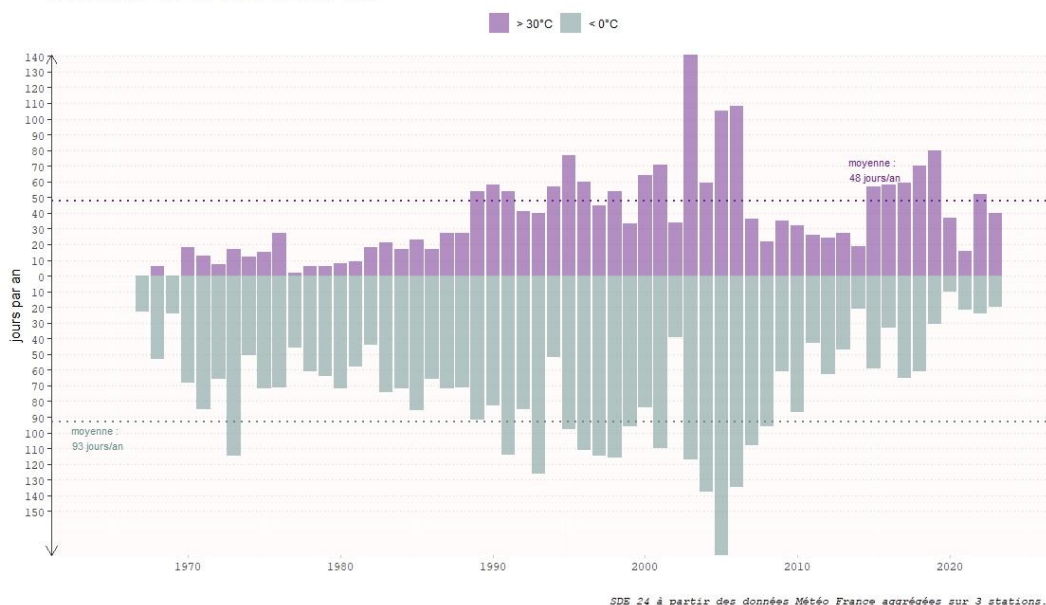


Figure 13 : Évolution des extrêmes de températures sur la CCPR

L'électricité spécifique confirme la tendance démographique d'augmentation du nombre de ménages. À l'inverse, la baisse des niveaux de consommation d'eau chaude sanitaire et de cuisson pourrait être induite à des gains d'efficacité énergétique des technologies qui permettent ces usages.

Consommations du résidentiel en 2021				
Usage	Consommation	Variation*	Part du total	Variation dans le total*
Chauffage principal**	111.71 GWh	7.63 %	56.24 %	-0.65 %
Electricité spécifique**	31.69 GWh	7.28 %	15.95 %	-0.99 %
Chauffage appoint	31.35 GWh	29.73 %	15.79 %	19.80 %
Eau Chaude Sanitaire	13.36 GWh	-10.9 %	6.72 %	-17.85 %
Cuisson	9.65 GWh	-8.97 %	4.86 %	-15.92 %
Climatisation	0.87 GWh	244.7 %	0.44 %	214.29 %

*en référence à 2015

**corrigées du climat

Tableau 3 : Détails des consommations d'énergie du résidentiel par usages

1.2.3.1.2 Détail des vecteurs énergétiques

Pour la vision par vecteur énergétique, la correction climatique a été appliquée à tous les vecteurs dont l'usage était indexé pour le chauffage et le chauffage d'appoint. De facto, les variations présentées ici, permettent également d'identifier les dynamiques qui résulteraient d'un facteur météorologique.

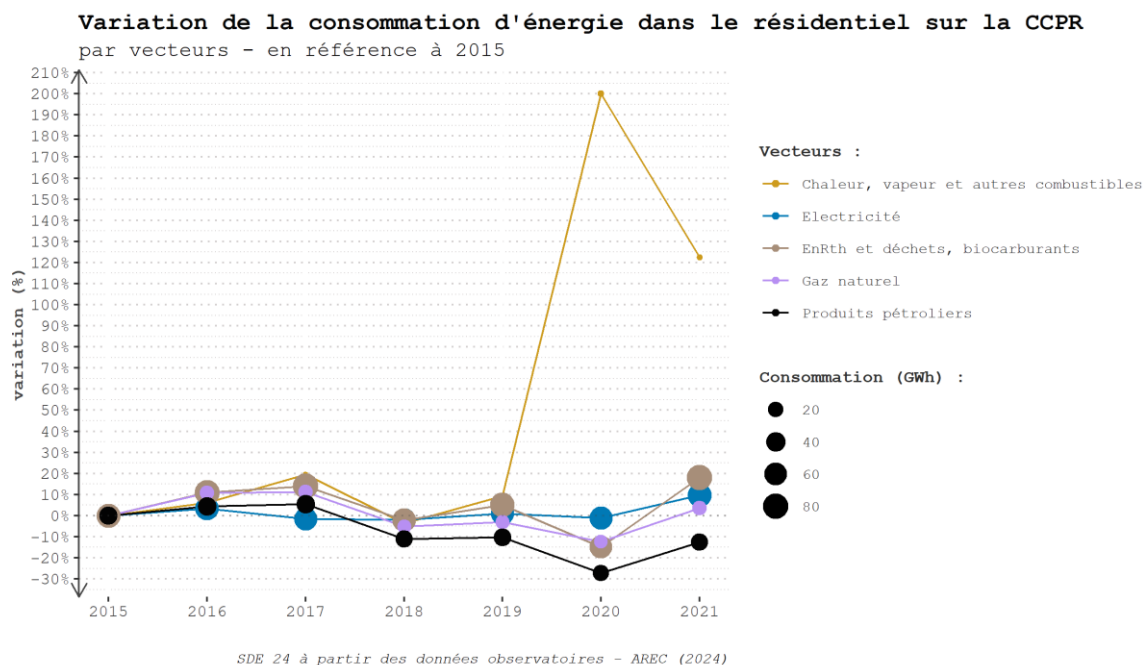


Figure 14 : Évolution de la consommation d'énergie du secteur résidentiel par vecteurs

Il est identifié ici sur l'année 2021, une augmentation relative à 2020 de tous les vecteurs énergétiques induite par la rigueur de l'hiver concerné.

En revanche en tendance, et particulièrement pour les vecteurs énergétiques fossiles comme le gaz et les dérivés pétroliers, on visualise une baisse qui pourrait s'expliquer par un report vers l'électricité comme vecteur énergétique, dont le chauffage. Cette tendance pourrait s'inscrire dans l'élan national pour l'équipement des logements par des pompes à chaleur.

Consommations du résidentiel en 2021				
Vecteur	Consommation **	Part du total	Variation *	Variation dans le total*
EnRth et déchets, biocarburants	82.31 GWh	41.44 %	18 %	8.91 %
Electricité	70.98 GWh	35.74 %	9.81 %	1.36 %
Produits pétroliers	29.02 GWh	14.61 %	-12.66 %	-19.42 %
Gaz naturel	16.27 GWh	8.19 %	3.68 %	-4.32 %
Chaleur, vapeur et autres combustibles	0.04 GWh	0.02 %	122.62 %	100 %

*en référence à 2015

**corrigées du climat

Tableau 4 : Détail des consommations d'énergie du résidentiel par vecteurs

1.2.3.2 L'agriculture

Entre 2015 et 2021, la consommation finale d'énergie de l'agriculture a diminué de -10,53 %. Provisoirement, pour l'année 2023, la consommation du secteur agricole est envisagée à la baisse de -14,39 % par rapport à 2015. Le poids des consommations du secteur agricole dans le total est en baisse de -12,03 points et représente 11,7 % du total des consommations de la CCPR. Cette baisse peut s'expliquer en partie par le fait d'une diminution du nombre d'exploitations de -137 % en 10 ans. Cependant, avec une hausse de la surface agricole utile de 1,04 %, il y a en moyenne 29,31 % de surfaces cultivées en plus par exploitation soit 17 hectares de plus par exploitant.

Recensement agricole sur la CCPR				
Année	SAU	SAU bio	Exploitations	Exploitations en bio
2010	35207 ha	2698 ha	612	77
2020	35572 ha	2909 ha	475	78

Tableau 5 : Les chiffres du recensement agricole

Les exploitations labellisées « bio » ont l'air de se stabiliser et la surface dédiée à ce type d'activité est croissante sur la dernière décennie.

1.2.3.2.1 Détails par usages énergétiques

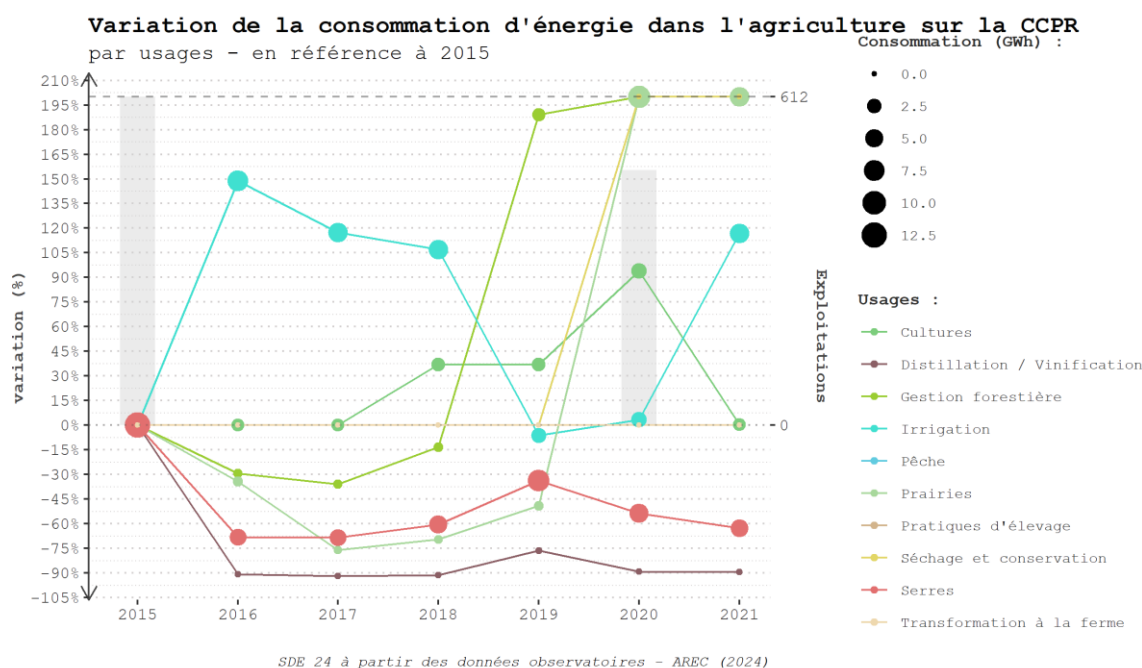


Figure 15 : Variation de la consommation d'énergie dans l'agriculture sur la CCPR

Sous l'angle d'analyse de la consommation d'énergie par débouchés, une forte diminution des cultures sous serre est constatée. L'usage le plus énergivore reste les besoins d'irrigation.

Consommations de l'agriculture en 2021

Usages	Consommation	Variation*	Part du total
Irrigation	6.31 GWh	116.85 %	29.85 %
Prairies	5.99 GWh	481.16 %	28.33 %
Serres	4.68 GWh	-62.55 %	22.15 %
Gestion forestière	2.56 GWh	294.97 %	12.13 %
Cultures	1.57 GWh	0.36 %	7.42 %
Distillation / Vinification	0.02 GWh	-89.47 %	0.11 %
Séchage et conservation	0 GWh	Inf %	0 %
Pêche	0 GWh	0 %	0 %
Pratiques d'élevage	0 GWh	0 %	0 %
Transformation à la ferme	0 GWh	0 %	0 %

*en référence à 2015

Tableau 6 : Détails par usage des consommations d'énergie de l'agriculture

1.2.3.2.2 Détails par vecteurs énergétiques

Quand on décompose les variations des consommations d'énergie du secteur par vecteurs énergétiques, il est identifié la prégnance des dérivés pétroliers dans l'approvisionnement du secteur.

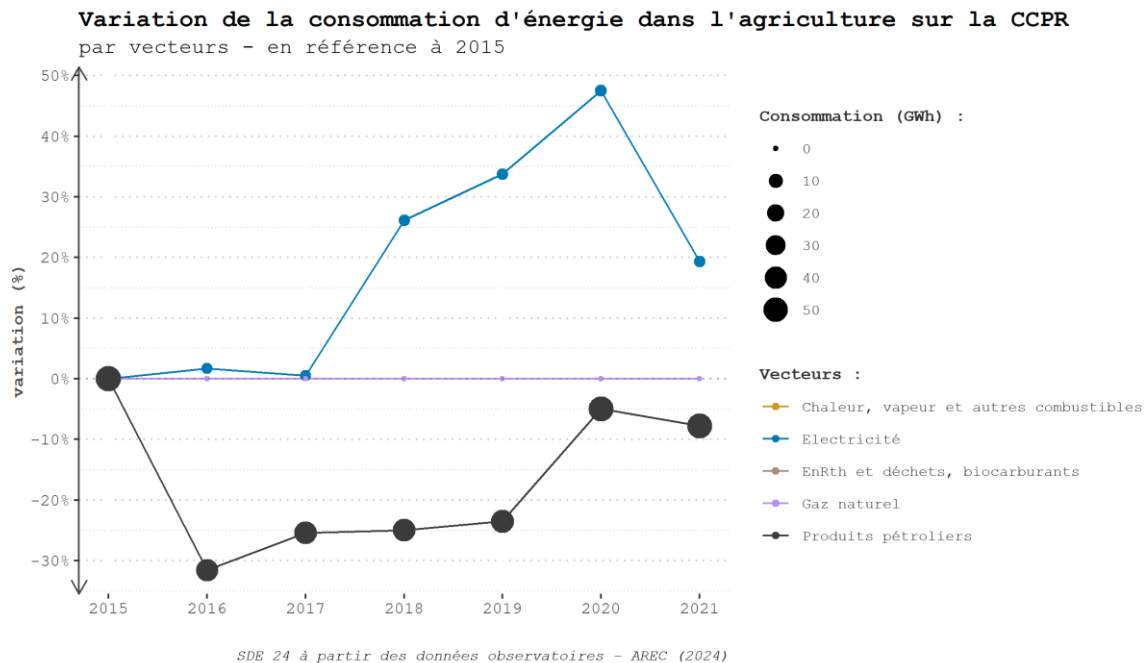


Figure 16 : Variation de la consommation d'énergie dans l'agriculture sur la CCPR

Malgré le constat d'une baisse de leur consommation par rapport à 2015, il n'en demeure pas moins qu'au fil des années, ces usages se traduisent par une hausse.

Consommations de l'agriculture en 2021

Vecteur	Consommation	Variation*	Part du total
Produits pétroliers	51.97 GWh	-7.76 %	91.69 %
Electricité	4.71 GWh	19.36 %	8.31 %
Chaleur, vapeur et autres combustibles	0 GWh	0 %	0 %
EnRth et déchets, biocarburants	0 GWh	0 %	0 %
Gaz naturel	0 GWh	0 %	0 %

*en référence à 2015

Tableau 7 : Détails par vecteurs des consommations d'énergie de l'agriculture

1.2.3.3 Le tertiaire

Comme le secteur résidentiel, les consommations d'énergie du secteur tertiaire dédiées au chauffage peuvent être corrigées pour identifier les variabilités liées aux rigueurs hivernales et mieux évaluer les dynamiques du secteur. La consommation d'énergie dans le tertiaire est envisagée à la baisse pour l'année 2023 avec une diminution de -4,2 % par rapport à 2015.

Le tertiaire est le 4^{ème} secteur le plus consommateur en 2021. Pour 2021, la consommation est établie à 51,72 GWh, soit une variation à la hausse de 8,46 % par rapport à 2015, et cela, malgré une diminution de la population active du secteur de -5,46 %.

1.2.3.3.1 Détail des usages énergétiques

Lorsque les usages énergétiques du tertiaire sont détaillés, certaines données fines sont faussées pour l'année 2021.

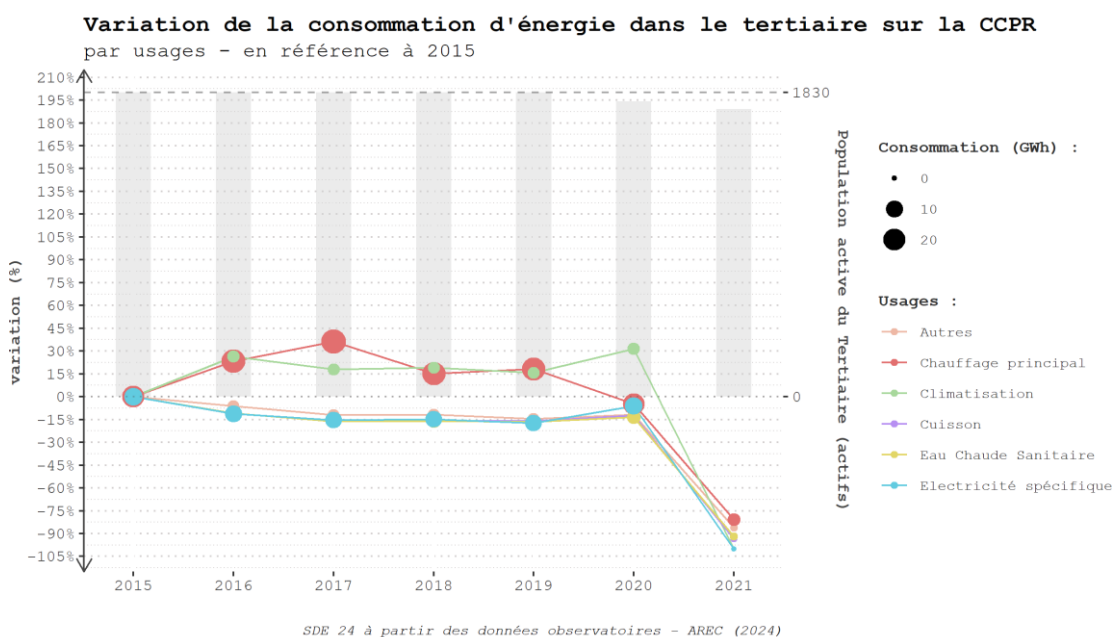


Figure 17 : Évolution de la consommation d'énergie dans le tertiaire au sein de la CCPR

Les résultats d'usages en 2020 ne permettent pas d'affirmer une tendance car c'est une année Covid. Cependant, les usages de la climatisation sont en hausse depuis 2015.

Consommations du tertiaire en 2020				
Usage	Consommation	Part du total	Variation*	Variation dans le total*
Chauffage principal	19.04 GWh	43.08 %	-4.82 %	0.35 %
Electricité spécifique	10.64 GWh	24.08 %	-6.12 %	-1.03 %
Eau Chaude Sanitaire	5.04 GWh	11.4 %	-13.45 %	-8.73 %
Climatisation	3.55 GWh	8.03 %	31.46 %	38.69 %
Cuisson	3.2 GWh	7.24 %	-12.19 %	-7.42 %
Autres	2.73 GWh	6.18 %	-11.72 %	-6.93 %

*en référence à 2015

Tableau 8 : Détail des usages pour la consommation d'énergie du tertiaire

1.2.3.3.2 Détails par vecteurs énergétiques

L'approche est similaire pour le détail par vecteurs énergétiques.

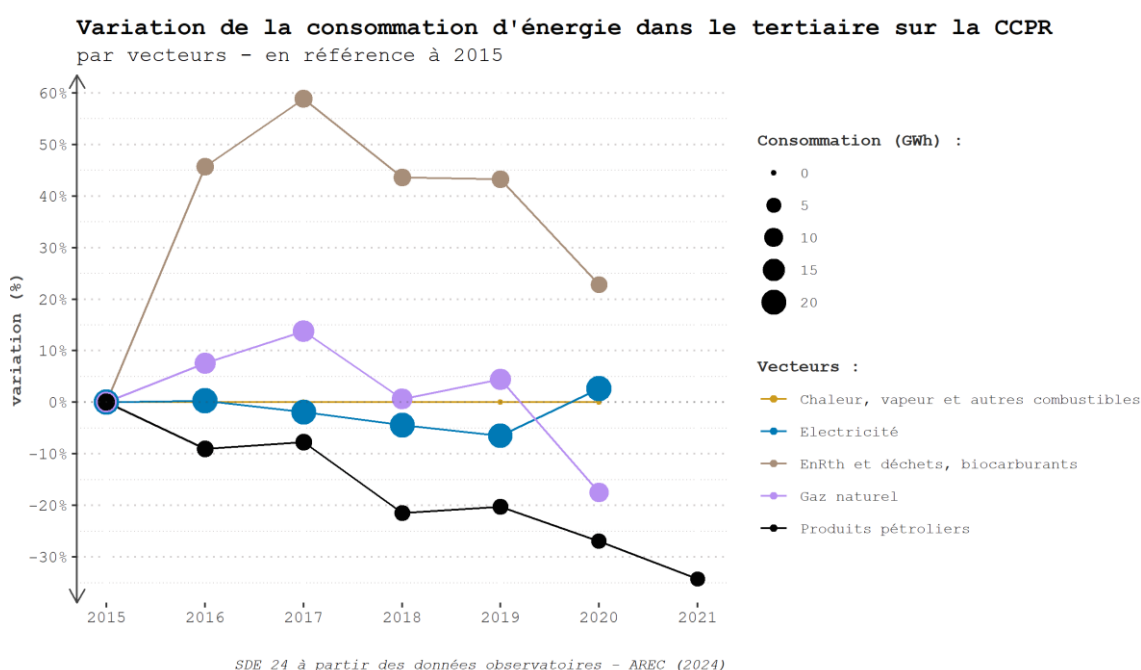


Figure 18 : Variation de la consommation d'énergie dans le tertiaire sur la CCPR

Toutefois, les consommations de dérivés pétroliers et de gaz naturel sont en baisse éventuellement pour les mêmes raisons que celles évoquées pour le résidentiel concernant la substitution des moyens de chauffage.

Consommations du tertiaire en 2020

Vecteur	Consommation	Part du total	Variation*	Variation dans le total*
Electricité	21.38 GWh	48.37 %	2.68 %	8.26 %
Gaz naturel	10.41 GWh	23.56 %	-17.41 %	-12.93 %
EnRth et déchets, biocarburants	6.87 GWh	15.53 %	22.86 %	29.52 %
Produits pétroliers	5.54 GWh	12.54 %	-26.89 %	-22.93 %
Chaleur, vapeur et autres combustibles	0 GWh	0 %	0 %	0 %

* en référence à 2015

Tableau 9 : Détail par vecteurs des consommations d'énergie du tertiaire

1.2.3.4 L'industrie

La consommation d'énergie finale dans l'industrie est caractérisée par une tendance à la hausse de 4,75 % en 2023 par rapport à 2015. Du côté des consommations consolidées, la variation est plutôt à la hausse sur l'année 2021 par rapport à 2015 et l'industrie représente le 5^{ème} secteur le plus consommateur de la CCPR. Cette hausse pourrait s'expliquer par une activité économique en hausse qui pourrait se confirmer avec une augmentation de la population active du secteur industriel de 21,24 % entre 2015 et 2021. En revanche, pour l'étude du détail par vecteur on se retrouve confronté à la même situation que pour le tertiaire sur l'année 2021.

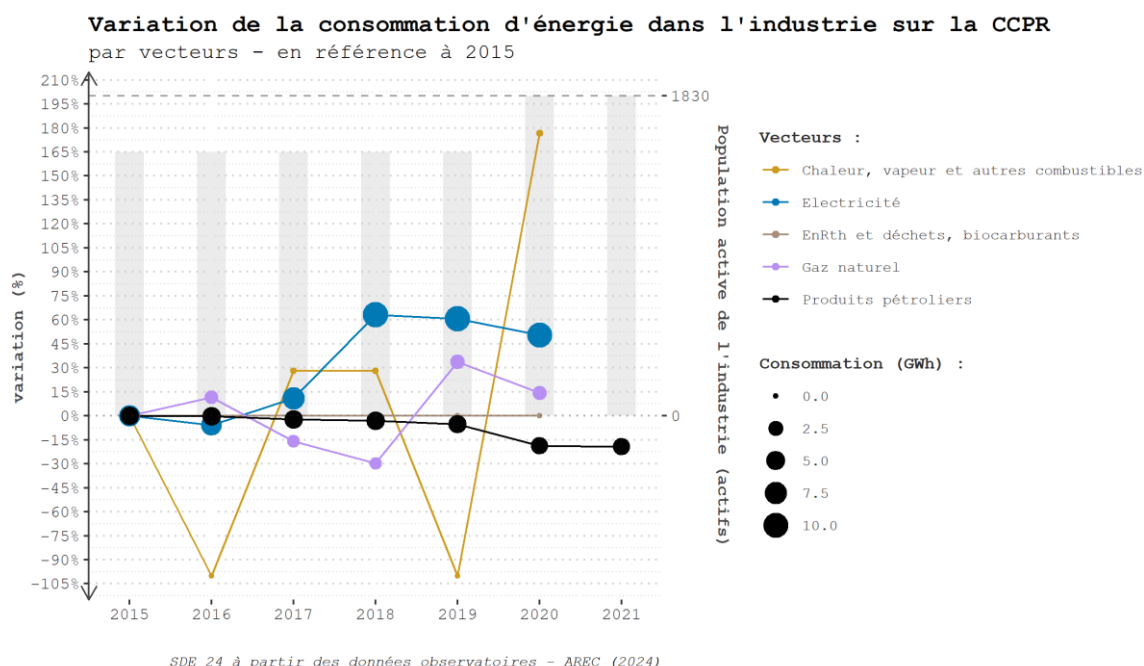


Figure 19 : Évolution de la consommation d'énergie du secteur industriel par vecteurs

Il est uniquement identifiable une augmentation de la consommation d'électricité par rapport à 2015. Les usages de gaz sont aussi en hausse par rapport à 2015 mais ne représentent que 12 % du total des consommations en 2020. La consommation de produits pétroliers est plutôt stable sur la période.

Consommations de l'industrie en 2020

Vecteur	Consommation	Part du total	Variation*	Variation dans le total*
Électricité	9.84 GWh	63.2 %	50.5 %	24.31 %
Produits pétroliers	3.77 GWh	24.2 %	-18.77 %	-32.89 %
Gaz naturel	1.9 GWh	12.19 %	14.32 %	-5.58 %
Chaleur, vapeur et autres combustibles	0.06 GWh	0.41 %	176.75 %	127.78 %
EnRth et déchets, biocarburants	0 GWh	0 %	0 %	0 %

* en référence à 2015

Tableau 10 : Détail par vecteurs des consommations d'énergie du secteur industriel

1.2.3.5 Les transports

Le transport est le secteur le plus critique pour la transition énergétique d'autant plus sur un territoire rural où la mobilité est le deuxième poste le plus consommateur.

1.2.3.5.1 Les vecteurs

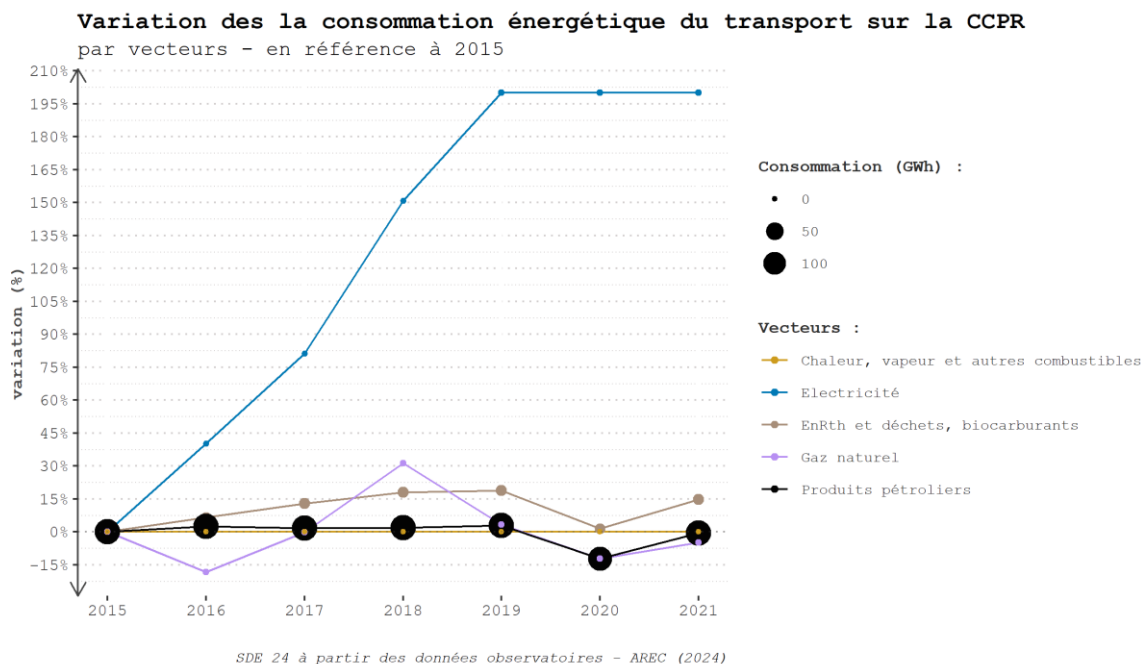


Figure 20 : Évolution de la consommation d'énergie du transport par vecteurs

Après décomposition de la consommation d'énergie du transport par vecteur, la confirmation de l'importance et la stabilité de la mobilité sont notables à partir de dérivés pétroliers quand bien même la part de biocarburants est plus importante en 2021 qu'en 2015. Il en ressort en complément, une forte pénétration de la mobilité électrique même si elle ne représente que 0,3 % du total des vecteurs consommés pour le transport sur la CCPR.

Consommations de l'industrie en 2021

Vecteur	Consommation	Part du total	Variation*	Variation dans le total*	Variation interannuelle
Produits pétroliers	133.46 GWh	92.79 %	-0.54 %	-1.15 %	13.25
EnRth et déchets, biocarburants	9.71 GWh	6.75 %	14.83 %	14.02 %	13.17
Electricité	0.43 GWh	0.3 %	565.2 %	500 %	56.81
Gaz naturel	0.23 GWh	0.16 %	-4.79 %	-5.88 %	8.42
Chaleur, vapeur et autres combustibles	0 GWh	0 %	0 %	0 %	0.00

*en référence à 2015

Tableau 11 : Détail par vecteurs des consommations d'énergie dans le transport

1.2.3.5.2 Par usages

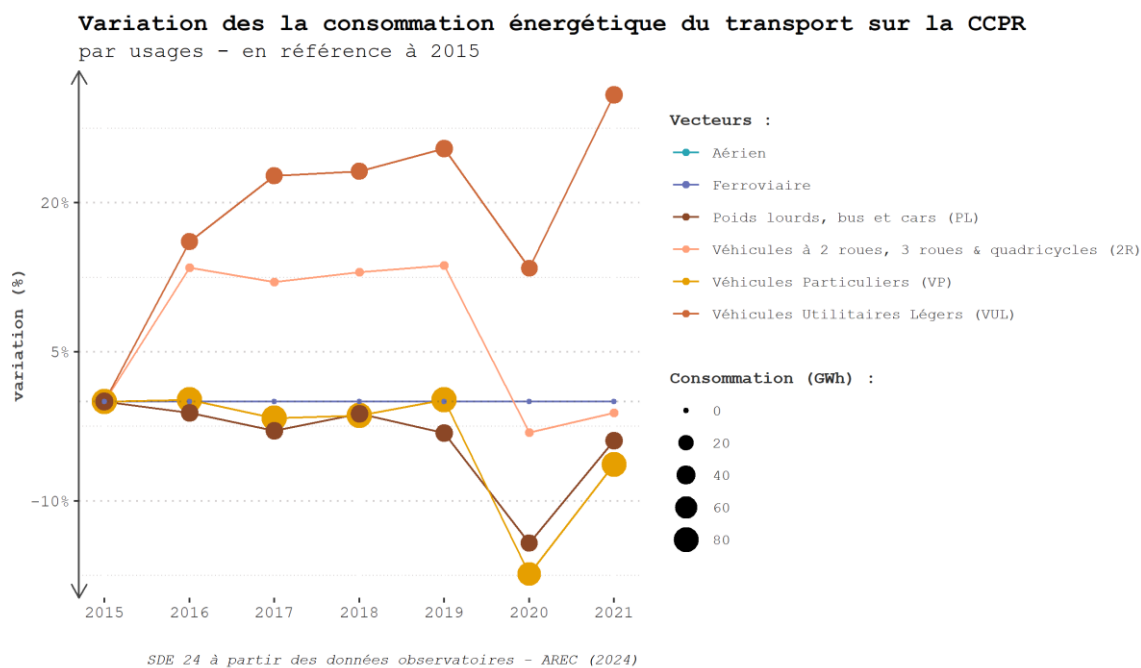


Figure 21 : Évolution de la consommation d'énergie du transport par usages

Les confinements liés à la COVID sont bien visibles sur l'évolution des consommations. La reprise de consommation en 2021 pour les véhicules utilitaires légers à des niveaux supérieurs à ceux de 2019 dessine une tendance à la hausse qui pourrait s'expliquer par l'essor des transporteurs de marchandise, particulièrement de la livraison de colis.

Consommations de l'industrie en 2021

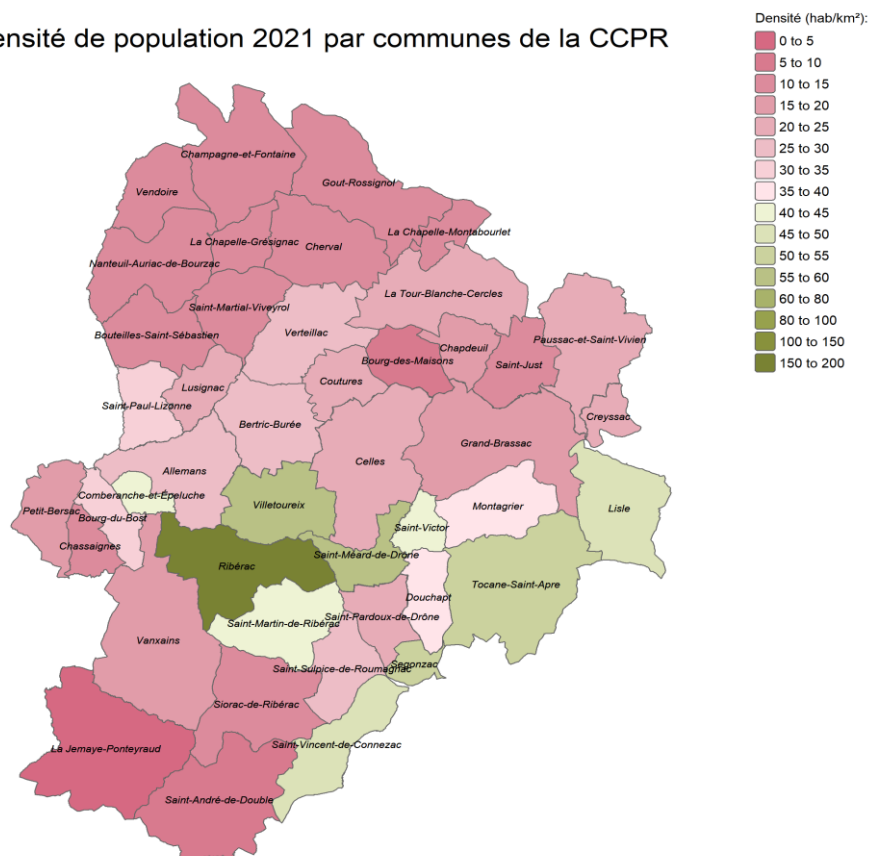
Usages	Consommation	Part du total	Variation*	Variation dans le total*	Variation interannuelle
Véhicules Particuliers (VP)	78.71 GWh	54.73 %	-6.29 %	-6.86 %	13.35
Véhicules Utilitaires Légers (VUL)	31.68 GWh	22.03 %	30.85 %	30.05 %	15.37
Poids lourds, bus et cars (PL)	31.42 GWh	21.85 %	-3.9 %	-4.46 %	12.08
Véhicules à 2 roues, 3 roues & quadricycles (2R)	2.01 GWh	1.4 %	-1.13 %	-1.41 %	2.04
Aérien	0 GWh	0 %	0 %	0 %	0.00
Ferroviaire	0 GWh	0 %	0 %	0 %	0.00

* en référence à 2015

Tableau 12 : Détail par usages des consommations d'énergie dans le transport

Lorsque l'analyse est axée sur la densité de population par commune sur la CCPR, il en ressort l'importance des besoins de mobilités.

Densité de population 2021 par communes de la CCPR



SDE 24 à partir des données INSEE (2024)

Figure 22 : Carte de la densité de population par commune

1.3 Les émissions de GES sur la CCPR

De la même façon que pour la consommation d'énergie, il est possible de décomposer les émissions de GES par secteur et par origine. À ce titre, il y a la distinction entre les émissions d'origine énergétiques, c'est-à-dire celles issues de la combustion de vecteurs énergétique fossiles, et les émissions non-énergétiques induites par la modification de l'environnement.

1.3.1 Par secteurs

Les niveaux d'émissions globaux sur la CCPR sont à la baisse pour l'année 2023 de -17,38 % par rapport à 2015. En 2021, ils étaient en baisse de -14,24 % par rapport à 2015. La diminution des émissions s'inscrit dans une tendance à la baisse sur la CCPR.

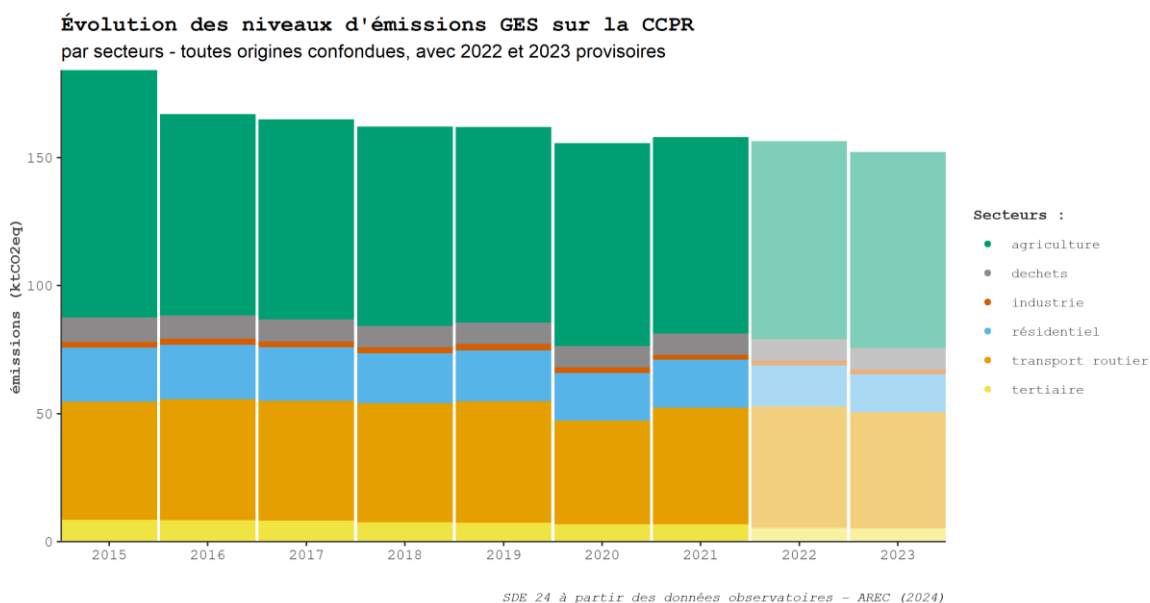


Figure 23 : Évolution des émissions de GES

Sur les données du diagnostic, les émissions de GES rapportées au nombre d'habitants chiffrent 9,51 tonnes d'équivalent CO₂ par habitant, ce qui est supérieur au niveau départemental qui s'affiche à 8,49 tonnes d'équivalent CO₂ par habitant.

En 2021, rapportées au nombre d'habitants, les émissions de la CCPR atteignent 8,42 tonnes d'équivalent CO₂ par habitant encore supérieur au niveau départemental 7,38 tonnes d'équivalent CO₂ par habitant.

Ainsi, projeté selon l'hypothèse d'une stabilité de la population en 2023 par rapport à 2021, les émissions s'établiraient autour de 8,11 tonnes d'équivalent CO₂ par habitant supérieur au niveau départemental qui lui serait autour de 7,04 tonnes d'équivalent CO₂ par habitant.

De façon générale, les émissions diminuent en Dordogne, au même titre que la population. Mais, si la CCPR affiche des niveaux d'émissions supérieurs, cela signifie que c'est une résultante de composantes socio-économiques.

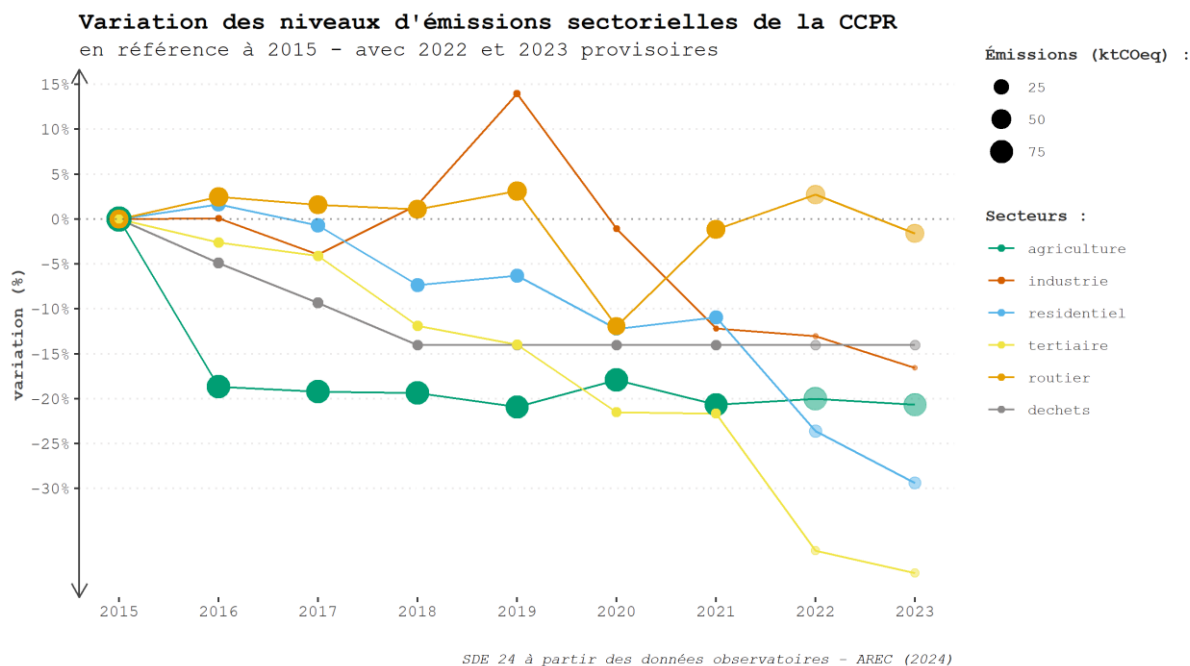


Figure 24 : Évolution des niveaux d'émissions de GES par rapport à l'année de référence

En effet, au regard du poids de chaque secteur dans les émissions globale de la CCPR, le secteur de l'agriculture et le transport routier sont les plus émissifs. Comme étudié précédemment (au 3.3.5 et au 3.3.3), la réalité d'un territoire agricole peu dense augmente les besoins de mobilités.

Emissions de la CCPR en 2023				
Secteur	Émissions	Part du total	Variation*	Variation dans le total*
Agriculture	76.6 ktCO2eq	50.33 %	-20.67 %	-3.99 %
Routier	45.31 ktCO2eq	29.77 %	-1.62 %	19.03 %
Résidentiel	14.88 ktCO2eq	9.78 %	-29.38 %	-14.51 %
Déchets	8.34 ktCO2eq	5.48 %	-14 %	4.18 %
Tertiaire	5.19 ktCO2eq	3.41 %	-39.42 %	-26.67 %
Industrie	1.86 ktCO2eq	1.22 %	-16.57 %	0.83 %

*en référence à 2015

Tableau 13 : Évolution du poids de chaque secteur dans les niveaux d'émissions

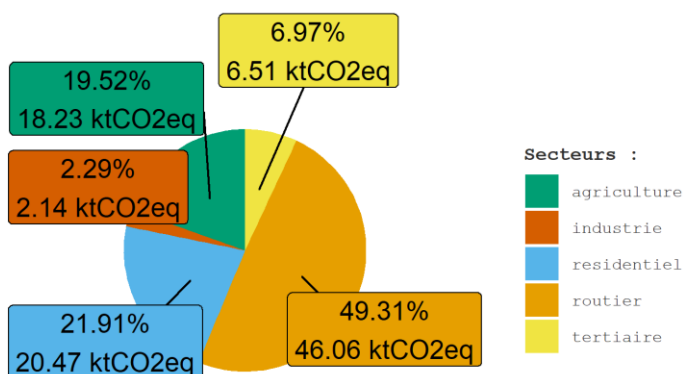
1.3.2 Par origines

Une décomposition par origine des GES devrait permettre d'identifier les leviers de réduction à renforcer pour atteindre les niveaux de décarbonation envisagés.

1.3.2.1 Émissions énergétiques

Les émissions énergétiques comptabilisent l'ensemble des émissions directes induites par l'utilisation de vecteurs énergétiques d'origine fossile et dont la combustion émet des GES. En 2015, les secteurs les plus émetteurs sont le transport routier et le résidentiel.

Part des secteurs dans les émissions énergétiques de la CCPR en 2015

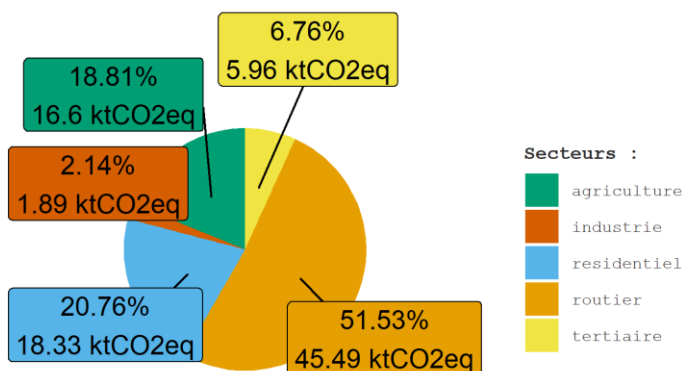


SDE 24 à partir des données observatoires - AREC (2024)

Figure 25 : Répartition des émissions énergétiques de GES par secteurs sur l'année de référence

De même en 2021 et cela confirme le profil énergétique identifié sur l'analyse des consommations. Les secteurs les plus consommateurs sont ici les plus émetteurs.

Part des secteurs dans les émissions énergétiques de la CCPR en 2021



SDE 24 à partir des données observatoires - AREC (2024)

Figure 26 : Répartition des émissions énergétiques de GES par secteurs sur l'année du bilan

Dans le résidentiel, les dérivés de pétrole (fioul, butane, propane) représentent plus de 14 % des émissions. Associé au gaz naturel, on monte à 22 % de vecteurs énergétiques dans la consommation final. En ce qui concerne le transport, la mobilité carbonée représente plus de 92 % des consommations.

Émissions énergétiques de la CCPR en 2021				
Secteur	Ses_ktCO ₂ e	Part du total	Variation*	Variation dans le total*
Transport routier total	45.49 ktCO ₂ eq	34.01 %	-1.24 %	2.97 %

Émissions énergétiques de la CCPR en 2021

Secteur	Ses_ktCO2e	Part du total	Variation*	Variation dans le total*
Transport routier vp	24.71 ktCO2eq	18.48 %	-8.33 %	-4.4 %
Résidentiel	18.33 ktCO2eq	13.7 %	-10.46 %	-6.68 %
Agriculture	16.6 ktCO2eq	12.41 %	-8.93 %	-5.05 %
Transport routier vul	10.09 ktCO2eq	7.54 %	28.13 %	33.45 %
Transport routier pl	10.08 ktCO2eq	7.53 %	-5.13 %	-1.18 %
Tertiaire	5.96 ktCO2eq	4.46 %	-8.32 %	-4.5 %
Industrie	1.89 ktCO2eq	1.41 %	-11.55 %	-7.84 %
Transport routier 2r	0.61 ktCO2eq	0.45 %	0.36 %	4.65 %

* en référence à 2015

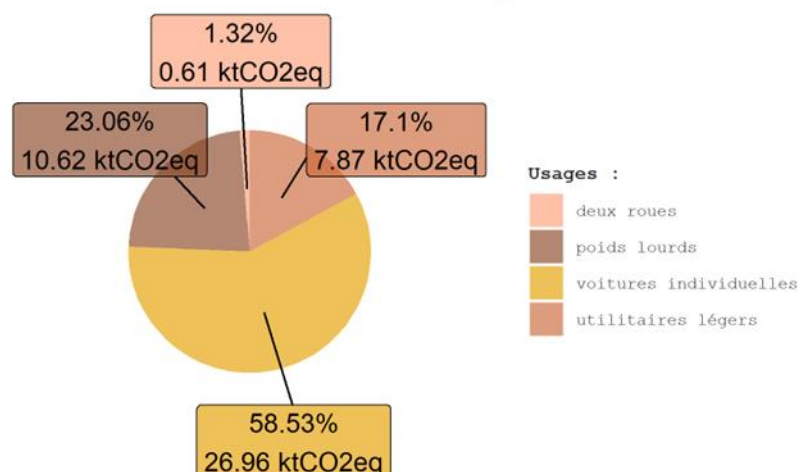
Tableau 14 : Détail des niveaux d'émissions énergétiques par secteurs

Cependant, les baisses d'émissions relatives entre 2021 et 2021 dans le secteur du résidentiel sont à souligner et viennent confirmer le report technologique identifié dans la décomposition des consommations d'énergie (cf. 3.3.1).

Zoom sur les émissions du transport

Les travaux de l'AREC permettent de décomposer les émissions du secteur du transport par usage et ainsi de fournir plus de détails dans l'appréhension des dynamiques du secteur.

Part des mobilités dans les émissions énergétiques de la CCPR
sur le total des émissions du transport en 2015



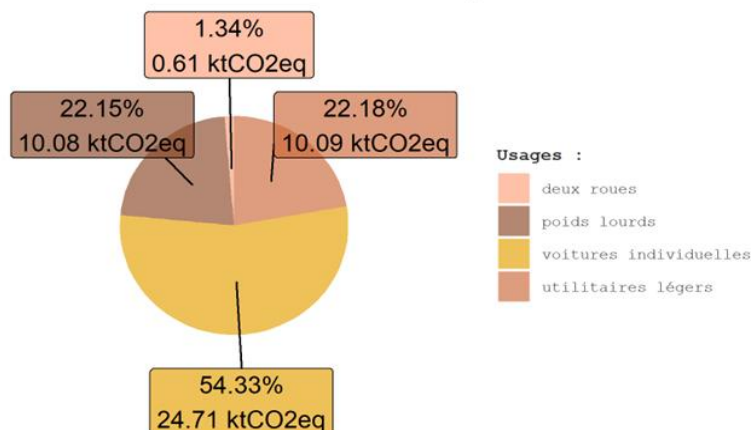
SDE 24 à partir des données observatoires - AREC (2024)

Figure 27 : part des mobilités dans les émissions énergétiques de la CCPR en 2015

Ainsi, comme envisagé dans l'analyse des consommations, la voiture individuelle reste la principale source d'émissions énergétiques dans le transport malgré une nette diminution entre 2015 et 2021.

Cette baisse pourrait trouver une explication dans la progression de la mobilité électrique et dans la situation démographique de la CCPR. Également l'augmentation de la circulation d'utilitaires légers tire vers le haut les niveaux d'émissions globaux du secteur.

Part des mobilités dans les émissions énergétiques de la CCPR
sur le total des émissions du transport en 2021



SDE 24 à partir des données observatoires - AREC (2024)

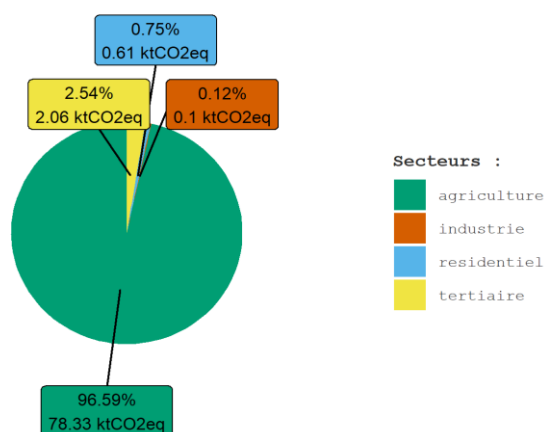
Figure 28 : part des mobilités dans les émissions énergétiques de la CCPR en 2021

Ici, la substitution des vecteurs énergétiques couplée à des efforts de réduction des consommations devrait permettre d'approcher les niveaux cibles pour 2030.

1.3.2.2 Émissions non-énergétiques

Les émissions non-énergétiques sont principalement attribuables au secteur agricole. Les émissions non-énergétiques dans les autres secteurs sont essentiellement induites par les émissions fugitives des procédés de refroidissement. En 2015, les émissions fugitives des secteurs hors agriculture cumulent 3 % du total des émissions non-énergétiques.

Part des secteurs dans les émissions non-énergétiques de la CCPR
en 2015



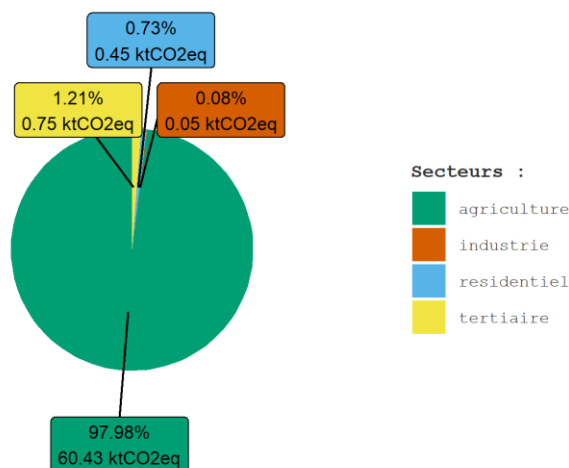
SDE 24 à partir des données observatoires - AREC (2024)

Figure 29 : Répartition des émissions non-énergétiques de GES par secteurs sur l'année de référence

En 2021, ces mêmes secteurs ne cumulent plus que 1,25 % des émissions non-énergétiques du territoire. Même si au global, les émissions non-énergétiques sont à la baisse, la dynamique dans ces secteurs peut en partie s'expliquer par le facteur démographique et économique pour le tertiaire plus

particulièrement. Mais surtout, par des changements technologiques sur le renouvellement des équipements de production de chaleur et de froid qui sont une conséquence directe des normes environnementales sur ces appareils.

Part des secteurs dans les émissions non-énergétiques de la CCPR en 2021



SDE 24 à partir des données observatoires - AREC (2024)

Figure 30 : Répartition des émissions non-énergétiques de GES par secteurs sur l'année du bilan

Émissions énergétiques de la CCPR en 2021				
Secteur	Ges_ktCO2e	Part du total	Variation*	Variation dans le total*
Agriculture	60.43 ktCO2eq	97.98 %	-22.85 %	1.44 %
Tertiaire	0.75 ktCO2eq	1.21 %	-63.78 %	-52.36 %
Résidentiel	0.45 ktCO2eq	0.73 %	-26.34 %	-2.67 %
Industrie	0.05 ktCO2eq	0.08 %	-49.51 %	-33.33 %

*en référence à 2015

Tableau 15 : Détails des niveaux d'émissions énergétiques par secteurs

1.3.3 La séquestration carbone sur la CCPR

La séquestration carbone est un sujet de la transition qui a été peu étudiée, car il est difficile d'évaluer avec précision les potentiels des leviers de séquestration. Pour autant, l'outil ALDO utilisé par l'observatoire permet d'estimer les flux d'émissions à partir de l'occupation des sols.

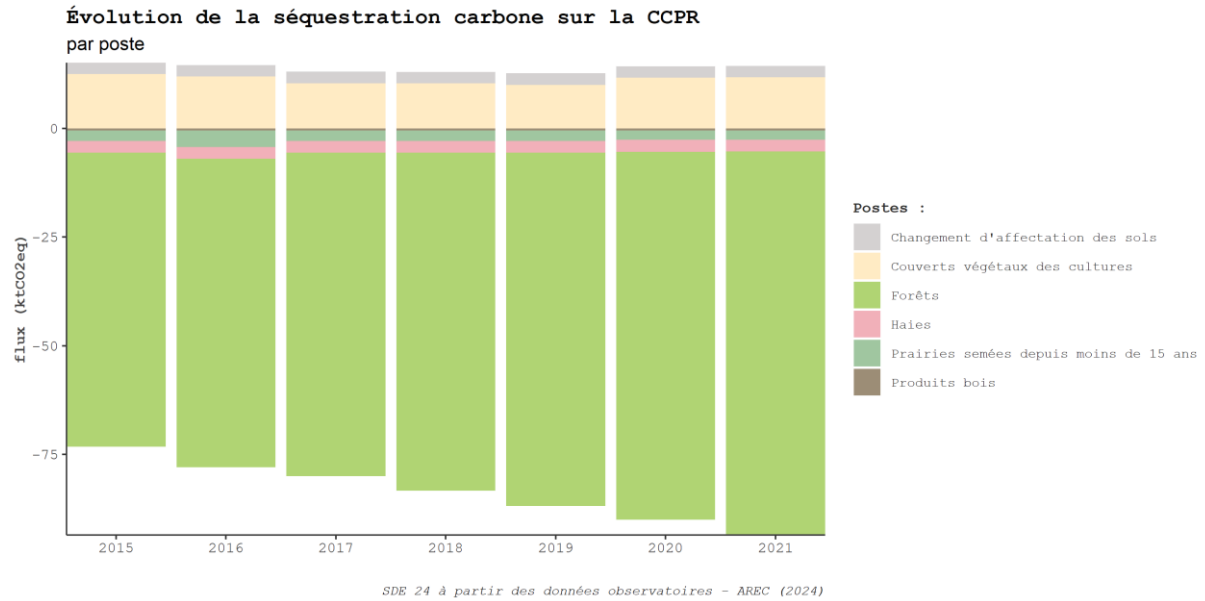


Figure 31 : Évolution de la séquestration carbone

Le principal puit de carbone de la CCPR est bien entendu la forêt et ses capacités de stockage sont en augmentation entre 2015 et 2021. En revanche, l'artificialisation et les pratiques agricoles tendent à dégrader le bilan de la séquestration.

En 2021, les puits de carbone ont stocké -79,14 ktCO₂eq des émissions de la CCPR soit une augmentation de la séquestration de 36,32 % entre 2015 et 2021.

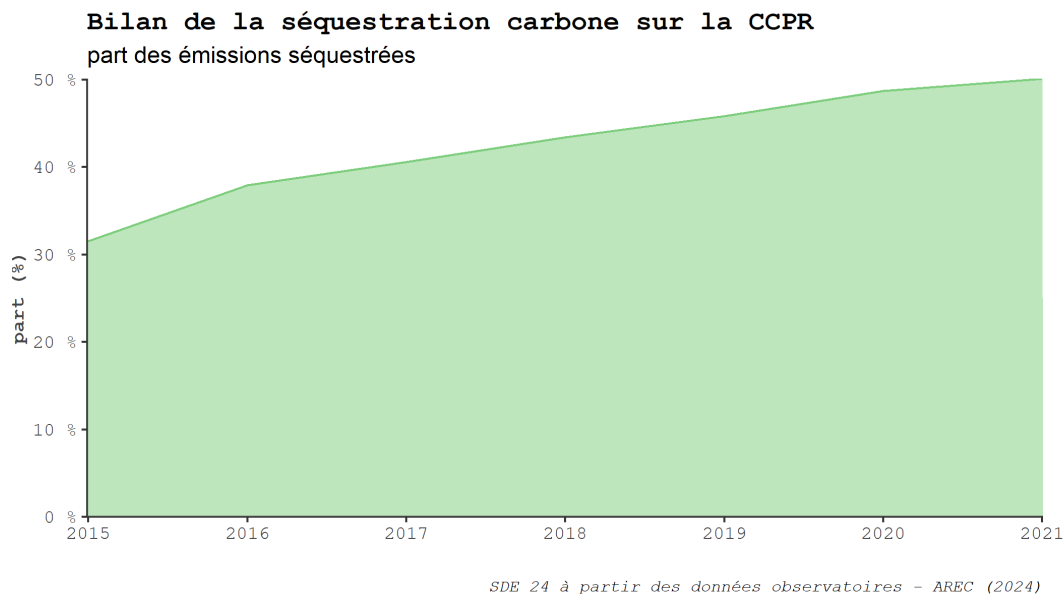


Figure 32 : Évolution de la séquestration carbone au regard des émissions GES

Il apparaît donc important de préserver les capacités de séquestration du territoire particulièrement en travaillant la diminution des émissions énergétiques afin de ne pas saturer les écosystèmes actifs dans ce procédé.

1.4 La production d'énergie sur la CCPR

Il s'agit ici de cibler l'analyse sur les filières mobilisées à l'échelle de la CCPR pour la production d'énergie locale. L'enjeu de la production d'énergie à partir de source renouvelable est double. Cela concerne d'une part, de participer à la décarbonation de l'approvisionnement énergétique du territoire. D'autre part, il est question de souveraineté énergétique du territoire, particulièrement en permettant par le déploiement des renouvelables, l'émergence de modèles énergétiques qui favorisent la diminution des dépenses énergétiques sur le territoire.

Par convention, les EnR thermiques sont comptabilisées comme consommées sur place. Quant aux EnR électriques, elles le sont par la production injectée sur le réseau. Dans une optique de simplicité, on fera l'hypothèse que l'ensemble des filières renouvelables voient leur production consommée localement.

Du fait du décalage entre les millésimes consolidés de l'observatoire et les données GRD, les deux jeux de données seront explorés ici, dans le but de mettre en évidence le rythme de déploiement des EnR électriques et du biogaz le cas échéant.

1.4.1 Par filière

On distingue les filières comme les différents moyens de production d'énergie à partir de ressources renouvelables.

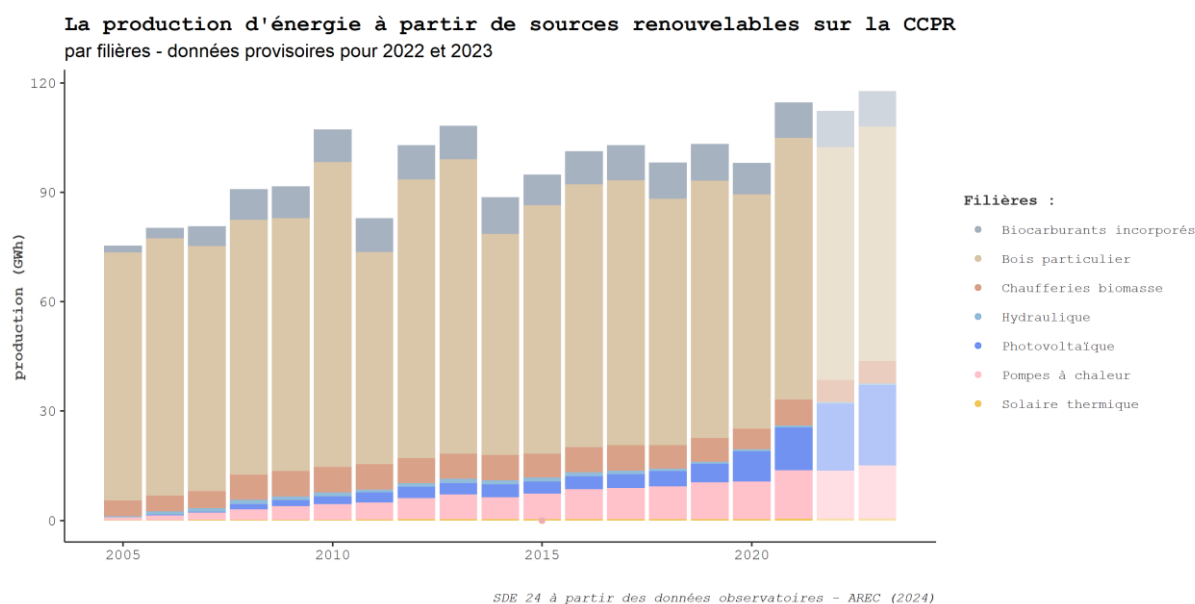
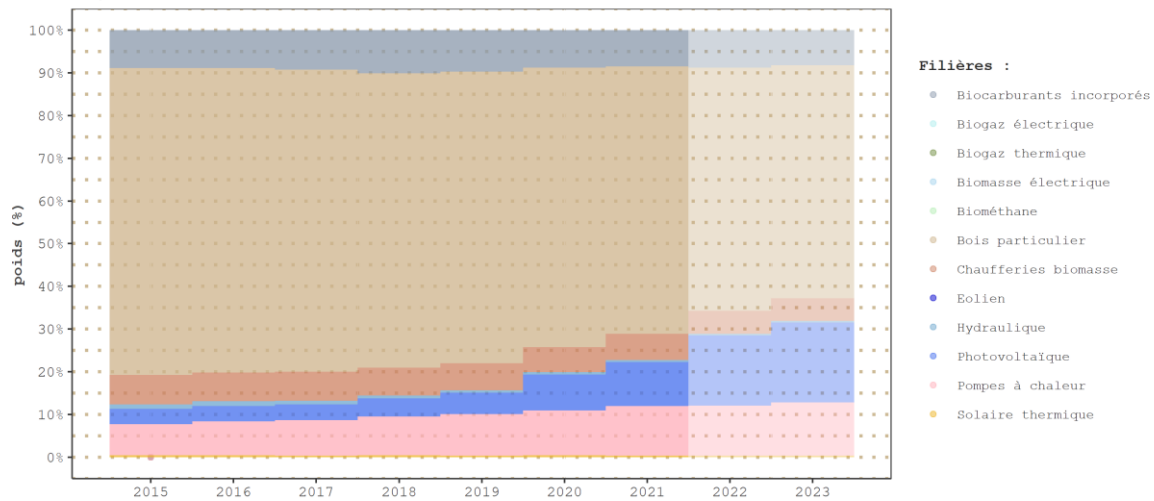


Figure 33 : Évolution de la production d'énergie renouvelable

En 2023, la filière dominante en termes de volumes consommés est le bois-énergie, puis les pompes à chaleur et le photovoltaïque suivent. En 2023, le photovoltaïque couvre 21,43 % de la consommation d'électricité du territoire et le bois-énergie couvre 37,52 % des consommations du résidentiel. En 2021, le bois-énergie représente 50,22 % de l'approvisionnement énergétique pour les besoins de chauffages du secteur résidentiel.

Les filières renouvelables sur la CCPR en part du total



SDE 24 à partir des données observatoires - AREC (2024)

Figure 34 : Évolution relative de la production d'énergie renouvelable

Les données provisoires montrent une forte pénétration des renouvelables électriques dans le mix renouvelable local. Également, une place plus importante pour les pompes à chaleur dans l'approvisionnement énergétique du territoire est identifiée, ce qui confirme les tendances dans la substitution des moyens de production de chaleur dans le résidentiel notamment.

1.4.2 Les renouvelables électriques

1.4.2.1 La production

À partir des données GRD, un zoom sur la filière électrique avec un millésime à N-1 est proposé.

Production d'électricité renouvelable 2023 par communes de la CCPR

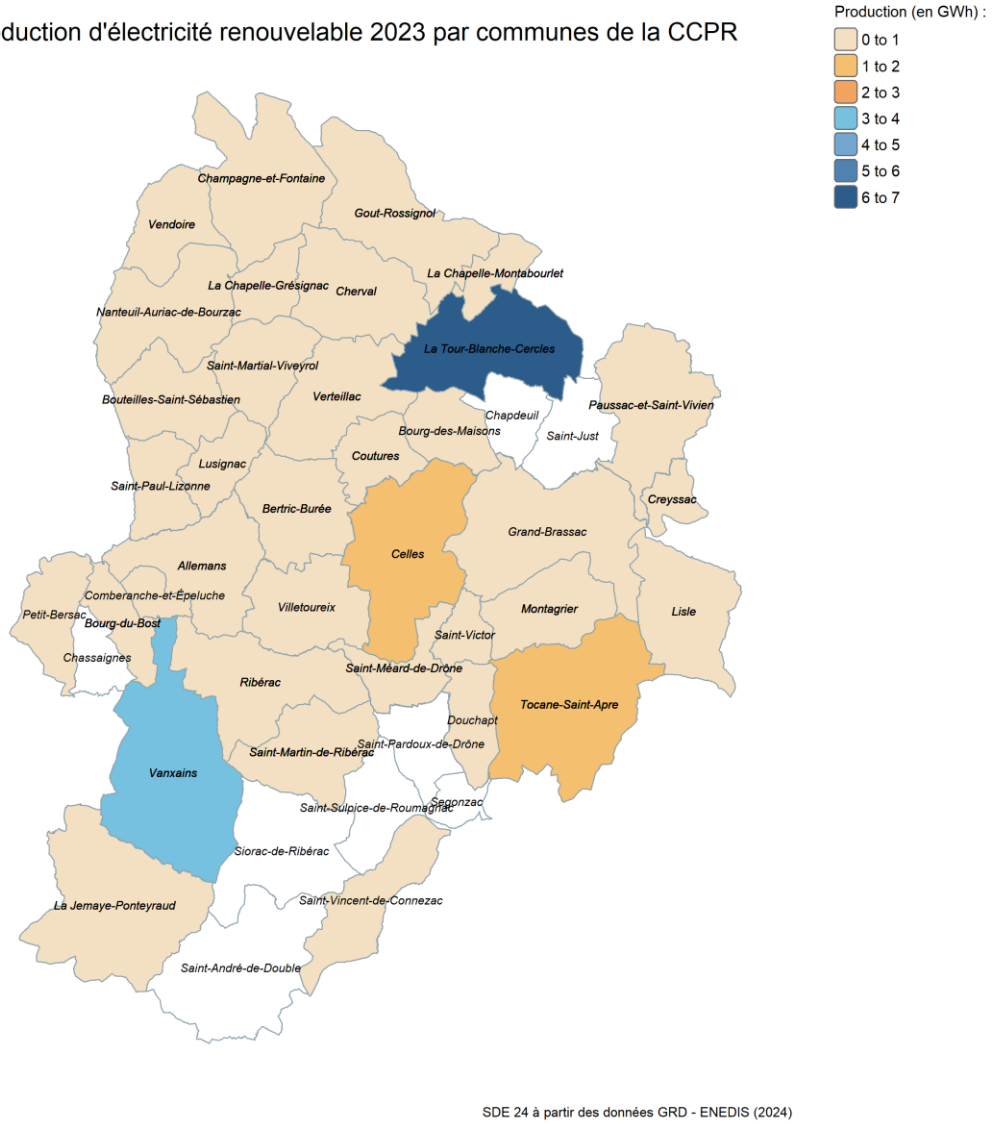


Figure 35 : Évolution de la production d'électricité renouvelable

Aussi, cela confirme la tendance à l'augmentation de la production d'électricité renouvelable. La puissance installée a plus que triplé sur les trois dernières années.

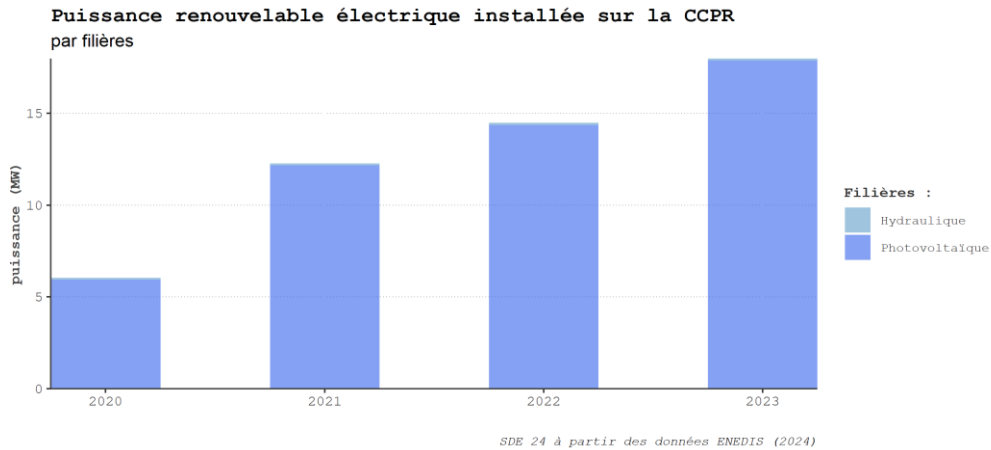


Figure 36 : Puissance renouvelable installée sur la CCPR par filières

Depuis 2015, la production a été multipliée par 5 et plus particulièrement via le déploiement de capacités photovoltaïques.

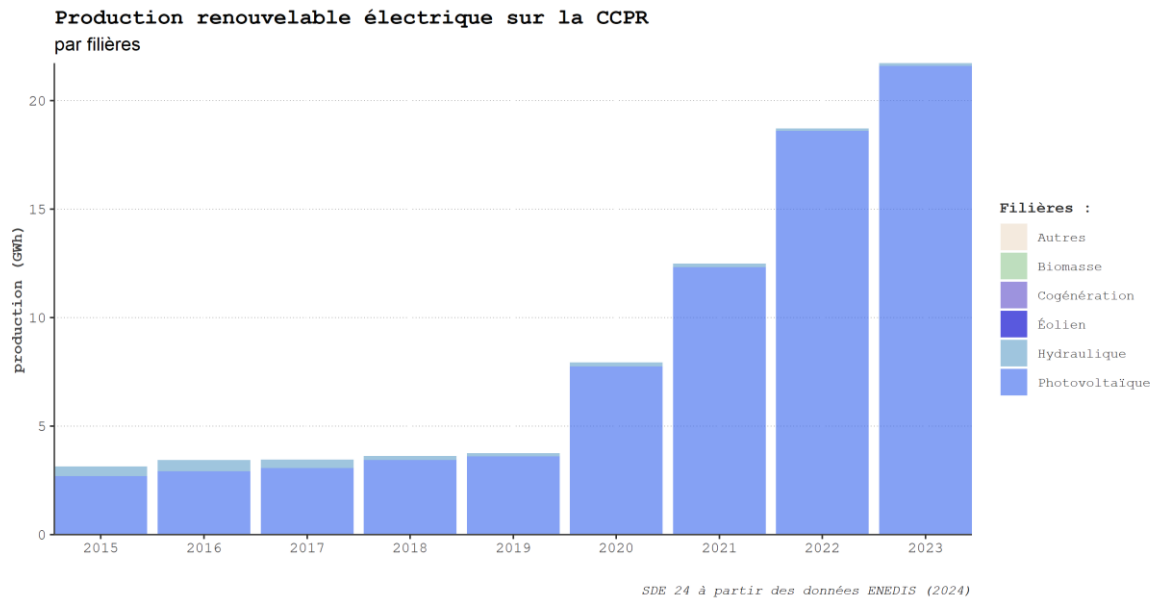


Figure 37 : Production renouvelable sur la CCPR par filières

Au vu des puissances installées et des productibles mesurés, on peut estimer les facteurs de charge de chaque filière. Plus précisément, cela se traduit sur une période donnée l'estimation du temps sur lequel l'installation produit à sa capacité nominale. Cette approche donne un autre aperçu statistique du potentiel rendement d'une installation de production énergétique sur le territoire de la CCPR.

Capacités renouvelables électriques de la CCPR en 2023			
Filière	Puissance	Production	Facteur de charge*
Photovoltaïque	17.88 MW	21.68 GWh	13.84 %
Hydraulique	0.11 MW	0.14 GWh	14.62 %

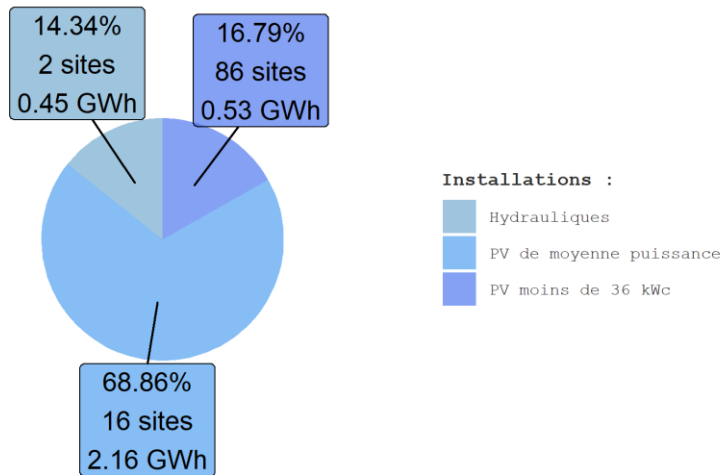
*sur l'année 2023

Tableau 16 : Synthèse des capacités renouvelables de production électrique

1.4.2.2 Les installations

Le détail par sites de production permet de visualiser la dynamique de déploiement des moyens de production électrique.

Sites de production d'électricité renouvelable sur la CCPR en 2015

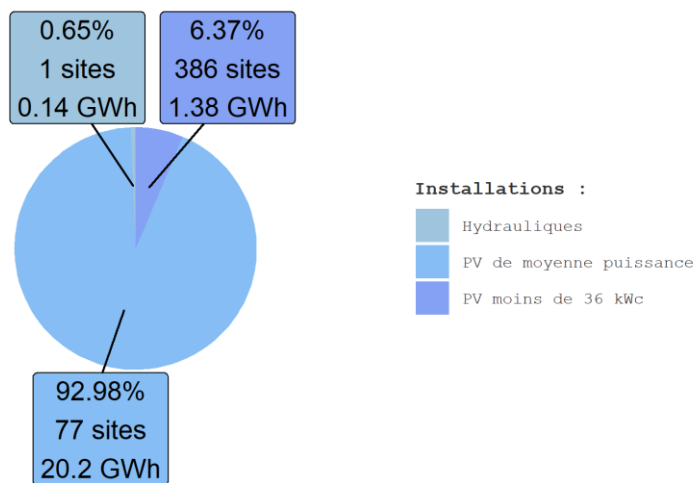


SDE 24 à partir des données ENEDIS (2024)

Figure 38 : Répartition des sites de production d'électricité renouvelable en 2015

Ainsi, on peut mettre en évidence un fort déploiement des petites installations avec 300 sites de plus en 2023 qu'en 2015. En revanche, elles ne sont pas les plus grandes contributrices à l'augmentation de la production globale de la CCPR.

Sites de production d'électricité renouvelable sur la CCPR en 2023



SDE 24 à partir des données ENEDIS (2024)

Figure 39 : Répartition des sites de production d'électricité renouvelable en l'année du bilan

En effet, les installations de moyenne puissance comptent pour 93 % de la production d'énergie du territoire.

1.4.3 Les gaz renouvelables

À ce jour, il n'y a pas d'installation de production de biométhane injectant sur les réseaux.

1.4.4 La chaleur renouvelable

Dans le cadre du Contrat de Développement Territorial « Chaleur Renouvelable en Périgord », les porteurs de projets intéressés peuvent faire appel à l'expertise du groupement coordonné par le CD24, la FD CUMA et le SDE 24 pour l'accompagnement au dimensionnement et à la réalisation de travaux de substitution ou de mise en place de chaufferies renouvelables.

Principalement, se distinguent trois filières :

- la géothermie,
- le bois-énergie,
- le solaire thermique.

Les volumes de chaleur renouvelables sur la CCPR		
Année	Filière	Chaleur potentielle
2023	Chaufferies bois	58.88 MWh
2024	Chaufferies bois	55 MWh
2024	Géothermie	211.4 MWh
2025	Chaufferies bois	53.1 MWh
2027	Chaufferies bois	955 MWh

Tableau 17 : Synthèse des projets inscrits au CDT

1.4.5 Agrégation de la production renouvelable par usages énergétiques

Une mise en perspective des chiffres de la production d'énergie à partir de sources renouvelables peut être faite au travers des usages auxquels sont destinées ces productions. C'est pourquoi, les usages électriques sont largement les plus en hausse entre 2015 et 2023 alors que les renouvelables thermiques sont plutôt stables. Pour autant, l'électricité ne représente que 20 % des usages énergétiques de la production renouvelable.

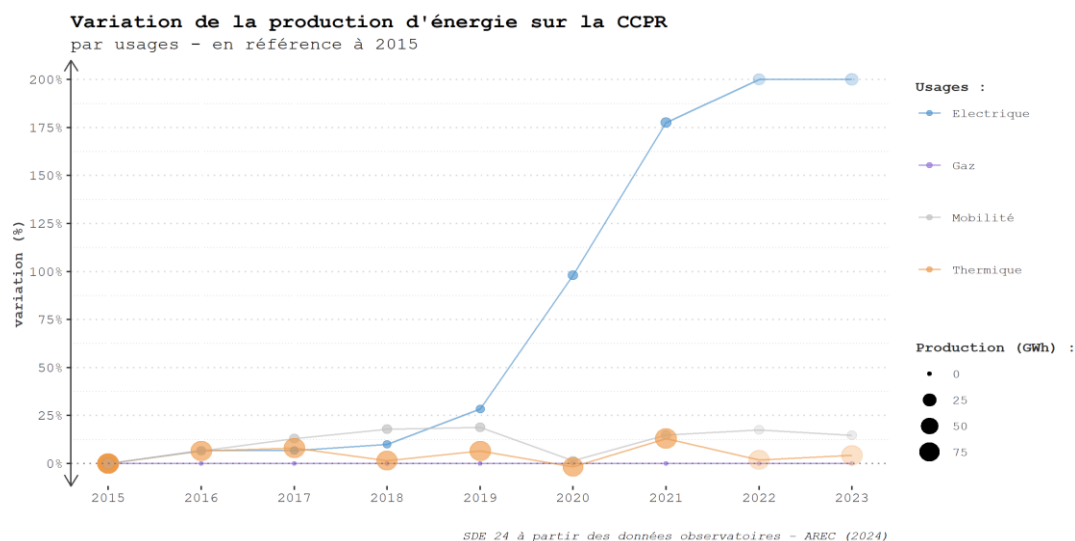


Figure 40 : Variation de la production d'énergie renouvelable par usages

Destination de la production renouvelable 2023 de la CCPR				
Usage	Production	Part du total	Variation*	Variation dans le total*
Thermique	85.58 GWh	72.69 %	4.33 %	-15.89 %
Électrique	22.46 GWh	19.08 %	407.04 %	308.57 %
Mobilité	9.69 GWh	8.23 %	14.61 %	-7.63 %

*en référence à 2015

Tableau 18 : Répartition de la production d'énergie renouvelable par usages

1.5 Actualisation de la trajectoire PCAET

Pour actualiser la trajectoire PCAET, une projection à horizon 2030 et 2050 a été réalisée sur la base des jalons posés par la stratégie adoptée. Il s'agit de mettre en évidence les efforts restants pour atteindre les objectifs fixés lors de l'approbation de la stratégie PCAET.

Un lissage entre les jalons a été fait pour disposer d'une projection annualisée dans le temps à l'aide de l'outil de territorialisation de la SNBC 2.

1.5.1 Maîtrise de l'énergie

La trajectoire affichée envisage une réduction des consommations d'énergie de -13 % de réduction pour atteindre l'objectif de 2030.

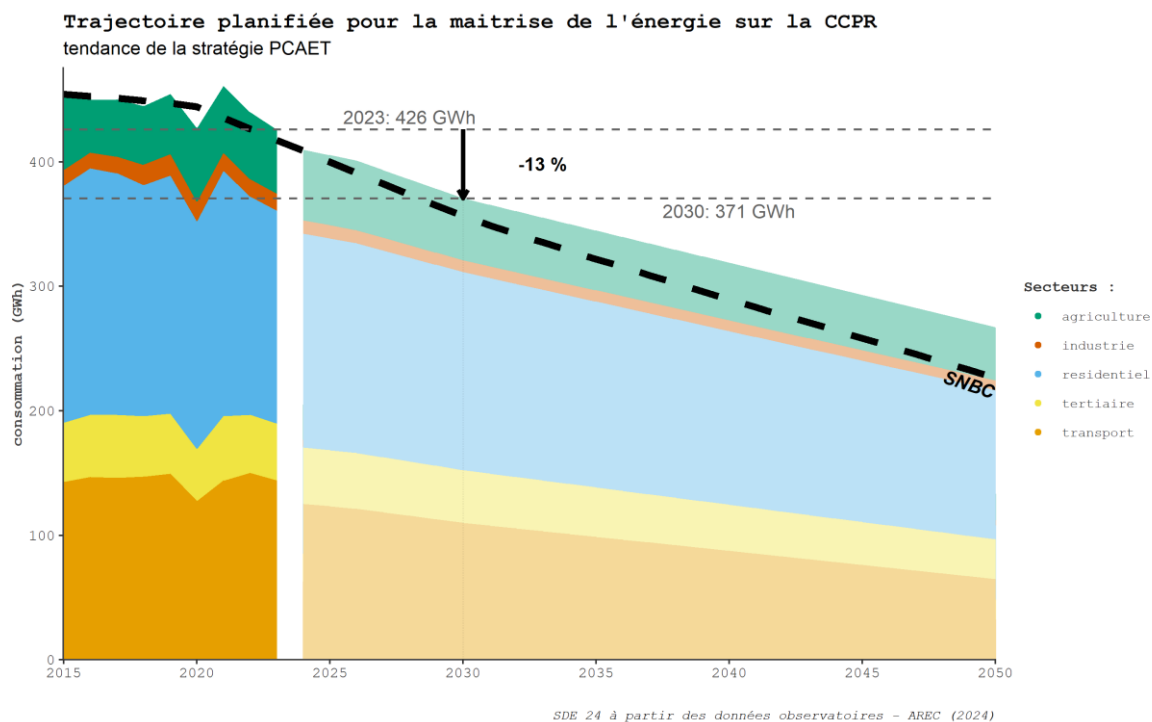


Figure 41 : Projection de la trajectoire de maîtrise des consommations d'énergie à partir de la stratégie PCAET

Cela implique d'accompagner des efforts de sobriété importants dont dans le transport et le résidentiel.

Les efforts de maîtrise de l'énergie à horizon 2030		
Secteur	Réduction	Effort relatif*
Transport	-34.06 GWh	-23.63 %
Résidentiel	-12.22 GWh	-7.13 %
Industrie	-4 GWh	-29.73 %
Tertiaire	-3.31 GWh	-7.25 %
Agriculture	-1.79 GWh	-3.47 %

*à partir de 2023

Tableau 19 : Les objectifs PCAET de maîtrise de l'énergie détaillés par secteur

Au-delà du facteur démographique important, les efforts tendanciels déjà identifiables sur le résidentiel méritent d'être soutenus. Au sujet du transport, le report modal étant complexe sur des territoires peu denses, la substitution vers de la mobilité électrique pourrait concourir à la baisse ciblée possiblement grâce à des gains d'efficacité énergétique.

1.5.2 Réduction des émissions de GES

Pour 2030, il faudra réaliser l'économie de -28,84 ktCO₂eq, soit une réduction de -19 %, afin d'atteindre les objectifs fixés. Cela reviendrait à diminuer uniquement les émissions 2023 du transport routier de 63,66 %.

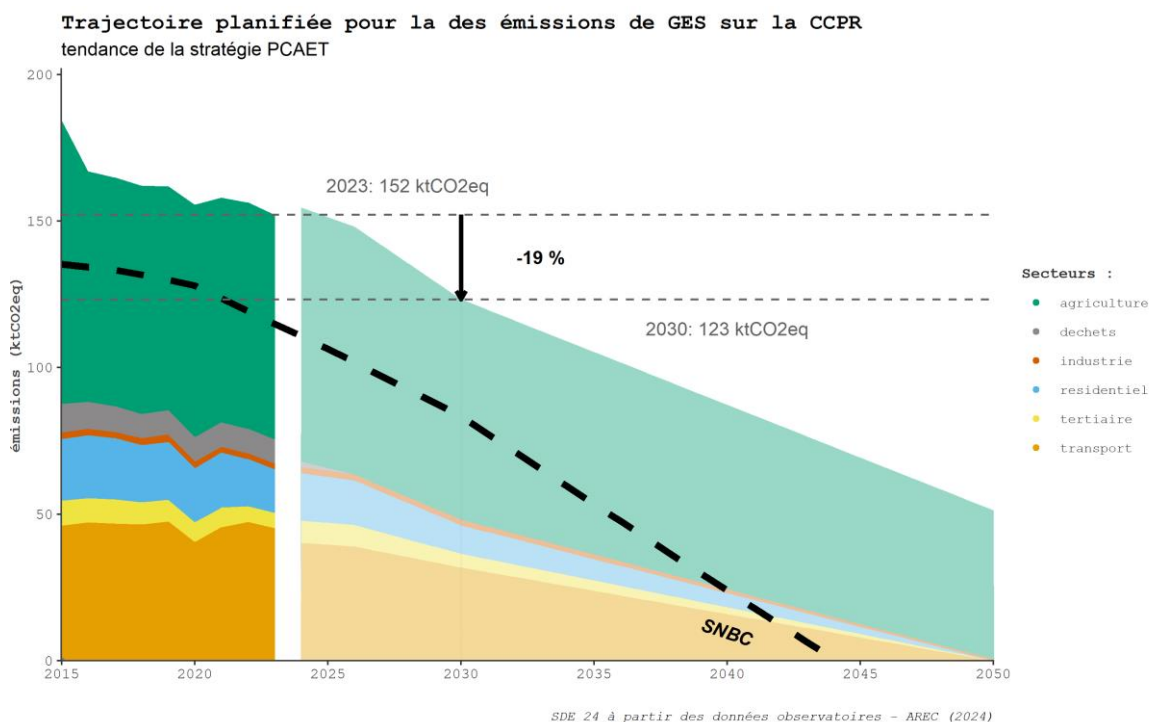


Figure 42 : Projection de la trajectoire de réduction des émissions de GES à partir de la stratégie PCAET

Les efforts de réduction des émissions à horizon 2030

Secteur	Réduction	Effort relatif*
Transport	-13.5 ktCO2eq	-29.8 %
Déchets	-8.34 ktCO2eq	-100 %
Résidentiel	-5.17 ktCO2eq	-34.75 %
Agriculture	-1.41 ktCO2eq	-1.84 %
Tertiaire	-0.49 ktCO2eq	-9.48 %
Industrie	0.07 ktCO2eq	3.88 %

*à partir de 2023

Tableau 20 : Les objectifs PCAET d'atténuation des émissions détaillées par secteur

1.5.3 Déploiement des renouvelables

L'objectif de développement des renouvelables doit porter la production d'énergie locale à 126 GWh en 2030. Soit une augmentation de 7 % de la production réalisée en 2023.

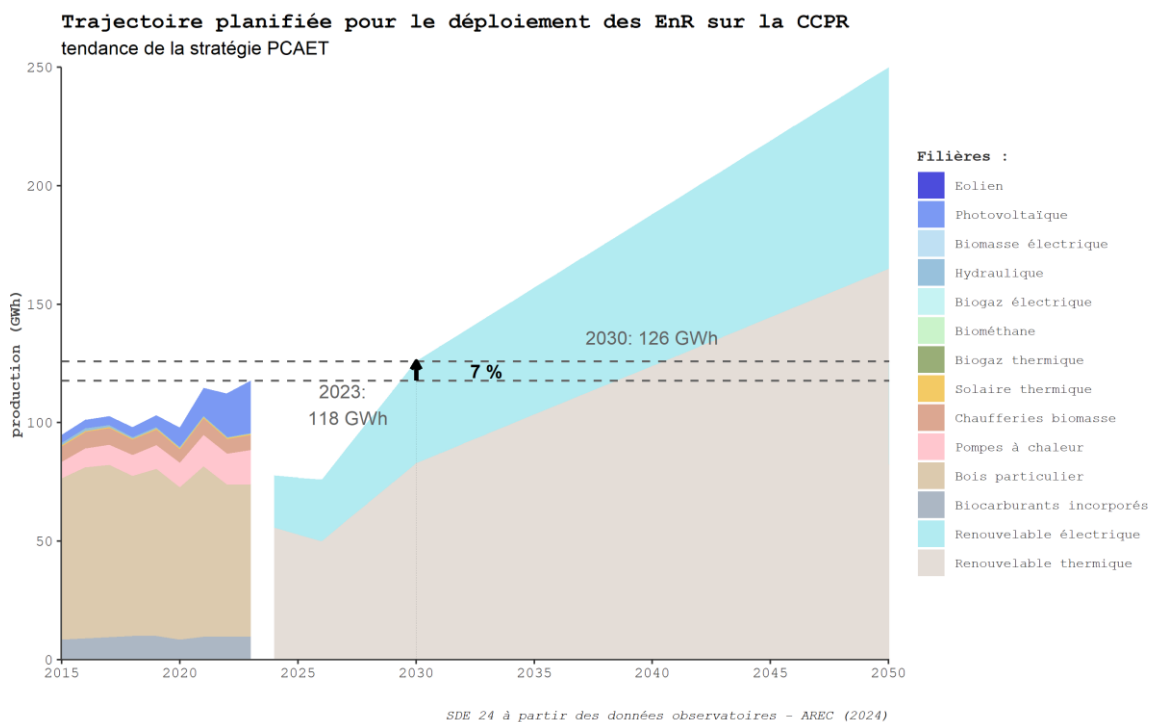


Figure 43 : Projection de la trajectoire de production renouvelable à partir de la stratégie PCAET

La production de renouvelable électrique doit être multipliée par 1,91 pour atteindre les objectifs de la stratégie PCAET. La production de renouvelable thermique est déjà supérieure à l'objectif envisagé de 0,87 points.

En revanche, les niveaux de production ciblés ne permettront pas d'atteindre les objectifs de couverture de la consommation de 62 % affichés pour 2030. Cependant, si les rythmes de



développement des EnR et celui de maîtrise des consommations d'énergie se maintiennent alors la CCPR devrait couvrir un plus du tiers de ses besoins en énergie pour 2030.

1.6 Les limites du bilan

Le bilan énergétique et gaz à effet de serre de la CCPR présente des limites, dont certaines méthodologiques dans les hypothèses qui sont d'une part, utilisées pour consolider les données et d'autre part, dans celles qui sont utilisées pour projeter la stratégie à moyen et long terme.

Également, la disponibilité de données consolidées sur un millésime antérieur à l'année de réalisation du bilan ne permet pas de faire une actualisation précise. Aussi, lorsque les données consolidées de l'année en cours seront disponibles, l'ensemble de la trajectoire passée pourrait en être affectée à la marge.

Toutefois, il est possible d'actualiser le diagnostic énergétique et GES sur lequel repose la stratégie PCAET de la CCPR. Et même s'il est encore trop tôt pour essayer d'estimer les externalités positives du plan d'actions sur la réalisation des objectifs stratégiques, il n'en demeure pas moins que l'actualisation de la trajectoire renseigne sur des tendances et permet d'identifier les leviers à consolider dans la suite de la mise en œuvre du PCAET.



2. Le plan d'actions

Cette partie est dédiée à l'avancement de la réalisation des mesures inscrites dans les fiches actions afin d'atteindre la stratégie fixée initialement.

2.1 Rappel des actions du PCAET

Les actions du PCAET se déclinent via six axes distincts qui sont les suivants :

Axe stratégique	Objectif	N°	Action	N°	Mesure
1 - Piloter et diffuser le PCAET	1 - Animer et piloter le PCAET	1	Piloter le PCAET	1	Construire une stratégie financière pour financer les actions du PCAET
				2	Évaluer les actions du PCAET à l'aide d'indicateurs quantifiés
		2	Animer le PCAET	3	Construire un Plan d'Animation du Plan Climat sur le territoire
				4	Décliner le Plan d'Animation en direction des collectivités et organismes publics/ Des entreprises/ Des exploitants agricoles/ Des habitants / Des scolaires
	2 - Mettre en place un plan de communication et de sensibilisation	3	Définir un plan de communication sur le PCAET	5	Identifier pour chaque thématique, les publics cibles et les leviers de communication mobilisables
				6	Utiliser la Semaine du DD comme pilier de la stratégie de communication annuelle
				7	Définir un programme pluriannuel en ciblant chaque année une thématique prioritaire
		4	Sensibiliser sur les thématiques de PCAET	8	Programmer des interventions dans les écoles
				9	S'appuyer sur les réseaux sociaux pour communiquer

Axe stratégique	Objectif	N°	Action	N°	Mesure
2 - Aménager durablement le territoire	3 - Intégrer les enjeux énergie climat dans les documents d'urbanisme et les documents cadres	5	Intégrer les enjeux énergie et climat dans le PLUi	10	Intégrer des critères en lien avec le développement des ENR, l'efficacité énergétique, les îlots de chaleur, la construction bioclimatique etc.
				11	Établir une Charte/ un Référentiel concernant les projets d'aménagements et pour la construction reprenant des critères à respecter
				12	Moyens liés à l'élaboration et à la mise en œuvre du PLUi
	6	Revitaliser les centres bourgs	13	Améliorer la qualité de l'espace publics (présence de végétation, espaces piétons)	
			14	Végétaliser les espaces publics	



	4 - Favoriser un urbanisme et aménagement économe énergie	7	Œuvrer pour la réalisation de nouvelles constructions plus économes en énergie	15	Réaliser des sessions de sensibilisation des aménageurs autour des questions EC
				16	Former les agents responsables des permis de construire
		8	Appuyer les communes à la mise en œuvre d'un urbanisme / aménagement durables	17	Soutien aux démarches pilotes et exemplaires ; (ex : ingénierie pour approche AEU2®, conception d'un écoquartier, opération de densification etc.)
				9	Coordonner et favoriser le déploiement d'actions collectives DD
		19	Établir des partenariats avec ces animateurs en ciblant les actions à développer prioritairement sur le Pays Ribéracois et les secteurs d'activités privilégiés		
		20	Organiser des sessions d'information et de sensibilisation des acteurs économiques aux enjeux du DD (et de la maîtrise de l'énergie et de développement des EnR particulièrement)		

Axe stratégique	Objectif	N°	Action	N°	Mesure
3 – Le Pays Ribéracois, une collectivité responsable	5 - Organiser une politique achat responsable	10	Intégrer des critères sociétaux et environnementaux dans les marchés publics	21	Privilégier les produits locaux, de saison pour les achats alimentaires de la CCPR (via le PAT par exemple)
				22	Intégrer des critères d'efficacité énergétique, d'analyse du cycle de vie, dans l'ensemble des marchés publics d'achat
	6 - Améliorer la gestion de l'énergie	11	Rendre exemplaire la gestion énergétique du patrimoine (bâti et éclairage) des MO publiques	23	Frais d'adhésion au "paquet énergie" du SDE 24
				24	Accompagnement du SDE 24
				25	Investissements pour donner suite à un accompagnement du SDE 24
				26	Remplacer le parc des luminaires « boules » par de la LED
				27	Améliorer la programmation de l'éclairage public
				28	Concrétisation du projet BEPOS à Siorac-de-Ribérac (centre de formation professionnelle hôtellerie) + accompagner la rénovation énergétique des bâtiments publics (communaux/intercommunaux)
				29	Optimiser le système de collecte pour améliorer l'efficacité énergétique



	7 - Améliorer la gestion des déchets de la collectivité	12	Améliorer le tri et la valorisation des déchets en lien avec les organismes compétents	30	Mettre à disposition plus de composteurs collectifs et individuels pour la valorisation des biodéchets
				31	Organiser la collecte des huiles usagées (restauration par exemple)
				32	S'assurer, par la création d'une filière, que l'ensemble des huiles collectées soit valorisé ou recyclé (sur ou hors du territoire)
		13	Diminuer la quantité de déchets produits par la CCPR	33	Sensibiliser les agents pour réduire la quantité des déchets
	34	Promouvoir une gestion plus vertueuse des déchets			
	8 - Impliquer tous les agents et élus de la collectivité	14	Renforcer la connaissance de la collectivité sur les questions Climat/Air/Energie	35	Multiplier les conférences/interventions sur les thématiques climat-air-énergie
				36	Sensibiliser les services de la CC à l'importance de l'intégration du volet CAE dans toutes les thématiques
				37	Diffuser des notes internes (utiliser les fiches de paie comme relais) sur les thématiques climat-air-énergie
38				Identifier des référents de la politique CAE de la CC	

Axe stratégique	Objectif	N°	Action	N°	Mesure
4 - Accélérer la transition énergétique du territoire	9 - Développer la production locale d'énergies renouvelables	15	Favoriser l'émergence d'une filière biogaz sur le Pays Ribéracois	39	Évaluation des potentialités / 1ers scénarios théoriques ; animation auprès des détenteurs de déchets méthanogènes / utilisateurs finaux de biogaz produit (phase Etude - Convention ASSELDOR)
				40	Soutien initiative SCAR méthanisation CIVE*
		16	Faire émerger des projets citoyens ENR sur le territoire	41	Repérer et accompagner les projets citoyens
		17	Mettre en avant la filière géothermie sur le territoire de la CCPR	42	Recenser les rendements des installations déjà en place sur le territoire afin de pouvoir argumenter en faveur du développement de cette filière (au vu de la réticence aux éoliennes, solaires...)
				43	Réaliser une étude cartographique du potentiel géothermique de la CCPR (type étude AXENNE)
		18	Soutenir l'émergence d'unités de production d'EnR non intégrées au	44	Moyens pour relais d'animation (à confirmer) (3 filières : Hydroélectricité, éolien, géothermie)
				45	Investissements liés à la mise en service / restauration de centrales



			bâti (hydroélectricité, éolien, géothermie)	46	Évaluation des potentiels / investissements liés à la mise en service de chaufferies /(mini) réseaux alimentés en bois-énergie	
				47	Former les propriétaires forestiers aux bonnes pratiques (durables) d'entretien et aux bénéfiques qu'elles engendrent	
				48	Mettre en place une animation favorisant la coupe d'arbre dépérissant et la replantation	
				49	Sensibiliser les propriétaires sur l'entretien de la forêt	
		19		Encadrer l'émergence d'unités de production utilisant l'énergie solaire	50	Animation autour du cadastre solaire (toiture prioritairement)
					51	Établissement d'une Doctrine photovoltaïque au sol
					52	Études de potentiels et mise(s) en service de centrale(s)
	10 - Organiser la transition énergétique avec les partenaires	20		Intégrer les objectifs de transition énergétique dans l'ensemble des politiques, actions et outils de financements de la CCPR	53	Mise en œuvre, suivi et évaluation des deux démarches TEPCV / PCAET
					54	Communication / structuration des 2 démarches en phase de mise en œuvre (club des acteurs, festival des énergies)
	11 - Accélérer la rénovation énergétique	21		Accompagner les propriétaires privés pour la rénovation énergétique de leur logement	55	Moyens animation du PIG Habitat "Bassin ribérais / Double
					56	Préfiguration, mise en service d'une plateforme de rénovation de l'habitat (dispositif DOREMI)
					57	Précarité énergétique : élaboration / diffusion d'outils d'orientation, organisation de journées de sensibilisation et de formation
58					Lister les professionnels intervenant sur le territoire	
59					Sensibiliser les professionnels aux nouvelles techniques	
60					Accompagner par des ateliers ou des fiches techniques les particuliers à l'auto-rénovation	

Axe stratégique	Objectif	N°	Action	N°	Mesure
5 - Se déplacer autrement	12 - Limiter l'utilisation de la voiture individuelle	22	Promouvoir les pratiques de covoiturage	61	Relais d'animation de la politique départementale
		23	Encourager le report modal vers les modes de	62	Réaliser une étude modale
	63			Expérimenter de nouvelles formes de mobilité durable	



			déplacements alternatifs à la voiture individuelle	64	Identifier les discontinuités du réseau cyclable afin de favoriser et sécuriser la pratique du vélo	
				65	Améliorer le maillage du réseau cyclable existant par un programme pluriannuel de réalisation d'itinéraires cyclables	
				66	Promouvoir la prise en compte des déplacements doux dans les travaux de voirie	
				67	Investissements pour les liens physiques pour piétons et cycles entre les nouvelles zones urbanisées et les entités urbaines existantes, des projets de voies-vertes (véloroute-voie vertes) Schéma directeur d'aménagement cyclable	
	13 - Organiser les alternatives	24		Assurer un accès à la majorité des services à l'ensemble de la population	68	Proposer un service de transport à la demande
					69	Développer le commerce de proximité
					70	Développer les commerces ambulants
		25		Concrétiser des plans de mobilité	71	Moyens liés à la mobilisation des porteurs potentiels de plans de mobilité
	14 - Éviter des déplacements	26		Encourager les solutions alternatives numériques au travail	72	Organisation de réunions d'information sur les nouveaux modes de travail
					73	Soutien aux espaces de coworking

Axe stratégique	Objectif	N°	Action	N°	Mesure
6 - Vers un territoire résilient	15 - Développer une agriculture et une alimentation durable	27	Accompagner la transition des pratiques	74	Proposer des formations à la permaculture et au jardinage écologique
				75	Sensibilisation des agriculteurs aux bonnes pratiques et accompagnement de l'agriculture de conservation
				76	Sensibiliser les agriculteurs à un usage raisonné des produits phytosanitaires
				77	Sensibiliser les agriculteurs au maintien et à la préservation des prairies enherbées et à la gestion des cours d'eau
				78	Amorcer la transition des pratiques en collaboration avec la SCAR
				79	Développer des partenariats agricoles avec la filière Bleu/ Blanc/ Cœur
				80	Sensibilisation aux externalités positives de la biodiversité
		28	Développer les circuits courts alimentaires	81	Développer la promotion des artisans, hôteliers, restaurateurs locaux qui utilisent et valorisent des produits locaux



16 - Anticiper les conséquences du changement climatique sur la ressource en eau			82	Favoriser l'émergence d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT)
			83	Faire vivre le guide des producteurs locaux
			84	Organiser des programmes de formation / information (notamment à destination des publics scolaires)
	29	limiter les émissions de GES et l'impact de l'agriculture sur l'environnement	85	S'appuyer sur les recommandations de Bordeaux Science Agro pour changer les pratiques agricoles
	30	Favoriser l'implantation des jeunes agriculteurs travaillant en permaculture	86	Libérer des terres agricoles pour les jeunes agriculteurs
			87	Assurer un débouché pour les jeunes agriculteurs via la commande publique (PAT)
	31	Outiller les agriculteurs pour une mise en pratique opérationnelle des solutions d'adaptation / atténuation au CC dans leurs métiers	88	Créer la cellule d'observation territoriale / ateliers spécifiques (intervention d'experts et formateurs, organisation des journées techniques, expérimentations)
			89	Accompagnement / conseil auprès des agriculteurs et leurs regroupements
	32	Sensibiliser les habitants à l'importance de la ressource en eau // Adapter le territoire aux modifications des régimes de précipitation due au changement climatique	90	Sensibiliser les habitants à l'importance de la ressource en eau
			91	Réaliser des études de faisabilité/d'opportunité pour la mise en place de bassins de rétention (à petite échelle)
			92	Développer les dispositifs de récolte d'eaux de pluie chez les particuliers
	33	Assurer la continuité écologique des cours d'eau	93	Réaliser une étude sur les obstacles à l'écoulement
			94	Réaliser une étude sur les points de conflits potentiels et existant avec l'urbanisation
			95	Intégrer les conclusions des études dans les différents documents d'urbanisme (et Syndicat SRB Dronne)
	34	Maintenir un bon état quantitatif des masses et des nappes d'eau	96	Amorcer une transition des pratiques agricoles vers des cultures moins hydrophages
			97	Sensibiliser les acteurs du territoire sur l'importance de la diminution des consommations individuelles
			98	Prévoir un schéma de répartition de la ressource par secteur



		35	Maintenir un bon état qualitatif des masses et des nappes d'eau	99	Réduire les puisements des agriculteurs dans les nappes phréatiques			
				100	Amorcer la transition vers le zéro pesticide (Intégré dans le PAT)			
				101	Assurer le renouvellement des infrastructures d'assainissement (pour assurer une bonne qualité des eaux traitées)			
	17 - Préserver la santé des habitants		36	Anticiper les impacts du changement climatique sur la population vieillissante	102	Accompagner individuellement les personnes les plus sensibles lors des canicules grâce à la mobilisation d'un réseau citoyen		
					37	Réduire l'impact négatifs des espèces invasives et du caractère allergisant des plantes	103	Prendre en compte le caractère allergisant des plantes dans la gestion des espaces verts (notamment dans l'optique de végétaliser les espaces urbains pour rafraîchir le territoire pendant les fortes chaleurs)
							104	Améliorer la connaissance de l'impact du changement climatique sur les pollens, maladies vectorielles (moustiques, tiques...), espèces invasives
					38	Organiser la protection de la biodiversité	105	Accroître la part des zones protégées en concertation avec les agriculteurs
	106	Sensibiliser les collectivités et les habitants à la nature du territoire						
	107	Communiquer sur les techniques et bonnes pratiques de gestion des milieux naturels						
	108	Planter des haies sur les espaces agricoles/ densifier le maillage bocager partenariat avec Prom'haies Nouvelle-Aquitaine						
	18 - Préserver la biodiversité et les milieux naturels		39	Lutter contre les espèces invasives	109	Intervenir sur la destruction de l'ambrosie sur les terrains intercommunaux et végétaliser des terrains nus		
					110	Planifier la destruction des nids de frelon avec les territoires voisins		
					111	Amorcer un travail pour lutter contre la mouche du brou		
					112	Accompagner les agriculteurs pour lutter contre l'ambrosie avec des méthodes respectueuses de l'environnement comme les couverts végétaux		
113					Installer des nichoirs à chauve-souris pour limiter la prolifération du moustique tigre			
40	Protéger les espaces naturels //Construire une stratégie de	114	Évaluer les conséquences du changement climatique sur la forêt et accompagner l'adaptation de la gestion forestière par les parties prenantes					



			valorisation et de préservation durable de la forêt	115	Orienter les propriétaires et les acteurs forestiers vers des labélisations de gestion durable (type PEFC)
				116	Sensibiliser les propriétaires sur les valeurs écologiques des forêts matures et favoriser leurs préservations // Construire les bases d'une stratégie foncière forestière à mener par la collectivité (s'appuyer sur ce qui se fait dans d'autres collectivités où les forêts sont majoritairement publiques)

Tableau 21 : Plan d'actions du PCAET détaillé

2.2 Avancement global

Cette troisième partie, retrace pour chaque axe du PCAET, un état technique de la mise en œuvre des actions et mesures afin de mettre en évidence l'avancement des tâches, distinguant celles réalisées, celles terminées et celles pas encore réalisées pour différentes raisons (manque de ressource, évolution politique etc.).

Ci-dessous, un graphique représentant la répartition du nombre de mesures (total : 116) :

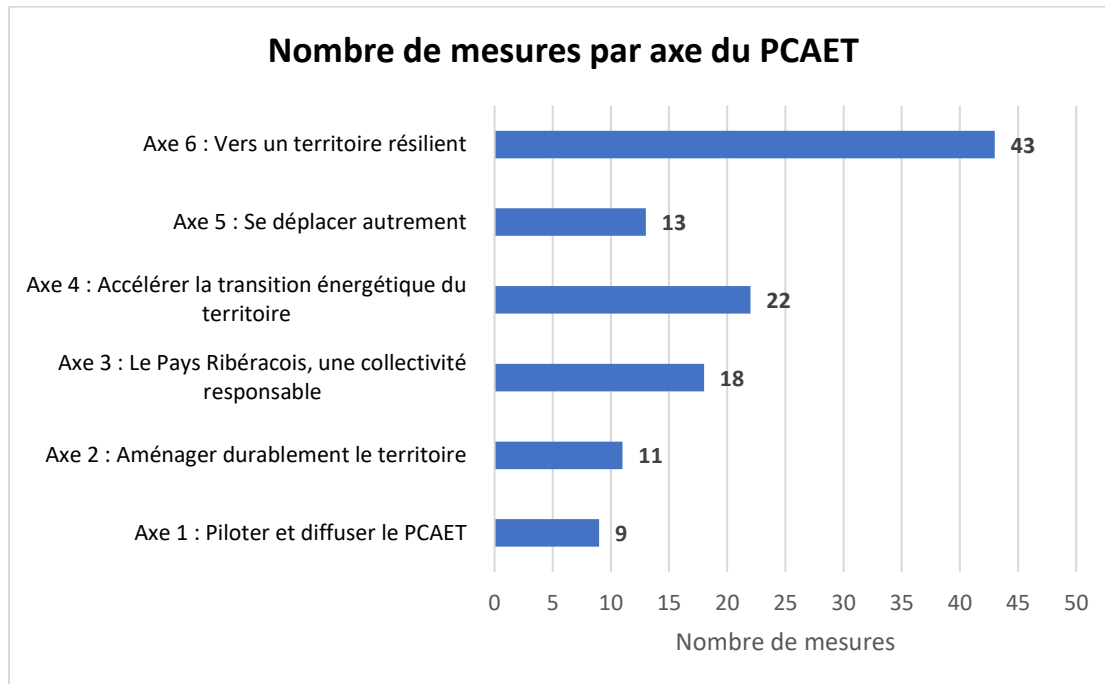


Figure 44 : Répartition du nombre de mesures inscrites par axe à réaliser

Pour chaque action, est indiqué :

- La présentation des objectifs ;
- Le bilan d'exécution à mi-parcours ;
- Une revue à mi-parcours et les perspectives ;
- Le bilan d'exécution des fiches.

2.3 État d'avancement du programme d'actions détaillé par axe

3.2.1 Axe 1 : Piloter et diffuser le PCAET

Cet axe est composé de 2 objectifs, 4 actions et 9 mesures

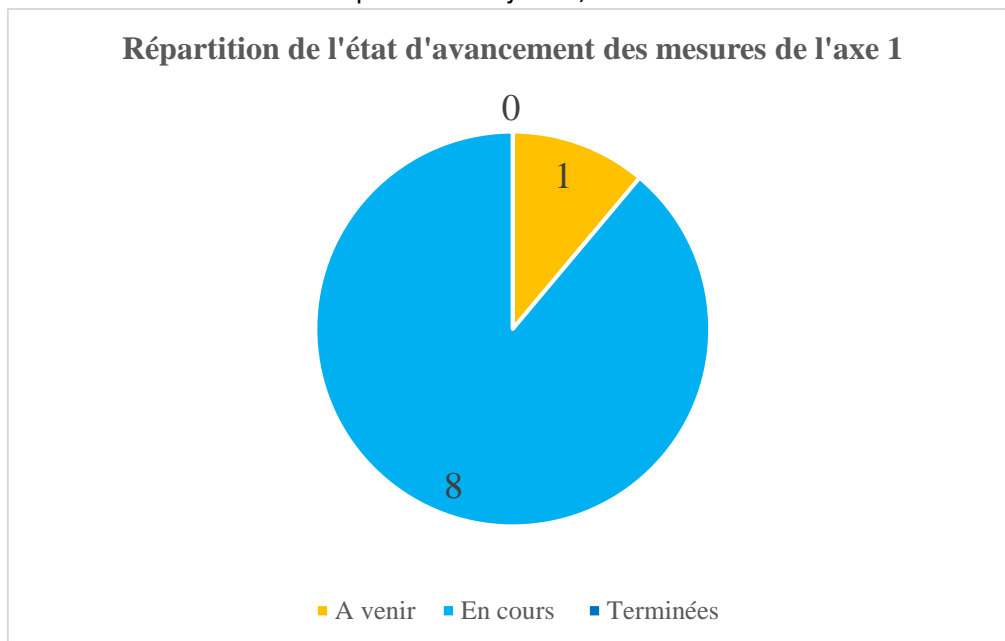


Figure 45 : Répartition de l'avancement des mesures de l'axe 1

Les actions entreprises dans cet axe sont commencées en grande majorité.

Objectif	N° action	Action	Mesure							
			M1	M2	M3	M4	M5	M6	M7	
1 - Animer et piloter le PCAET	1	Piloter le PCAET	M1	M2						
	2	Animer le PCAET	M3	M4						
2 - Mettre en place un plan de communication et de sensibilisation	3	Définir un plan de communication sur le PCAET	M5	M6	M7					
	4	Sensibiliser sur les thématiques de PCAET	M8	M9						

Tableau 22 : état d'avancement de l'axe 1



Objectif 1 : Animer et piloter le PCAET

Action 1 : Piloter le PCAET

Présentation des objectifs

L'objectif principal est d'assurer la réalisation du plan d'actions du PCAET durant les six années. La mise en place de cette action se déroule en deux temps :

- Le premier est la recherche et l'organisation des mécanismes financiers nécessaires à la réalisation du plan d'action (2021-2026),
- Le second est la mise en place d'un outil de suivi permettant l'observation de l'avancement du PCAET (2021-2026).

Les cibles : les directions de la collectivité, les parties prenantes et les habitants.

Bilan d'exécution technique à mi-parcours

Rappel des mesures :

- M1 : construire une stratégie financière pour financer les actions du PCAET ;
- M2 : évaluer les actions du PCAET à l'aide d'indicateurs quantifiés.

Résultat :

La construction de la stratégie financière a débuté depuis trois années. Elle est globale et enveloppe l'ensemble des budgets de la collectivité.

Quant à l'évaluation du PCAET à l'aide des indicateurs, le bilan mi-parcours a permis d'analyser la pertinence et la faisabilité de leur récolte. Certains n'ont pas pu être récoltés car ils ne sont finalement pas réellement quantifiables sur le terrain, ou la prise de recul devra être plus longue pour qu'ils puissent l'être. Ainsi, certains indicateurs pourront être récoltés et analysés que lors de la prochaine étape du bilan final. En parallèle, l'équipe du développement territorial (en collaboration avec le SDE24), complète une interface au sein de la plateforme Territoire Engagé Transition Écologique (TETE). Cet outil permet de numériser le plan, les actions, les mesures et les indicateurs du PCAET et de suivre son évolution au fil des années. Il représentera d'ici 2026, un outil numérique pour communiquer auprès des acteurs locaux et du grand public.

Bilan d'exécution budgétaire à mi-parcours

La fiche s'appuie sur une mobilisation des ressources humaines de la CCPR et les services financiers du Syndicat Départemental de l'Énergie (SDE24). Le budget initial alloué est de 40 000 € pour le déploiement de cette action.

À ce stade de mi-parcours, le budget consommé n'est pas encore quantifiable.

Bilan d'exécution des mesures via les indicateurs de résultat

L'action a été partiellement réalisée et est en attente de nouvelles décisions.

Numéro	Intitulé	Résultat mi-parcours/commentaire
1	1€/habitant dédiés à la réalisation du plan d'action PCAET	Impossibilité de récolter cette donnée car irréalisable à l'étape bilan mi-parcours

Tableau 23 : Récapitulatif des indicateurs de résultat action 1



Action 2 : Animer le PCAET

Présentation des objectifs

L'objectif principal est l'élaboration d'un plan d'animation permettant d'impliquer les directions et les acteurs du territoire (parties prenantes et habitants) pour atteindre les objectifs pour 2025.

La mise en place de cette action est double :

- Une animation interne auprès des Directions pour s'assurer de la pérennisation de la démarche au sein de la collectivité et la mise en œuvre des actions. La personne en charge du PCAET aura la charge d'organiser des rencontres régulières auprès des directions et des personnes responsables autour des thématiques centrales du PCAET (2020-2026) ;
- Cette action est donc le travail préparatoire à l'ensemble des démarches de communication et de sensibilisation qui seront réalisées par la collectivité. Elle permet aussi de bien impliquer les partenaires du territoire dans la mise en œuvre du plan d'action (2020-2026).

Bilan d'exécution technique à mi-parcours

Rappel des mesures :

- M3 : construire un Plan d'Animation du Plan Climat sur le territoire ;
- M4 : décliner le Plan d'Animation en direction des collectivités et organismes publics/ Des entreprises/ Des exploitants agricoles/ Des habitants / Des scolaires.

Résultats :

Le déploiement concret du PCAET (M3 et M4) est organisé autour de la commission développement durable composée de 21 élus et 13 agents. Cette dernière, a permis la réunion de ses membres à neuf reprises entre 2021 et 2023 qui ont traité en amont les sujets en lien avec la mise en œuvre de ses axes. Dans le cadre de leur approfondissement, six sous-commissions thématiques ont été mises en place comprenant des élus et des agents (ainsi que des tiers conviés selon les thématiques abordées) et sont impliqués pour travailler de manière collaborative via :

- L'axe 1 Piloter et diffuser le Plan Climat est développé dans le cadre de la sous-commission « Communication, sensibilisation et valorisation ». Entre 2021 et 2023 inclus, une sous-commission a eu lieu à ce sujet le 2 novembre 2021. Elle a consisté à :
 - o Connaître les besoins, identifier les cibles prioritaires et budgéter un plan communication ;
 - o Définir l'identité du PCAET dans les différents supports de communication ;
 - o S'appuyer sur des actions nationales pour le lancement de campagnes de communication ;
 - o Impliquer les citoyens, le public « jeunesse », les entreprises, les agents ;
 - o Budgéter les prochaines étapes.

Trois élus dont un élu référent, un agent référent et un agent en binôme composent la sous-commission.

- L'axe 3 Le Périod Ribérais, nommé une collectivité responsable, est développé dans le cadre de la sous-commission « L'exemplarité de la collectivité ». Entre 2021 et 2023 inclus, une sous-commission a eu lieu à ce sujet le 30 septembre 2021. Elle est composée de quatre élus dont un référent, un agent référent et un agent binôme. Elle a consisté à se baser sur les propositions des actions listées dans ce domaine et acter des propositions :



- Poursuivre l'implication des agents pour le déploiement du PCAET dans l'ensemble des services et faire de chaque agent un acteur du PCAET au sein de la collectivité ;
 - Développer les formations sur les conduites éco responsables ;
 - Réduire le poste « fournitures administratives » en diminuant la consommation de papier et autres consommables et, en réduisant le recours aux photocopies ;
 - Développer la dématérialisation des supports et élaborer parallèlement une charte de bon usage du numérique.
- L'axe 4 : Accélérer la transition énergétique du territoire est développé dans le cadre de la sous-commission « Énergies renouvelables ». Entre 2021 et 2023 inclus, 3 sous-commissions ont eu lieu à ce sujet : le 30 octobre 2021 (validation des actions à mener : création de sociétés citoyennes, développement du photovoltaïque au sol et toiture, etc.), le 21 novembre 2022 (création d'une société de projet citoyenne) et le 30 janvier 2024 (partenariat avec Enercip). Elle est composée de six élus dont un référent, un agent référent et un agent binôme.
- L'axe 5 : Se déplacer autrement est développé dans le cadre de la sous-commission « Mobilité ». Entre 2021 et 2023 inclus, 0 sous-commission n'a eu lieu à ce sujet. La sous-commission est composée de deux élus référents, un agent référent et deux agents binômes. Néanmoins, ce sujet a connu des avancées significatives ces trois dernières années notamment via la réalisation et la validation de son Schéma Directeur Cyclable (SDC) du Ribéracois, de son plan de jalonnement et guide des aménagements. Des référents vélos soit 44, ont été nommés dans chaque commune afin de participer à la démarche durant trois ans.
- L'axe 6 : Vers un territoire résilient est développé dans le cadre de deux sous-commissions : « Alimentation » et « Environnement et biodiversité ». Entre 2021 et 2023 inclus, une sous-commission « Alimentation » a eu lieu le 2 novembre 2021 (2 axes d'actions retenus : Améliorer l'approvisionnement de la restauration collective avec des produits locaux/proximité ; Accompagner les habitants vers un changement des pratiques alimentaires) et une sous-commission « Environnement et biodiversité » a eu lieu le 26 octobre 2021 (présentation du PCAET et des missions de la sous-commission, de l'AAP Nature et Transitions et les ébauches des projets de la candidature 2022). Trois élus dont un élu référent, un agent référent et un agent binôme composent la sous-commission « Alimentation ». Concernant la sous-commission « Environnement et biodiversité », elle est composée de quatre élus dont un élu référent, un agent référent et un agent binôme.

Ainsi, **sept rencontres ont été produites autour de ces instances de réflexion et de décision**. Les ressources humaines mobilisées sont les élus et les agents. Au total, presque une trentaine de personnes ont participé à ces événements pilotes pour la mise en œuvre du PCAET.

Bilan d'exécution budgétaire à mi-parcours

La fiche s'appuie sur une mobilisation des ressources humaines de la CCPR et les services financiers du Syndicat Départemental de l'Énergie (SDE24). Aucun budget initial n'a été alloué pour le déploiement de cette action.

Bilan d'exécution des mesures via les indicateurs de résultat

L'action a été partiellement réalisée et est en attente de nouvelles décisions.



Numéro	Intitulé	Résultat mi-parcours/commentaire
1	Budget dédié au plan d'animation	Impossibilité de récolter cette donnée car irréalisable à l'étape bilan mi-parcours

Tableau 24 : Récapitulatif des indicateurs de résultat action 2



Objectif 2 : Mettre en place un plan de communication et de sensibilisation

Action 3 : Définir un plan de communication sur le PCAET

Présentation des objectifs

L'objectif principal est d'établir et de rendre opérationnel un plan de communication sur le PCAET et touchant l'ensemble des acteurs du territoire, en mobilisant :

- L'ensemble des moyens de la collectivité dont elle dispose (*exemple : inauguration de sites renaturés, semaine du développement durable, etc.*) ;
- En identifiant les bons leviers d'actions ;
- En priorisant les thématiques sur lesquelles elle veut communiquer en premier.

Bilan d'exécution technique à mi-parcours

Rappel des mesures :

- M5 : Identifier pour chaque thématique, les publics cibles et les leviers de communication mobilisables (2020-2026)
- M6 : Utiliser la Semaine du DD comme pilier de la stratégie de communication annuelle (2020-2026)
- M7 : Définir un programme pluriannuel en ciblant chaque année une thématique prioritaire (2020-2026)

Résultats :

La CCPR mobilise un ensemble de supports et leviers pour la communication du PCAET (M5).

Tout d'abord, le logo a été élaboré en interne dans le cadre de la sous-commission « communication, sensibilisation et valorisation » de la réflexion à la conception. Le graphisme retrace la démarche via la combinaison d'éléments caractérisant les axes : un vélo = mobilité, une borne électrique/prise = accélérer la transition énergétique, un oiseau et des arbres = la préservation de la biodiversité etc. Le but a été d'aboutir à un logo parlant pouvant être un repère pour tous (dont les habitants en priorité) et le déployer sur les différents outils de communication.

Le volet communication des résultats d'exercice de la collectivité à destination du grand public est composé d'un rapport d'activité annuel et d'un bulletin intercommunal.

Au niveau de la communication digitale, la CCPR dispose d'un site internet où la page web portant sur la présentation du PCAET à destination du grand public a été réorganisée et enrichie en 2022. Aussi, il dispose d'une page newsletter permettant de communiquer les dernières actualités dont celles en lien avec les actions du PCAET. Les réseaux sociaux sont aussi des vecteurs clés parmi les supports digitaux et notamment la page Facebook de la CCPR animée quotidiennement par des publications diverses dont certaines portant sur des actions de mise en œuvre du PCAET. Au total, entre 2021 et 2023 inclus, la page FB de la CCPR a communiqué 97 publications à ce sujet (2021 : 28 ; 2022 : 28 et 2023 : 41). Une autre page FB participant à la dynamique de diffusion est celle de l'Office de Tourisme Intercommunal (OTI) qui a publié ou republié des publications au nombre de 44 entre 2021 et 2023 inclus (2021 : 15 ; 2022 : 12 et 2023 : 17).

La mise en place de supports de communication sur le terrain à savoir les sites naturels appartenant à la CCPR ou aux communes est un autre type de support développé. En effet, certains sites sont dotés de panneaux pédagogiques à destination du grand public afin de les sensibiliser à une des



thématiques du PCAET : la préservation et la restauration de la biodiversité. Pour exemple, les sites de Sous-Les-Vignes (Ribérac), la zone humide des Rebeyrolles (Villetoureix), le village vacances de Beauclair (Douchapt), la zone humide de Lisle sont dotés d'un panneautage pédagogique réalisé par l'association Au Fil du Temps dans le cadre de la candidature à l'AAP régional Nature et Transitions dont la CCPR a été lauréate trois fois entre 2021 et 2023. Dans ce même cadre, le dispositif du sac à dos du Petit Explorateur a été créé et lancé en juillet 2023. C'est un outil pédagogique évolutif qui permet de sensibiliser le jeune public (locaux et touristes) à la préservation et à la valorisation des milieux naturels et de la biodiversité. Il comprend à l'intérieur du sac à dos, les outils nécessaires pour l'observation de la biodiversité (loupe, boîte à loupe, une paire de jumelles), des crayons, un livret de présentation du parcours pédagogique d'une zone humide à la Jemaye (gracieusement alloué par le service des Milieux Naturels et de la Biodiversité du CD24) et le cahier d'activités à compléter. Le cahier d'activités comprend :

- un plan pour situer les sites sur le territoire afin de se repérer dans son environnement ;
- les consignes importantes à respecter pour réaliser l'activité, tout en préservant le milieu (zone de quiétude pour la faune/flore) ;
- un questionnaire sur une double page à compléter pour chaque site visité.

Il s'inscrit dans une volonté forte de vouloir donner accès à l'éducation à l'environnement et au développement durable pour tous les publics (en particulier les enfants). Il articule le parcours de territoires délimités choisis pour leur qualité environnementale et écologique par la pratique de la marche avec l'enrichissement des connaissances naturalistes des enfants principalement. Depuis le mois de juillet 2023, les sites naturels (périmètre CCPR) associés à la démarche sont les suivants : les tourbières à Vendoire, le moulin de la Dronne à Montagrier, le moulin des terres blanches à La Tour-Blanche, les pelouses sèches à Saint-Victor, l'étang de la Jemaye-Ponteyraud et le lavoir du Gau à Saint-Vincent-de-Connezac). Au sein de chaque site naturel précité, un panneautage réalisé par l'association Au Fil du Temps est présent. Le mobilier pédagogique d'Au Fil du Temps représente un support d'accompagnement pour les enfants participant à l'activité du sac à dos qui peuvent ainsi compléter leur livret. Il est disponible toute l'année à la vente à partir de quinze euros ou à la location (pour une durée de sept jours) à partir de dix euros auprès des sites suivants : à l'Office Intercommunal de Tourisme (OTI) à Ribérac, à la Maison de la Dronne à Montagrier et aux Tourbières de Vendoire.

L'autre levier de communication identifié est l'organisation d'évènements intercommunaux ponctuels ou annuels portant sur ces thématiques : le festival des énergies (1 édition) la semaine du développement durable (1 édition non rééditée de par la crise sanitaire), la fête de la nature (3 éditions entre 2021 et 2023), les conférences dans le cadre du Salon de l'Habitat et de la rénovation 2023 (1 édition), les animations de sensibilisation auprès des scolaires, périscolaires et du grand public au sein du site des Tourbières de Vendoire et de la Maison de la Dronne etc. Ce volet sera développé dans la prochaine fiche action n°4.

Enfin, à l'échelle des agents, le levier formation est identifié afin de faire évoluer le personnel de la collectivité à propos des questions environnementales. Entre 2021 et 2023 inclus, 12 formations suivies ont été en lien avec certaines thématiques du PCAET : biodiversité et planification, épuration par lagunage et par filtres plantés de roseaux : fonctionnement et entretien, évolution réglementaire et développement durable, la valorisation de l'énergie solaire photovoltaïque, la rénovation énergétique des bâtiments publics, les pratiques du compostage, etc. Des webinaires ont été suivis en complément : santé et bien-être des jeunes enfants, comment améliorer la qualité de l'air ?

La semaine du développement durable (M6) a été suivie comme fil conducteur de certains évènements en 2019 mais pas sur la durée ces trois dernières années. En effet, la CCPR n'a pas nommé cette récurrence annuelle comme pilier de sa stratégie de communication.



La CCPR n'a pas défini de programme pluriannuel en ciblant chaque année une thématique prioritaire (M7).

Bilan d'exécution budgétaire à mi-parcours

La fiche s'appuie sur une mobilisation des ressources humaines de la CCPR (pôle service à la population, service développement territorial) et les services du Syndicat Départemental de l'Énergie (SDE24). Le budget initial alloué est de 20 000 €/an pour le déploiement de la M6 et 10 000 €/an pour le déploiement de la M7.

À ce stade de mi-parcours, il n'est pas possible méthodologiquement de quantifier un budget. Concernant les actions dans le cadre des AAP « Nature et Transitions », les dépenses sont co-financées à hauteur de 65 %, avant co-financement ont été de l'ordre d'environ 83 903,26 euros TTC pour la mise en place des différents outils de communication en faveur de la préservation de la biodiversité (observatoire, panneau pédagogique, nichoir à chiroptères, sac à dos du Petit explorateur etc.).

Bilan d'exécution des mesures via les indicateurs de résultat

L'action est en cours de réalisation.

Numéro	Intitulé	Résultat mi-parcours/commentaire
1	Nombre d'interventions de communication et de sensibilisation réalisées	Donnée impossible à quantifier de manière exhaustive au stade de bilan mi-parcours. Se référer à la rédaction de la fiche.

Tableau 25 : Récapitulatif des indicateurs de résultat action 3



Action 4 : Sensibiliser sur les thématiques de PCAET

Présentation des objectifs

L'objectif principal est de sensibiliser le jeune public du territoire sur les enjeux climatiques et sur la réalisation du PCAET de la CCPR, et que la collectivité diversifie ses canaux de communication via deux mesures :

- M8 : Programmer des interventions dans les écoles (2020-2026) ;
- M9 : S'appuyer sur les réseaux sociaux pour communiquer (2020-2026).

Bilan d'exécution technique à mi-parcours

En trois ans, le déploiement de cette action est diffus et est quantifiable à propos des interventions auprès des publics scolaires et périscolaires et pour tous les publics (M8).

Entre 2021 et 2023 inclus, des animations/interventions ont été proposées à destination des publics scolaires, périscolaires et du grand public.

À propos des animations en lien avec les thématiques du PCAET avec les scolaires, la Maison de la Dronne et la Maison des Tourbières, deux sites naturels dont la CCPR est propriétaire et assure la gestion et l'animation, ont réalisé 12 animations en 2021, 0 en 2022 et 14 en 2023 soit un total de 26 animations ces trois dernières années. Elles ont permis la participation d'environ 162 élèves en 2023 (impossibilité d'avoir les chiffres de 2021 et 2022). Au sujet des animations tous publics confondus, on dénombre 18 animations en 2021, 14 en 2022 et 14 en 2023 soit un total de 46 animations et une captation d'environ 300 personnes. Ces deux sites sont équipés d'un accueil et d'animateurs saisonniers.

L'axe privilégié par ces animations est le n°5 : Vers un territoire résilient et plus précisément la sensibilisation à la préservation de la biodiversité. Quelques exemples :

- Fête de la nature - découverte des richesses naturelles de vos régions : à travers mille et un regards (récurrent, en mai)
- Animation - Thème les plantes sauvages : découverte et utilité (récurrent, saison estivale)
- Animation périscolaire - thème biodiversité (récurrent, saison estivale)
- Animation - Thème petites bêtes et libellules : atelier découverte ludique (récurrent, saison estivale)
- Animation - Les demoiselles de la rivières - le cycle de vie des libellules (récurrent, saison estivale)
- Animation - "Au fil de l'eau" - Découverte du cycle de l'eau et de ses habitants (récurrent, saison estivale)
- Animation - thème les oiseaux (récurrent, saison estivale)
- Journée européenne du patrimoine - Animation - Journée Dronne (récurrent, saison estivale)

D'autres services ont organisé des animations de sensibilisation. Le pôle service à la population a œuvré en proposant des actions entre 2021 et 2023 mais il est impossible à ce stade, d'en quantifier l'exactitude réalisée. Pour exemple, l'accueil périscolaire de Vanxains a organisé une session d'observation sur le respect de la flore et la faune et sur l'observation de la nidification d'un couple de faucons crécerelles, instauration d'une zone non tondue à l'école de cette même commune notamment pour l'observation des variétés d'orchidées.

D'autres animations ont été organisées en dehors de ces sites naturels par des partenaires naturalistes comme le CEN : à titre d'exemple, l'opération « ça broute sur les coteaux » le 18 novembre 2023 à



Saint-Victor ou la soirée chauve-souris le 13 octobre 2023 à Lisle. Ces partenaires organisent donc des actions en collaboration avec la CCPR ou des actions en propre sur le territoire de la CCPR comme celles précitées.

Pour rappel, la CCPR est lauréate de trois éditions de l'appel à projets Nature et Transitions entre 2021 et 2023. Douze projets ont été déployés ou vont l'être d'ici fin 2025. Des chantiers participatifs ont été organisés en collaboration avec les communes, les agents et les écoles élémentaires. Au total, 6 chantiers participatifs ont eu lieu entre 2021 et 2023 avec la participation d'environ 110 élèves et 4 agents techniques. Ces événements ont permis la sensibilisation à cette thématique en partenariat avec l'association Prom'haies.

Un autre évènement notable organisé par la CCPR est la première édition du Salon de l'Habitat et de la Rénovation qui a lieu les 22, 23 et 24 septembre 2023 à la salle André Malraux et ses alentours à Ribérac. Il s'est inscrit dans cet axe 1 et l'axe 4 - Accélérer la transition énergétique du territoire du PCAET par l'organisation de 11 conférences animées par des partenaires institutionnels (CAUE, SOLIHA, Département, ADIL, etc.), associatifs (ENERCIP, le Tri-Cycle Enchanté etc.) et en interne (marchés publics) à destination des professionnels et du grand public :

- La RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) ;
- Les problématiques rencontrées autour des marchés publics ;
- La réglementation énergétique 2020 ;
- La Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) ;
- La déconstruction et le réemploi des matériaux de construction ;
- Bien vieillir dans sa maison ;
- La rénovation du bâtiment ancien ;
- Ma maison de demain/Quelle maison pour demain sans climatisation et sans chauffage ? ;
- Climat et énergie : les citoyens s'investissent dans une électricité renouvelable et locale ;
- Animation rapports locatifs : droits et obligations du propriétaire et du locataire.

Et des animations/points d'informations ont eu lieu :

- Le stand plateforme de rénovation énergétique départementale ;
- La plateforme Rénov'Tour – exposition itinérante.

La collectivité a communiqué activement sur les actions du PCAET (M9). Pour rappel (cf. Action n°3), les réseaux sociaux sont des outils clés parmi les supports digitaux dont elle dispose : la page Facebook CCPR. Cette dernière est animée quotidiennement par des publications diverses dont certaines portant sur des actions de mise en œuvre du PCAET. Au total, entre 2021 et 2023 inclus, la page FB de la CCPR a communiqué 97 publications à ce sujet (2021 : 28 ; 2022 : 28 et 2023 : 41). Une autre page FB participant à la dynamique de diffusion est celle de l'OTI (Office de Tourisme Intercommunal) qui a publié ou republié des publications au nombre de 44 entre 2021 et 2023 inclus (2021 : 15 ; 2022 : 12 et 2023 : 17).

Bilan d'exécution budgétaire à mi-parcours

La fiche s'appuie sur une mobilisation des ressources humaines de la CCPR (service enfance et communication). Le budget initial alloué est de 5 000 €/an pour le déploiement de la M8.

À ce stade de mi-parcours, le budget consommé n'est pas quantifiable à ce stade mi-parcours.

Bilan d'exécution des mesures via les indicateurs de résultat

L'action est en cours de réalisation.



Numéro	Intitulé	Résultat mi-parcours/commentaire
1	Nombre d'interventions dans les écoles par an + interventions tous publics	Impossible à quantifier avec exactitude. Se référer à la rédaction de la fiche action.

Tableau 26 : Récapitulatif des indicateurs de résultat action 4

3.2.2 Axe 2 : Aménager durablement le territoire

Cet axe est composé de 2 objectifs, 5 actions et 11 mesures

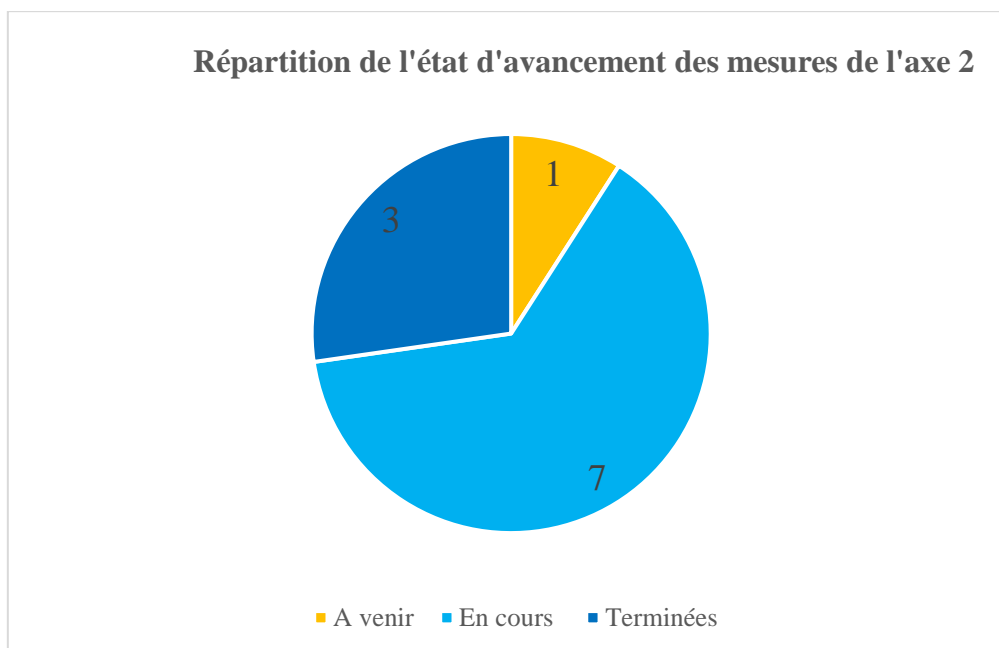


Figure 46 : Répartition de l'avancement des mesures de l'axe 2

Les actions entreprises dans cet axe sont commencées en grande majorité.

Objectif	N° action	Action	Mesure								
			M10	M11	M12						
3 - Intégrer les enjeux énergie climat dans les documents d'urbanisme et les documents cadres	5	Intégrer les enjeux énergie et climat dans le PLUi	M10	M11	M12						
	6	Revitaliser les centres bourgs	M13	M14							
4 - Favoriser un urbanisme et aménagement économe énergie	7	Œuvrer pour la réalisation de nouvelles constructions plus économes en énergie	M15	M16							
	8	Appuyer les communes à la mise en œuvre d'un urbanisme / aménagement durables	M17								
	9	Coordonner et favoriser le déploiement d'actions collectives DD	M18	M19	M20						

Tableau 27 : état d'avancement de l'axe 2

Objectif 3 : Intégrer les enjeux énergie climat dans les documents d'urbanisme et les documents cadres

Action 5 : Intégrer les enjeux énergie et climat dans le PLUi

Présentation des objectifs

L'objectif est l'intégration de critères environnementaux au sein du PLUi, de l'établissement d'une charte ou référentiel qui recenserait les critères que les projets d'aménagement et de construction devront respecter. Ces mesures permettront de poser un cadre que les professionnels seront tenus de respecter, elles seront étudiées de façon à limiter les incidences négatives des aménagements sur l'environnement du territoire.

Bilan d'exécution technique à mi-parcours

Rappel des mesures :

- M10 : Intégrer des critères en lien avec le développement des ENR, l'efficacité énergétique, les îlots de chaleur, la construction bioclimatique etc. ;
- M11 : Établir une Charte/ un Référentiel concernant les projets d'aménagements et pour la construction reprenant des critères à respecter ;
- M12 : Moyens liés à l'élaboration et à la mise en œuvre du PLUi.

Résultats :

Le PLUi-H a été approuvé le 7 octobre 2021 et devenu exécutoire en date du 15 novembre 2021 (M10).

Afin de répondre aux objectifs du PCAET, le document d'urbanisme stratégique et opérationnel a institué dans différentes parties qui le composent, des facilités dans le développement des ENR.

D'une part, dans son règlement écrit y sont inscrites des préconisations pour faciliter et favoriser le développement des énergies renouvelables.

D'autre part, dans son règlement graphique des zones dédiées à l'implantation de centrales photovoltaïques ont été repérées : zones naturelles à vocation photovoltaïque (Npv).

Enfin, dans les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), le reste des paysages et les enjeux de gestion des eaux notamment sont pris en compte dans les grands principes d'aménagement.

Aucune charte ni de référentiel concernant les projets d'aménagement et pour la construction n'a été mis en place (M11).

Le bureau d'études ARTELIA ainsi que le pôle développement territorial et aménagement durable ont été les moyens humains et techniques mobilisés à l'élaboration du PLUi (M12).

Bilan d'exécution budgétaire à mi-parcours

La fiche s'appuie sur une mobilisation des ressources humaines de la CCPR (service ADS), le CAUE24, le SDE24, l'ADEME, la Région Nouvelle-aquitaine et la Direction Départementale des Territoires (DDT). Le budget initial alloué relève du PLUi pour le déploiement de la M10, M11 et M12.

Bilan d'exécution des mesures via les indicateurs de résultat

L'action est terminée.



Numéro	Intitulé	Résultat mi-parcours/commentaire
1	Nombre d'ha ouvert à la préservation des espaces naturels (N, Nce) (valeur à l'approbation du PLUI)	23 071,13
2	Nombre d'ha ouvert au déploiement du photovoltaïque au sol (valeur à l'approbation du PLUI)	63,76

Tableau 28 : Récapitulatif des indicateurs de résultat action 5



Action 6 : Revitaliser les centres bourgs

Présentation des objectifs

L'objectif principal est de revitaliser le centre des villages du territoire de la CCPR via des opérations d'aménagement : espaces piétons, végétalisation des espaces qui auront des incidences positives sur la qualité de vie des habitants en améliorant la qualité de l'air et paysagère des centres-bourgs.

Les cibles : les pôles aménagement de l'espace et voirie, le service urbanisme, les professionnels de l'aménagement et de la construction et les habitants des centres-bourgs.

Bilan d'exécution technique à mi-parcours

Rappel des mesures :

- M13 : Améliorer la qualité de l'espace public (présence de végétation, espaces piétons) (2021-2026) ;
- M14 : Végétaliser les espaces publics (2021-2026).

Résultats :

À l'échelon communal, le projet de deux logements réalisés avec des matériaux biosourcés (chanvre notamment) à Saint-Sulpice-de-Roumagnac a été recensé. Le montant des travaux a été de 249 283 €. Au sein de la commune de Saint-Vincent de Connezac, des travaux de végétalisation de la toiture de l'école ont été faits ainsi qu'une rénovation des installations énergétiques. Cette commune a également réhabilité des logements. La commune de Saint-Martial-de-Viveyrol a également réhabilité une ancienne école en un logement, loué depuis 2023 et plusieurs logements ont été aussi réhabilités dans les communes suivantes : 3 logements à Petit-Bersac, 2 à Saint-Martin-de-Ribérac, 3 à Nanteuil-Auriac-de-Bourzac soit un total de 13 logements.

Au total, 6 communes ont engagé des travaux de d'aménagement de bourg (M13) entre 2021 et 2023 inclus : Allemans, Bourg-du-Bost, Ribérac, Saint-Martin de Ribérac, Saint-Victor et Tocane Saint-Apre etc. A titre d'exemple, le projet d'aménagement des abords de la RD710 et de la chaussée au sein de la commune de Tocane Saint-Apre a consisté à réduire la largeur de la chaussée, intégrer une voie dédiée aux mobilités douces, intégrer une noue paysagère et désimperméabiliser des surfaces. Avant les travaux, le projet possédait 12 000 m² dont 10 500 m² de surface imperméable. Le projet a ainsi conduit à réduire les surfaces imperméables à 5 500 m² au profit de 6 500 m² de surface perméable. Ce projet est soutenu par la Département et s'inscrit dans une dynamique dont les résultats attendus seront de : maîtriser les eaux de ruissellement et les pollutions générées par les eaux pluviales, assurer l'efficacité des systèmes d'assainissement, prévenir les risques d'inondations, améliorer les mobilités, valoriser l'eau en l'intégrant dans les aménagements paysagers, réduire les îlots de chaleur et préserver la biodiversité.

Au total, environ 5 832 m² de surface ont nouvellement été végétalisées (M14) entre 2021 et 2023 inclus par des actions communales : Allemans, Ribérac, Vendoire et Villeteureix.

D'autres projets ont été réalisés dans d'autres communes mais tous n'ont pas été transmis dans la récolte ou ont été réalisés avant 2021 donc non comptabilisés dans le bilan mi-parcours.

**Bilan d'exécution budgétaire à mi-parcours**

La fiche s'appuie sur une mobilisation des ressources humaines de la CCPR (service Urbanisme), le CAUE24 et l'Agence Technique Départementale (ATD24). Le budget initial alloué relève du cas par cas pour le déploiement de la M13, M14.

Bilan d'exécution des mesures via les indicateurs de résultat

L'action est en cours de réalisation.

Numéro	Intitulé	Résultat mi-parcours/commentaire
1	Surface nouvellement végétalisée	5 832 m ² : Allemans, Ribérac, Vendoire, et Villeteureix
2	Nombre de communes ayant engagé des travaux d'aménagements de bourg (place, espaces piétonniers).	6 : Allemans, Bourg-du-Bost, Ribérac, Saint-Martin-de-Ribérac, Saint-Victor et Tocane-Saint-Apre
3	Nombre de logements vacants réhabilités	13 Communaux : 2 (Saint-Sulpice-de-Roumagnac) ; 2 (Saint-Vincent-de-Connezac) ; 1 (Saint-Martial-de-Viveyrol) ; 3 (Petit-Bersac) ; 2 (Saint-Martin-de-Ribérac) ; 3 (Nanteuil-Auriac-de-Bourzac)

Tableau 29 : Récapitulatif des indicateurs de résultat action 6

Objectif 4 : Favoriser un urbanisme et aménagement économe énergie

Action 7 : Œuvrer pour la réalisation de nouvelles constructions plus économes en énergie

Présentation des objectifs

Le but de cette action est de former les acteurs locaux de la construction, des aménagements et de la rénovation énergétique pour améliorer la qualité des travaux et intensifier la rénovation des bâtiments sur le territoire en :

- Identifiant les différents acteurs intervenant sur le territoire ;
- Organisant des sessions de sensibilisation et de formation autour des questions énergie et climat auprès des professionnels.

Bilan d'exécution technique à mi-parcours

Rappel des mesures :

- M15 : Réaliser des sessions de sensibilisation des aménageurs autour des questions EC (2021-2026) ;
- M16 : Former les agents responsables des permis de construire (2021-2026).

Résultats :

Aucune formation n'a été effectuée auprès des agents du service Autorisations du Droit des Sols. En effet, les agents conseillent techniquement sur les règles d'urbanisme et non pas sur la rénovation des bâtiments.

Cependant, nous sommes adhérents depuis 2021 à la Plateforme Départementale de Rénovation Énergétique qui prodiguent des conseils en énergie auprès des habitants du territoire. De même, la CCPR par voie de prestation de services a conventionné avec le CAUE24 afin d'avoir des permanences archi-énergie, qui permettent d'apporter un conseil éclairé sur les rénovations énergétiques de tout type de bâtiment, à raison d'un jeudi par mois.

Par ailleurs, la CCPR dispose désormais d'un service en régie pour les aides à l'habitat. Les deux agents en charge de l'animation de l'OPAH se sont formés, par le prestataire de service réalisant les diagnostics énergétiques. Des formations sur le terrain et par des partenaires ont eu lieu pour avoir des connaissances de base.

Bilan d'exécution budgétaire à mi-parcours

La fiche s'appuie sur une mobilisation des ressources humaines de la CCPR (service ADS), le CAUE24 et la Direction Départementale des Territoires (DDT). Le budget initial alloué est de 2 000 €/an pour le déploiement de la M15 et M16.

À ce stade, l'enveloppe a été consommée à hauteur d'environ 5 500 €/an.

**Bilan d'exécution des mesures via les indicateurs de résultat**

L'action est en cours de réalisation.

Numéro	Intitulé	Résultat mi-parcours/commentaire
1	Nombre de sessions de sensibilisation effectuée	0
2	Nombre de formation organisée	0
3	Nombre d'agents formés	2 (formation en interne)

Tableau 30 : Récapitulatif des indicateurs de résultat action 7



Action 8 : Appuyer les communes à la mise en œuvre d'un urbanisme/aménagement durables

Présentation des objectifs

L'objectif est d'accompagner des projets exemplaires dans leur réalisation via :

- Une étape d'identification des projets exemplaires et la sélection des projets ;
- Une étape d'accompagnement des projets.

Les cibles de cette action sont les professionnels de la construction et des aménagements, et les acteurs économiques de l'industrie et des services.

Bilan d'exécution technique à mi-parcours

Rappel des mesures :

- M17 : Soutien aux démarches pilotes et exemplaires ; (ex : ingénierie pour approche AEU2@, conception d'un écoquartier, opération de densification etc.) (2022-2026).

Résultats :

Plusieurs démarches exemplaires ont été menées sur le territoire Ribéracois. La première emblématique à l'échelle intercommunale est le bâtiment BEPOS, inauguré en 2020, qui accueille depuis la Maison Familiale Rurale. Il est explicité en détails dans la fiche action 11, mesure 28 : Concrétisation du projet BEPOS à Siorac-les-Ribérac de l'axe 3 et objectif 5.

À l'échelon communal, le projet de deux logements réalisés avec des matériaux biosourcés (chanvre notamment) à Saint-Sulpice de Roumagnac. Le montant des travaux a été de 249 283 €. D'autres projets ont pu être réalisés dans d'autres communes mais tous n'ont pas été transmis dans la récolte ou ont été réalisés avant 2021 donc non comptabilisés dans le bilan mi-parcours.

Bilan d'exécution budgétaire à mi-parcours

La fiche s'appuie sur une mobilisation des ressources humaines de la CCPR, le CAUE24, l'ATD24, l'ADEME et la Région Nouvelle-Aquitaine. Le budget initial alloué est de 45 000 € pour le déploiement de la M17.

À ce stade, il est impossible de quantifier un budget global pour cette action.

Bilan d'exécution des mesures via les indicateurs de résultat

L'action est en cours de réalisation.

Numéro	Intitulé	Résultat mi-parcours/commentaire
1	Nombre de démarches pilotes soutenues	CCPR : 1 Bepos Communal : 1 (Saint-Sulpice de Roumagnac)

Tableau 31 : Récapitulatif des indicateurs de résultat action 8

Action 9 : Coordonner et favoriser le déploiement d'actions collectives de développement durable

Présentation des objectifs

L'objectif est de déployer massivement les actions de développement durable dans les commerces, l'industrie et chez les artisans afin de réduire les impacts causés par l'activité économique du territoire (hors agriculture) en termes d'émissions de GES et de polluants atmosphériques. Les cibles sont les acteurs économiques de l'industrie et des services.

Bilan d'exécution technique à mi-parcours

Rappel des mesures :

- M18 : Identifier l'ensemble des dispositifs proposés localement par les animateurs économiques et recenser les entreprises, artisans et industriels déjà engagés dans ces dispositifs (2020-2026) ;
- M19 : Établir des partenariats avec ces animateurs en ciblant les actions à développer prioritairement sur le Périgord Ribérais et les secteurs d'activités privilégiés (2020-2026) ;
- M20 : Organiser des sessions d'information et de sensibilisation des acteurs économiques aux enjeux du DD (et de la maîtrise de l'énergie et de développement des EnR particulièrement) (2020-2026).

Résultats :

Parmi l'identification de dispositifs proposés par les animateurs économiques (M18 et M19), le Groupement d'actions local (GAL) du Pays Périgord Vert a piloté le dispositif Opération Collective en Milieu Rural (OCMR) en faveur de l'artisanat et du commerce entre 2019 et 2022 au sein de son périmètre d'actions dont fait partie la CCPR ainsi que cinq autres EPCI. Au total, quinze entreprises ont perçu une subvention de ce dispositif au sein du périmètre CCPR, dont parmi la nature des investissements éligibles, quatre ont porté sur la Transition énergétique (exemple : isolation pour lutter contre la déperdition énergétique, réduction des factures de chauffage, etc.) pour un montant représentant 60 597,26 euros. Ces subventions visent à réduire l'impact des entreprises et notamment en GES par l'intermédiaire de ce type de travaux.

Bilan d'exécution budgétaire à mi-parcours

La fiche s'appuie sur une mobilisation des ressources humaines de la CCPR, l'ADEME, la Région Nouvelle-Aquitaine, les communes membres, les structures animatrices dans le développement économique. Le budget initial alloué est de 60 000 € pour le déploiement de la M18, M19 et M20.

À ce stade, l'enveloppe budgétaire n'est pas quantifiable.

Bilan d'exécution des mesures via les indicateurs de résultat

L'action est en cours de réalisation concernant la M18 et M19.

Numéro	Intitulé	Résultat mi-parcours/commentaire
1	Nombre d'acteurs économiques accompagnés /conseillés	Impossibilité de récolter cette donnée, irréalisable à l'étape bilan mi-parcours car absence de données

Tableau 32 : Récapitulatif des indicateurs de résultat action 9

3.2.3 Axe 3 : Le pays Ribéraçois, une collectivité responsable

Cet axe est composé de 4 objectifs, 5 actions et 18 mesures

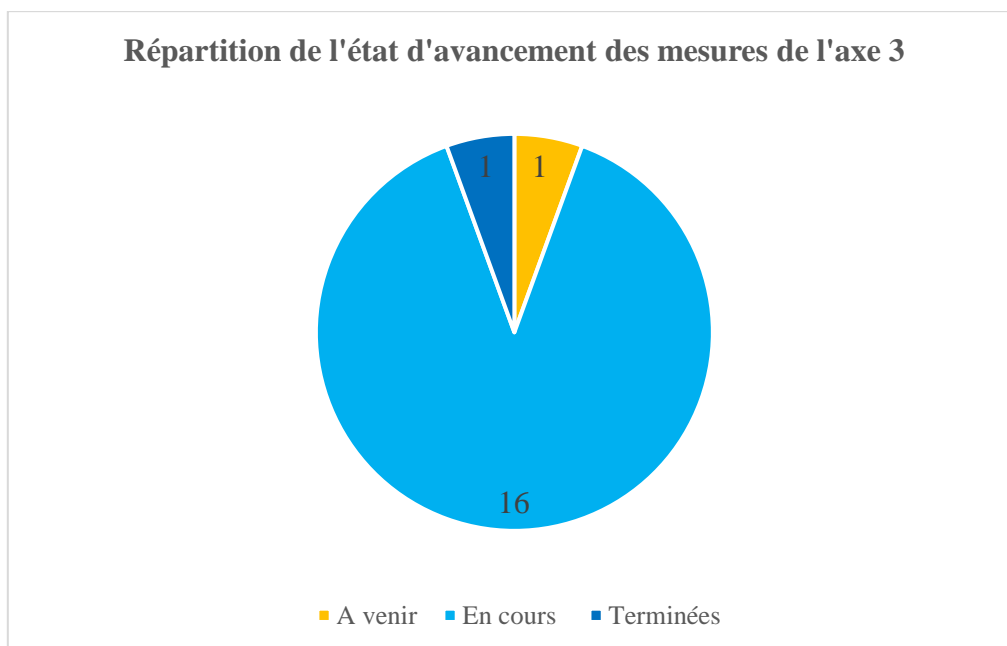


Figure 47 : Répartition de l'avancement des mesures de l'axe 3

Les actions entreprises dans cet axe sont commencées en grande majorité.

Objectif	N° action	Action	Mesure									
			M21	M22	M23	M24	M25	M26	M27	M28		
5 - Organiser une politique achat responsable	10	Intégrer des critères sociétaux et environnementaux dans les marchés publics	■	■								
6 - Améliorer la gestion de l'énergie	11	Rendre exemplaire la gestion énergétique du patrimoine (bâti et éclairage) des MO publiques	■	■	■	■	■	■	■	■		
7 - Améliorer la gestion des déchets de la collectivité	12	Améliorer le tri et la valorisation des déchets en lien avec les organismes compétents	■	■	■	■						
	13	Diminuer la quantité de déchets produits par la CCPR	■	■								
8 - Impliquer tous les agents et élus de la collectivité	14	Renforcer la connaissance de la collectivité sur les questions Climat/Air/Énergie	■	■	■	■						

Tableau 33 : état d'avancement de l'axe 3

Objectif 5 : Organiser une politique achat responsable

Action 10 : Intégrer des critères sociétaux et environnementaux dans les marchés publics

Présentation des objectifs

L'objectif de cette action vise à rendre exemplaire la collectivité en lui faisant adopter auprès des services, une politique d'achat qui intègre les critères sociétaux et environnementaux du PCAET en :

- Conduisant à un achat qui vise à préserver de manière équilibrée et pérenne l'intérêt environnemental, social, économique et ce, tout au long de son cycle de vie,
- Intégrant progressivement les dimensions économiques, environnementales et sociales dans l'ensemble du processus,
- Favorisant l'achat de produits locaux notamment pour les achats alimentaires.

Bilan d'exécution technique à mi-parcours

Rappel des mesures :

- M21 : Privilégier les produits locaux, de saison pour les achats alimentaires de la CCPR (via le PAT par exemple) (2020-2026)
- M22 : Intégrer des critères d'efficacité énergétique, d'analyse du cycle de vie, dans l'ensemble des marchés publics d'achat (2020-2026)

Résultats :

Il a été choisi de se concentrer sur les actions (M21) de la restauration scolaire (1 200 repas). En mars 2022, une étude CCPR portant sur l'état des lieux des pratiques dans les restaurants scolaires a été produite. Un courrier et un questionnaire ont été adressés aux 44 maires afin d'évaluer l'approvisionnement en produits locaux des restaurants scolaires (compétence communale). Il a permis de réaliser une photographie de ce qui se faisait : approvisionnement et gammes de produits. Selon les résultats de l'étude, au total, 11 restaurants scolaires ont adopté une politique portant sur le bien manger (produits locaux, frais, bio, plats faits maison etc.). Depuis 2022, de nouveaux restaurants scolaires ont suivi cette initiative. Ainsi, les élus communaux sont associés pour aller à la rencontre de producteurs installés sur leur commune pour savoir dans quelle mesure, ils seraient intéressés par un projet local pour l'approvisionnement des restaurants scolaires. Aussi, dans le cadre de l'accueil périscolaire et extrascolaire, des goûters sont proposés avec des produits plus locaux issus de partenariats avec des producteurs locaux et le pôle service à la population de la CCPR depuis 2021 : la boulangerie avec la Chanteracoise, Les Perles rouges (Allemans) ou Bertrand Roussane (Saint-Paul-Lizonne) pour les confitures, le GAEC La Grande Dennerie et le GAEC de la Virade pour les laitages, José Delgado pour les fruits, Les cocottes d'Antoine (Grand-Brassac) pour les œufs, la Minoterie Duchet ou Bobinat pour la farine, Hervé Toussaint apiculteur ou Yolaine Thierry pour le miel et Bovetti pour le chocolat. Les achats en épicerie de proximité sont aussi favorisés quand cela est possible.

Aussi, la CCPR a lancé la démarche d'intégration des critères d'efficacité énergétique, d'analyse du cycle de vie dans l'ensemble des marchés publics d'achats (M22). La première sous-commission « Exemplarité de la collectivité » a statué sur l'adoption d'une politique éco-responsable en ne se limitant pas au seul critère de prix : définir en amont la pertinence du choix technique au regard du besoin réel. Entre 2021 et 2023, sur 48 marchés publics, 11 comprenaient un critère environnemental : marchés de travaux (3), marchés de fournitures (6), marchés de services (2). Ce chiffre s'explique par le fait que la majorité des marchés lancés pendant cette période, sont des marchés de services, dans



lesquels il n'y pas forcément de critère environnemental. Parmi les critères environnementaux contenus dans les 11 marchés voici, ci-après quelques exemples :

- Respect des normes environnementales. Il sera tenu compte du respect de l'environnement pour la partie consommable et matériel – **critère utilisé dans le cadre d'un marché location et maintenance des photocopieurs.**
- Une note explicative portant sur la politique environnementale de l'entreprise. Engagement du candidat en matière de développement durable lié à l'exécution du marché – **critère utilisé dans le cadre d'un marché de fourniture de matériaux de voirie.**
- Moyens humains dédiés pour mener à bien la prestation notamment en matière environnementale – **critère utilisé dans le cadre d'un marché de révision aux modalités allégées n°1 du PLUI valant programme local de l'habitat.**
- Performances en matière de protection de l'environnement. Mesures prises en faveur de l'environnement dans le cadre du marché et globalement les candidats préciseront les normes de qualité du papier utilisé, les efforts d'optimisation des circuits pour les livraisons, pour la fabrication et/ou dans les choix des véhicules, ainsi que plus globalement les labels environnementaux dont bénéficie l'entreprise ; Mise en place d'une charte de bonnes pratiques informatiques – **critère utilisé dans le cadre d'un marché de fourniture de titres restaurants.**
- Provenance et gestion des matériaux, références des fournisseurs, démarches environnementales – **critère utilisé dans le cadre d'un marché de travaux de voirie.**
- Sécurité et respect de l'environnement : mesures prévues pour assurer la sécurité du chantier (sécurité et prévention des compagnons et des personnes extérieures) et respecter l'environnement (les moyens mis en œuvre pour la prévention des pollutions et nuisances du chantier, notamment sonores, la gestion et valorisation des déchets de chantier) – **critère utilisé dans le cadre d'un marché d'aménagement d'un terrain multisports.**

Bilan d'exécution budgétaire à mi-parcours

La fiche s'appuie sur une mobilisation des ressources humaines de la CCPR, les communes membres, la Chambre d'Agriculture et les agriculteurs. Le budget initial alloué n'est pas défini dans le document fiches actions pour le déploiement de la M21 et M22.

À ce stade, l'enveloppe budgétaire n'est pas quantifiable intégralement. Seul le budget des goûters périscolaire l'est et représente une part d'environ 27 000 € dont environ deux tiers des achats sont réalisés chez les producteurs locaux.

Bilan d'exécution des mesures via les indicateurs de résultat

L'action est en cours de réalisation pour l'ensemble des mesures.

Numéro	Intitulé	Résultat mi-parcours/commentaire
1	Part de produit alimentaire acheté localement au sein de la collectivité	Impossible de quantifier en l'état mais action mise en place et notamment pour les goûters périscolaires soit 2/3 environ des achats sont faits auprès des producteurs locaux.
2	Taux de marché comprenant des clauses environnementales	11

Tableau 34 : Récapitulatif des indicateurs de résultat action 10

Objectif 6 : Améliorer la gestion de l'énergie

Action 11 : Rendre exemplaire la gestion énergétique du patrimoine (bâti et éclairage) des MO publiques

Présentation des objectifs

Cette action vise à favoriser l'engagement des communes dans des travaux (MDE, EnR, matériaux locaux biosourcés) à travers la mise en place d'un service d'ingénierie mutualisé au service des communes volontaires via l'adhésion de la CCPR au « Paquet énergie » porté par le SDE24. Il consiste à accompagner la CCPR dans le diagnostic de son parc de bâtiments publics et d'engager des travaux de rénovation.

Bilan d'exécution technique à mi-parcours

Rappel des mesures :

- M23 : Frais d'adhésion au « Paquet énergie » du SDE 24 (2017-2026) ;
- M24 : Accompagnement du SDE 24 (2017-2026) ;
- M25 : Investissements à la suite de l'accompagnements du SDE 24 (2017-2026) ;
- M26 : Remplacer le parc des luminaires "boules » par de la LED (2020-2026) ;
- M27 : Améliorer la programmation de l'éclairage public (2020) ;
- M28 : Concrétisation du projet BEPOS à Siorac-les-Ribérac (centre de formation professionnelle hôtellerie) / Accompagner la rénovation énergétique des bâtiments publics (communaux intercommunaux) (2017-2026).

Résultats :

Les frais d'adhésion au « Paquet énergie » du SDE24 (M23) représente un budget annuel de 7 875 € selon les conventions du SDE24 2017-2021, 2022-2023 et 2024-2026. Au total, cela représente un budget de 55 125 € en sept années et 23 625 € entre 2021 et 2023.

Concernant la M24, l'accompagnement du SDE s'opère depuis 2017 de la réalisation du document cadre du PCAET jusqu'à sa réalisation et dans le cadre d'études ponctuelles sur des thématiques diverses. Il est impossible de quantifier exhaustivement le nombre d'études réalisées en collaboration avec le SDE24 mais un grand nombre est notable : l'étude du potentiel photovoltaïque au village de gîtes de Beauclair (Douchapt) en 2023, l'étude d'un chauffage collectif entre la piscine, le dojo et la mairie de Verteillac, diverses études portant sur les économies d'énergie de la résidence autonomie à Ribérac, etc.

À la suite d'un accompagnement (M25 et M26) du SDE24 (étude de la consommation des bâtiments CCPR, 2022), le travail a été poursuivi en interne durant toute l'année 2023 et a porté sur un bilan du patrimoine bâti et des propositions d'économie d'énergie. Il s'est agi de réaliser une analyse de la situation existante via un état des lieux (couplé au diagnostic de l'ATD24, inventaire des chauffages et étude des consommations), des propositions d'axes d'amélioration des performances des sites via différentes solutions possibles (changement de chauffage, renforcement de l'isolation, changement de l'éclairage, des menuiseries, etc.) et des préconisations sur des gestes du quotidien pour économiser l'énergie en hiver et en été.

La partie économie d'énergie via les travaux a commencé à être concrétisée en 2023 :

- Entre 2022 et 2023 : une programmation plus efficiente des chauffages, chaudières et radiateurs a été faite pour l'ensemble du parc immobilier de la CCPR ;



- Une étude de remplacement des lampadaires par des lampadaires solaires et un dépôt d'un dossier auprès du Fonds Vert ont été réalisés et il en a découlé le résultat d'implantation possible suivant : site de Beauclair (9 lampadaires solaires), la Maison de la Dronne (3 lampadaires solaires), la gendarmerie de Tocane (environ 10) et la résidence autonomie de Ribérac (8 lampadaires solaire). Cependant, le dossier Fonds Vert n'a pas été lauréat et cette action reste à ce jour à l'état de projet.
- Des travaux de remplacement des luminaires extérieurs de façade, des hublots par des projecteurs « led » (opération gratuite par la société Green Evo et posé en régie) ont eu lieu en 2023 sur les sites suivants : 31 au site de Beauclair (bâtiments d'accueil, de réunion, garage et les pavillons et remplacement par du « led » des têtes des 4 lampadaires du terrain de pétanques) ; 3 à la maison de la Dronne (remplacement de l'existant panneau d'accueil, escalier au niveau des turbines) ; 15 à la piscine de Ribérac, 2 à la piscine de Verteillac, 7 dans des logements de Saint-Sulpice de Roumagnac ; 4 au pôle enfance de Tocane, 4 au pôle CCPR de Verteillac ; 6 aux Tourbières de Vendoire ; 4 à l'accueil périscolaire de Saint-Pardoux-la-Dronne, 6 au dépôt technique de Verteillac ; 8 à la résidence autonomie des personnes âgées de Ribérac et 3 à celle de Tocane et 6 à l'Usine de tricot (La Tour-Blanche). Au total, c'est 100 projecteurs qui ont été installés (70 de 30 Watt, 6 à 50 Watt, 18 à 100 Watt et 6 à 150 Watt) pour un coût total de 1 200 €.
- Des travaux de réduction de la consommation d'eau ont aussi été réalisés : 250 aérateurs autorégulés/mousseurs (BAT-EQ-133) ont été installés sur 41 sites de la CCPR (accueil public, dépôt, etc.) ou autre (exemple : gendarmerie, local de la Croix-Rouge) pour un coût pris en charge de 804,60 €. Le débit est passé à 5.6 litres/minute contre 12 litres/minute pour un robinet non équipé), soit 54 % d'économie. Conjointement, des pommes de douche ont été montées faisant passer le débit à 7.6 litres/minute contre 18 litres/minutes pour un robinet non équipé), soit 57 % d'économie. Au sein de l'Accueil Périscolaire (APS) de Saint-Pardoux-de-Drôme, 16 robinets thermostatiques l'ont aussi été pour un coût pris en charge de 96 €.
- Une étude de remplacement des chaudières énergivores et en fin de vie avec des propositions d'aides a été réalisée pour : la piscine de Ribérac, le pôle de la CCPR à Verteillac, la résidence autonomie à Ribérac et l'APS de Saint-Pardoux-de-Drôme. En 2023, la chaudière à fioul du pôle CCPR de Verteillac a été remplacée par des unités de pompe à chaleur et des chauffages électriques muraux.

D'autres projets de rénovation énergétiques ont eu lieu entre 2021 et 2023 au sein des bâtiments CCPR : le local des services techniques de Tocane-Saint-Apre (extension, réhabilitation : faux-plafonds etc.) et un bâtiment à La Tour-Blanche entre 2021 et 2022 avec la remise aux normes de l'électricité et l'installation de lampadaires solaires.

Le projet de la réhabilitation de la piscine de Ribérac était au départ seul : réhabilitation des bassins, du chauffage (solaire thermique) et installation des panneaux photovoltaïques. Au fil des aléas et du contexte, le projet a été intégré à une dynamique collective de projet d'unité de chauffage regroupant les vestiaires de la piscine, la piscine, la salle des fêtes, la résidence autonomie de Ribérac, le local de la Croix-Rouge et l'école maternelle des Beauvières. La note d'opportunité du SDE24 publiée en fin 2023 est favorable à cette unité. En 2024, il est prévu une étude technique. Le second projet de réhabilitation est le bâtiment Jacques Prévert dont la maîtrise d'œuvre et l'estimation ont été produites en 2023 et dont l'objectif pour 2024 sera de lancer le marché DCE.

Enfin, de nombreux autres projets sont encore au stade de l'étude et connaîtront des avancées en 2024-2025.

La partie préconisation des écogestes se traduit à travers l'établissement d'une charte interne qui a été validée politiquement en fin 2023. Elle prendra forme en 2024 et 2025. Le projet d'élaboration d'une charte à destination des hébergeurs du territoire est aussi en cours d'élaboration afin d'inscrire également ces acteurs du tourisme dans cette démarche.

Concernant la M27, aucune donnée n'est ressortie.

Enfin, le BEPOS (M28) a été concrétisé avant la période comprise dans cette évaluation à la suite de l'obtention d'une réponse favorable à l'AAP national « Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV). Il s'est inscrit dans la volonté politique de contribuer au développement de l'économie circulaire et de favoriser la sobriété énergétique. Les travaux ont eu lieu entre 2018 et décembre 2019 pour un coût de 2 460 420 €. Il assure la fonction de foyer d'hébergement de 64 couchages répondant aux besoins exprimés par la MFR de Siorac-de-Ribérac et aux besoins d'hébergement de groupe en dehors des périodes scolaires. Il dispose également de deux chambres pour de l'hébergement de jeunes en insertion professionnelle. La surface est de 1 250 m² et est entièrement construit avec des matériaux biosourcés : bois, chanvre, paille et terre. Il répond à quatre objectifs :

- La couverture progressive l'ensemble de ses besoins énergétiques par des énergies renouvelables locales ;
- Le maintien d'une activité de formation ;
- La diversification de l'offre en hébergement (tourisme social et public en insertion) ;
- La réduction des trajets quotidiens des élèves du centre de Vanxains vers cette MFR.

Il est lauréat du prix régional Construction bois Nouvelle-Aquitaine, dans la catégorie « travailler et accueillir ». Il s'est démarqué face à 110 candidatures.

Bilan d'exécution budgétaire à mi-parcours

La fiche s'appuie sur une mobilisation des ressources humaines de la CCPR (pôle technique), le SDE, l'ADEME, la Région Nouvelle-Aquitaine, l'ATD24, Sem 24 Périgord Énergie, CAUE24, le cabinet Dauphin etc. Le budget initial pour la M23 est de 39 750 €, celui de la M24 varie en fonction du portage. Concernant la M28, le budget est de 220 000 € HT.

À ce stade, les mesures de cette action n'étant pas terminées, le budget intégral n'est pas quantifiable pour le bilan mi-parcours.

Bilan d'exécution des mesures via les indicateurs de résultat

L'action est en cours de réalisation dans son intégralité.

Numéro	Intitulé	Résultat mi-parcours/commentaire
1	Nombre d'étude et d'accompagnement par le SDE24	Environ 15-20
2	Luminaires publics remplacés	6 (échelon bâtiments CCPR)
3	Nombre de bâtiments publics rénovés (isolation, chauffage, luminaires ...)	40 bâtiments (échelon CCPR) Audits réalisés par le SDE24 : <ul style="list-style-type: none"> - 2021 : 7 communes représentant 9 logements - 2022 : 1^{ère} session : 2 communes représentant 4 logements



		2 ^{ème} session : 6 communes + la CCPR représentant 15 logements - 2023 : 3 communes représentant 5 logements
--	--	---

Tableau 35 : Récapitulatif des indicateurs de résultat action 11

Objectif 7 : Améliorer la gestion des déchets de la collectivité

Action 12 : Améliorer le tri et la valorisation des déchets en lien avec les organismes compétents

Présentation des objectifs

Le but de cette action est d'améliorer la valorisation des déchets et d'optimiser le système de collecte. Elle s'appuie sur l'action du SMD3 dans le cadre du programme de prévention des déchets et du tri (label « Territoire Zéro Gaspillage, Zéro Déchet »).

Bilan d'exécution technique à mi-parcours

Rappel des mesures :

- M29 : Optimiser le système de collecte pour améliorer l'efficacité énergétique (2020-2026) ;
- M30 : Mettre à disposition plus de composteurs collectifs et individuels pour la valorisation des biodéchets (2020-2026) ;
- M31 : Organiser la collecte des huiles usagées (restauration par exemple) (2020-2026) ;
- M32 : S'assurer, par la création d'une filière, que l'ensemble des huiles collectées soit valorisées ou recyclées (sur ou hors du territoire) (2020-2026).

Résultats :

Dans le cadre d'une démarche de développement durable, le syndicat Mixte Départemental des Déchets de la Dordogne (SMD3) optimise son système de collecte en faveur de l'efficacité énergétique (M22) via l'instauration de la redevance incitative depuis 2022. En effet, le nombre de rotations pour l'évacuation des déchets résiduels présents dans les centres de transfert a diminué de 6 % sur le département, soit 22 000 kilomètres en mois parcourus en 2022. Pour l'année 2023, les résultats n'ont pas encore été publiés.

Concernant la réduction et l'optimisation des biodéchets, le SMD3 a mis à disposition des composteurs (M30) entre 2021 et 2023. Chez les particuliers, environ 400 composteurs individuels ont pu être installés. Du côté des composteurs collectifs, un seul est dénombré à Chapdeuil. Enfin, des composteurs de proximité ont été installés sur les communes de Siorac-de-Ribérac, La Tour-Blanche, La Chapelle-Grésignac, Verteillac, Coutures, Cherval, Venduire et Lisle. Des sites accueillant du public ont également été équipés en plateformes de composteurs : le village vacances de Beauclair (Douchapt), la Maison de la Dronne (Montagrier) et les Tourbières (Venduire). La commune de Tocane était au stade d'étude durant la période évaluée.

Entre 2021 et 2023, un système de collecte des huiles végétales usagées (M31 et M32) a été recensé au sein des déchetteries du SMD3. Il est destiné aux particuliers et petits professionnels. Le tonnage récupéré d'huiles végétales usagées en 2023 a représenté un total de 3,82 tonnes (Les antennes : Ribérac : 1,82 tonne ; Verteillac : 1,25 tonne et Tocane : 0,75 tonne). Certaines déchetteries comme l'antenne de Ribérac, détient un partenariat avec un repreneur pour leur recyclage : Roule ma frite. Enfin, aucun projet de collecte directe auprès des professionnels de la restauration n'a encore été débattu à cette période.

Bilan d'exécution budgétaire à mi-parcours

La fiche s'appuie sur une mobilisation des ressources humaines de la CCPR, le SMD3 et les communes. Le budget initial pour l'intégralité des mesures est assuré par le SMD3.



À ce stade, l'action étant en cours de réalisation, il a été choisi de collecter les données financières au stade de bilan final.

Bilan d'exécution des mesures via les indicateurs de résultat

L'action est en cours de réalisation dans son intégralité.

Numéro	Intitulé	Résultat mi-parcours/commentaire
1	Nombre de composteurs individuels distribués	400
2	Nombre de composteurs collectifs installés	Collectif : 1 (Chapdeuil) ; de proximité : 11 soit un total de 12
3	Économie issue de l'optimisation de la collecte (€/an) ou (KWh/an)	Impossibilité de récolter cette donnée car irréalisable à l'étape bilan mi-parcours.

Tableau 36 : Récapitulatif des indicateurs de résultat action 12



Action 13 : Diminuer la quantité de déchets produits par la CCPR

Présentation des objectifs

Le but de cette action est de réduire la production de déchets de tous les acteurs de la collectivité sur le territoire à la source en promouvant une gestion plus vertueuse des déchets (lutte contre le gaspillage alimentaire, valoriser des actions exemplaires etc.). Elle s'appuie sur l'action du SMD3 dans le cadre du programme de prévention des déchets et du tri (label « Territoire Zéro Gaspillage, Zéro Déchet »).

Bilan d'exécution technique à mi-parcours

Rappel des mesures :

- M33 : Sensibiliser les agents pour réduire la quantité des déchets (2020-2026) ;
- M34 : Promouvoir une gestion plus vertueuse des déchets (2020-2026).

Résultats :

Comme évoqué dans la fiche action 12, entre 2021 et 2023 inclus, la collectivité a fait installer en partenariat avec le SMD3, des composteurs auprès des sites lui appartenant et recevant du public : les Tourbières de Venduire, la Maison de la Dronne et le village vacances de Beauclair (Douchapt). Ils sont destinés à toutes les personnes fréquentant le site (locaux, touristes) et aux associations qui utiliseront ces sites dans le cadre d'animations. Ces installations ont été complétées par un volet sensibilisation porté par deux agents des services techniques (dont un ayant la gestion du site de Beauclair) sur les bonnes pratiques liées au compostage. Ainsi, la collectivité a mené des actions d'installation de points de collecte et de sensibilisation de ses agents durant ces trois dernières années pour promouvoir une gestion plus vertueuse des déchets (M33 et M34).

À cette même période, d'autres actions (M33 et M34) ont eu lieu portant sur la manière de réduire les déchets et de vivre dans un environnement plus sain. Tout d'abord, cela s'est traduit par la participation des animatrices du Relais petite enfance et des assistantes maternelles à des webinaires portant sur ces enjeux entre 2021 et 2023 : jouer à découvrir le monde dans un environnement sain, santé et bien-être des jeunes enfants - Comment améliorer la qualité de l'air, planifier la transition écologique dans mon territoire et agir, Atelier *Nesting*, ma maison, ma santé, identifier les sources de pollution. Ces webinaires ont permis de les sensibiliser et de mettre en place des actions sur l'entretien des locaux CCPR par les agents spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) et les agents d'entretien en collaboration avec le SMD3. En effet, une réunion entre eux a eu lieu le 26 avril 2023 et a consisté à faire un point sur le tri. Il en a découlé une mise en place de l'utilisation de produits avec le label « Ecocert » au sein de 13 écoles sur 23 et 3 lieux administratifs de la CCPR. La dynamique se poursuit en 2024 à de nouveaux locaux. Certaines agents ATSEM ont aussi instauré l'emploi d'essuie-mains lavables (1 par enfant) dans 5 écoles maternelles, dont 5 supplémentaires prêtes à s'y mettre dans l'attente de serviettes. Ces dernières sont confectionnées à partir de serviettes éponges récupérées au Secours populaire et à la Croix-Rouge. Elles sont ensuite fabriquées par des bénévoles : parents, ATSEM, enseignants, seniors dont un atelier couture qui a été créé par le service Seniors de la CCPR pour entretenir la dynamique zéro-déchets. Pour élargir cette dynamique, les assistantes maternelles ont demandé des composteurs pour leurs lieux d'accueil. Enfin, les actions enfance-jeunesse ont été les suivantes : sessions de sensibilisation autour du tri et du compostage au sein de plusieurs accueils périscolaires en partenariat avec les cantines scolaires ; utilisation de matériel recyclable et recyclé pour les activités et des journées de ramassage de déchets et mégots dans les communes.

Bilan d'exécution budgétaire à mi-parcours

La fiche s'appuie sur une mobilisation des ressources humaines de la CCPR (pôle technique et service à la population) et le SMD3. Le budget initial pour l'intégralité des mesures est assuré par le SMD3.

À ce stade, le budget de cette action n'est pas encore quantifiable.

Bilan d'exécution des mesures via les indicateurs de résultat

L'action est en cours de réalisation dans son intégralité.

Numéro	Intitulé	Résultat mi-parcours/commentaire
1	Évolution du taux de refus dans les bennes de tri (en % par an)	Impossibilité de récolter cette donnée car irréalisable à l'étape bilan mi-parcours. 2021 : 33 % centre de tri de la Rampinsolle 44% centre de tri de Marcillac Saint-Quentin 2022 : 34 % centre de tri de la Rampinsolle 35 % centre de tri de Marcillac Saint-Quentin 2023 : rapport d'activité pas publié
2	Évolution de la quantité d'ordures ménagères par habitant (Kg/habitant/an)	Impossibilité de récolter cette donnée car irréalisable à l'étape bilan mi-parcours.

Tableau 37 : Récapitulatif des indicateurs de résultat action 13



Objectif 8 : Impliquer tous les agents et élus de la collectivité

Action 14 : Renforcer la connaissance de la collectivité sur les questions Climat/Air/Énergie

Présentation des objectifs

Cette action a pour but de diffuser la connaissance sur les questions climat air et énergie à l'ensemble des élus et des agents de la collectivité et des communes membres via les mesures suivantes :

- M35 : Multiplier les conférences/interventions sur les thématiques climat-air-énergie (2020-2026) ;
- M36 : Sensibiliser les services de la CC à l'importance de l'intégration du volet CAE dans toutes les thématiques (2020-2026) ;
- M37 : Diffuser des notes internes (utiliser les fiches de paie comme relais) sur les thématiques climat-air-énergie (2020-2026) ;
- M38 : Identifier des référents de la politique CAE de la CC (2020-2026).

Bilan d'exécution technique à mi-parcours

Une formation (M35) auprès des élus a été réalisée le 17 mars 2021 dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'intérêt, formation (AMI) ADEME « Planifier la transition écologique pour mon territoire » sur le thème « Mobilisation des nouveaux élus sur la transition écologique et énergétique ». Elle est intervenue après le vote de l'approbation du PCAET en Conseil Communautaire. Elle a consisté à former les nouveaux élus (suite aux élections municipales de 2020) sur l'appropriation des enjeux, axes, objectifs et actions définis dans le document cadre.

Entre 2021 et 2023, en matière de conférences et interventions auprès des agents et élus sur les thématiques CAE, très peu ont été organisées en tant que telles hormis les conférences dans le cadre du Salon de l'Habitat et de la Rénovation en 2023 (11 conférences), les actions annuelles comme la fête de la Nature (MDD et MDT) ou les commissions développement durable et sous-commissions thématiques destinées aux élus et aux agents référents.

En parallèle, un agent de la collectivité a été formé à l'intelligence collective entre 2022 et 2023. Ceci, dans l'objectif depuis 2023 de former l'ensemble des agents aux gestes et postures à adopter dans le cadre des économies d'énergie.

Pour rappel, les sous-commissions dédiées au déploiement du PCAET ont permis d'identifier des agents cadres référents de la politique CAE au sein de la collectivité (M38) par grands axes. Ces instances permettent la mise en œuvre et la sensibilisation des agents (M36) aux thématiques et les diffuser en interne auprès de leurs agents.

Entre 2021 et 2023, aucune note en interne n'a été distribuée à propos des thématiques du PCAET (M37) et ne sera pas planifiée pour les trois prochaines années.

Le Collège de Tocane a été labellisé E3D en 2021 en retour aux actions en faveur du développement durable : mise en place de 22 ambassadeurs élus et un COPIL.

Bilan d'exécution budgétaire à mi-parcours

La fiche s'appuie sur une mobilisation des ressources humaines de la CCPR (service RH) et Acclimaterra. Le budget initial pour l'intégralité des mesures n'est pas précisé dans le document cadre. Seule la M35 est budgétée à 1 000 €/an.

À ce stade, l'enveloppe consommée n'est pas quantifiable.



Bilan d'exécution des mesures via les indicateurs de résultat

L'action est en cours de réalisation dans son intégralité hormis la M37.

Numéro	Intitulé	Résultat mi-parcours/commentaire
1	Nombre de conférence/interventions réalisées par année	1 élus ADEME 11 conférences Salon de l'Habitat et de la Rénovation 2023 Impossible à quantifier de manière exhaustive au stade de bilan mi-parcours.

Tableau 38 : Récapitulatif des indicateurs de résultat action 14

3.2.4 Axe 4 : Accélérer la transition énergétique du territoire

Cet axe est composé de 3 objectifs, 7 actions et 22 mesures

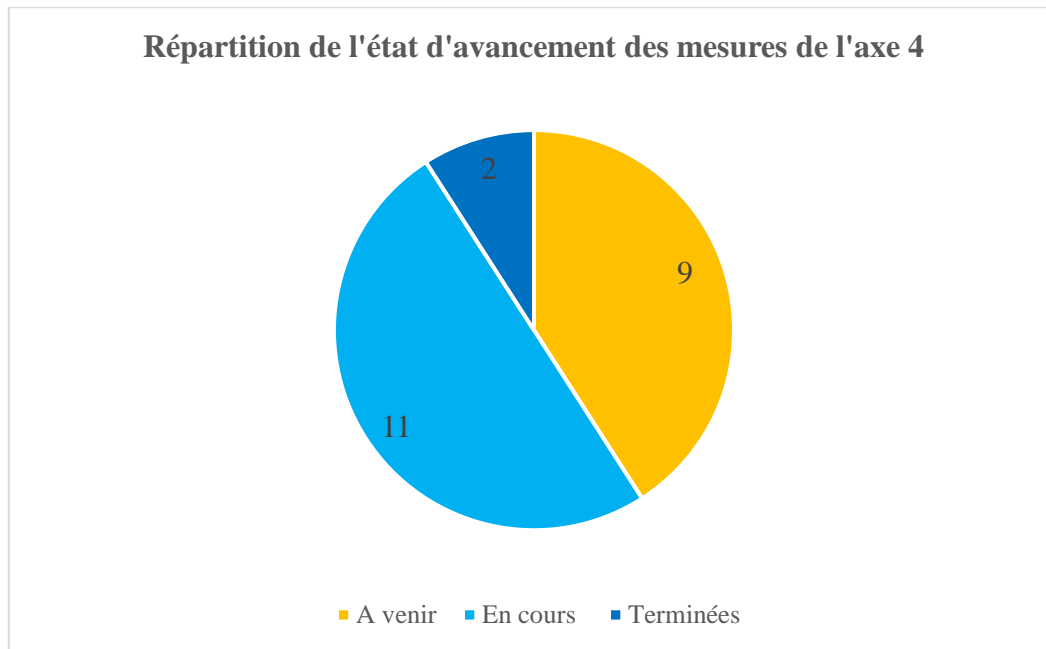


Figure 48 : Répartition de l'avancement des mesures de l'axe 4

Les actions entreprises dans cet axe sont commencées à moitié.

Objectif	N° action	Action	Mesure										
			M39	M40	M41	M42	M43	M44	M45	M46	M47	M48	M49
9 - Développer la production locale d'énergies renouvelables	15	Favoriser l'émergence d'une filière biogaz sur le Pays Ribéracois	M39	M40									
	16	Faire émerger des projets citoyens ENR sur le territoire	M41										
	17	Mettre en avant la filière géothermie sur le territoire de la CCPR	M42	M43									
	18	Soutenir l'émergence d'unités de production d'EnR non intégrées au bâti (hydroélectricité, éolien, géothermie)	M44	M45	M46	M47	M48	M49					
	19	Encadrer l'émergence d'unités de production utilisant l'énergie solaire	M50	M51	M52								
10 - Organiser la transition énergétique avec les partenaires	20	Intégrer les objectifs de transition énergétique dans l'ensemble des politiques, actions et outils de financements de la CCPR	M53	M54									
11- Accélérer la rénovation énergétique	21	Accompagner les propriétaires privés pour la rénovation énergétique de leur logement	M55	M56	M57	M58	M59	M60					

Tableau 39 : état d'avancement de l'axe 4

Objectif 9 : Développer la production locale d'énergies renouvelables

Action 15 : Favoriser l'émergence d'une filière biogaz sur le Pays Ribérais

Présentation des objectifs

Cette action vise à faire aboutir une (des) unité(s) produisant du biogaz sur le Périgord Ribérais (cf. évaluation ASSELDOR 2).

Bilan d'exécution technique à mi-parcours

Rappel des mesures :

- M39 : Évaluation des potentialités / 1ers scénarios théoriques ; animation auprès des détenteurs de déchets méthanogènes / utilisateurs finaux de biogaz produit (phase Étude - Convention ASSELDOR) (2019-2026) ;
- M40 : Investissements pour étude / mise en service d'unités de production de biogaz + soutien initiative SCAR méthanisation CIVE*(2023-2026).

Résultats :

Le projet S.A.S.-GAZ24 (M39 et M40), porté par la Société Coopérative agricole du Ribérais (SCAR) a été lancé en 2018. Il est localisé dans la commune de Saint-Pardoux-de-Drôme, au lieu-dit Argensac, au carrefour entre Saint-Méard-de-Drôme, Saint-Pardoux-de-Drôme et Saint-Martin-de-Ribérais. Le site est en proximité immédiate avec le GRT Gaz et des champs. Le projet s'appuiera sur un site de 240 m³ de gaz à l'heure, 870 hectares d'intercultures dans un rayon de huit kilomètres. L'investissement représente 8 200 000 euros pour un chiffre d'affaires espéré de 2 400 000 euros. À l'étape mi-parcours, la consultation publique a eu lieu entre le 21 novembre et le 18 décembre 2023. Des collectifs de riverains et des associations locales se sont organisées à la même période pour exprimer leur opposition à ce projet d'unité de méthanisation.

Aucun autre projet de méthaniseur n'est en cours sur le territoire Ribérais. Un autre projet voisin au territoire est en cours, à Saint-Séverin en Charente.

Bilan d'exécution budgétaire à mi-parcours

La fiche s'appuie sur une mobilisation des ressources humaines de la CCPR, le CD24, les communes membres, la SCAR, GRDF, les regroupements d'agriculteurs, SMD3, SDE24.

Le budget initial alloué pour la M39 est de 18 000 € mais le budget de la M40 doit être précisé.

À ce stade, il est impossible de quantifier précisément le budget car le projet SCAR n'a pas encore abouti.

Bilan d'exécution des mesures via les indicateurs de résultat

L'action est en cours de réalisation.

Numéro	Intitulé	Résultat mi-parcours/commentaire
1	Nombre d'unités de méthanisation mises en service	0 ; Impossibilité de récolter cette donnée car irréalisable à l'étape bilan mi-parcours.
2	Productible biogaz (GWh/an)	Impossibilité de récolter cette donnée car irréalisable à l'étape bilan mi-parcours.

Tableau 40 : Récapitulatif des indicateurs de résultat action 15

Action 16 : Faire émerger des projets citoyens ENR sur le territoire

Présentation des objectifs

Cette action vise le développement des énergies renouvelables issues d'initiatives citoyennes sur le territoire.

Bilan d'exécution technique à mi-parcours

Rappel de la mesure :

- M41 : Repérer et accompagner les projets citoyens (2020-2026)

Résultats :

La CCPR est engagée depuis 2020 dans l'émergence des projets citoyens EnR en Ribéracois. Tout d'abord, cela s'est traduit par des échanges avec la Citoyenne Solaire jusqu'en 2022. Les responsables des services rattachés aux pôles développement territorial et aménagement durable et les élus en charge de la sous-commission EnR ont participé le mercredi 15 juin 2022 à la salle des fêtes de Milhac-de-Nontron à un atelier sur les panneaux photovoltaïques en toiture via l'estimation du potentiel solaire de toitures et la visite de la commune, très engagée dans la production locale d'énergie. Le périmètre d'action de cette structure étant trop éloigné du périmètre CCPR, le partenariat n'a pas pu aboutir.

Cependant, d'autres démarches de recherche ont abouti. En effet, la collectivité a engagé un échange avec ENERCIP, coopérative photovoltaïque citoyenne dans le Sarladais. Cette structure citoyenne détient 61 sociétaires, adhérente à Energie Partagée et CIRENA, soutenue par l'ADEME, la Région Nouvelle-Aquitaine et le Département de la Dordogne. Plus précisément, elle a été contactée par les agents CCPR et élus de la sous-commission EnR afin de poursuivre la démarche. L'intégration d'ENERCIP découle d'une intervention via une conférence "Devenir acteur des énergies renouvelables" lors du Salon de l'Habitat et de la Rénovation 2023 (22,23 et 24 septembre) où son créateur a partagé un retour d'expérience sur le territoire Sarladais. Cette intervention a abouti à la réalisation d'une commission croisée « développement durable et économique » le 5 décembre 2023 à la salle des fêtes d'Allemans. Elle a été dédiée à la présentation de la SCIC ENERCIP. Il en a découlé une sous-commission EnR où les élus ont débattu sur le sujet le 30 janvier 2024. Une étude de potentiels de toiture est en cours de réalisation par un élu de la sous-commission afin de poursuivre la démarche.

Bilan d'exécution budgétaire à mi-parcours

La fiche s'appuie sur une mobilisation des ressources humaines de la CCPR, l'ADEME et des porteurs d'initiatives citoyennes. Le budget initial alloué n'est pas précisé à ce jour encore.

À ce stade, aucune enveloppe n'a été allouée à cette action entre 2021 et 2023.

Bilan d'exécution des mesures via les indicateurs de résultat

L'action est en cours de réalisation.

Numéro	Intitulé	Résultat mi-parcours/commentaire
1	Nombre de projets citoyens identifiés	2 (Citoyenne Solaire : abandon ; ENERCIP : en cours)
2	Nombre de projets citoyens accompagnés	0

Tableau 41 : Récapitulatif des indicateurs de résultat action 16

Action 17 : Mettre en avant la filière géothermie sur le territoire de la CCPR

Présentation des objectifs

Cette action vise le développement de la filière géothermique sur le territoire.

Les cibles : les porteurs de projet potentiel : communes, citoyens, entreprises, agriculteurs ; Les professionnels de l'énergie pouvant apporter leurs expertises.

Bilan d'exécution technique à mi-parcours

Rappel des mesures :

- M42 : Recenser les rendements des installations déjà en place sur le territoire afin de pouvoir argumenter en faveur du développement de cette filière (au vu de la réticence aux éoliennes, solaires...) (2021-2026) ;
- M43 : Réaliser une étude cartographique du potentiel géothermique de la CCPR (type étude AXENNE) (2021-2026).

Résultats :

Concernant les mesures M42 et M43, aucun projet n'a vu le jour dans son intégralité entre 2021 et 2023 inclus concernant la filière géothermie, ni une étude cartographique du potentiel géothermique de la CCPR. Cependant, à l'échelon communal, Ribérac porte un projet de type PAC champ de sondes pour son complexe sportif qui viserait un potentiel de 211,40 MWh. En effet, l'année prévisionnelle de réalisation de l'étude de faisabilité est 2024. Le projet a obtenu une aide dans le cadre du Contrat de Développement Territorial Chaleur Renouvelable en Périgord via la Commission des Aides (CADA).

Bilan d'exécution budgétaire à mi-parcours

La fiche s'appuie sur une mobilisation des ressources humaines de la CCPR. Le budget initial alloué pour les deux mesures est de 10 000 €.

À ce stade, il est impossible de quantifier l'enveloppe consommée car aucun projet n'a vu le jour entre 2021 et 2023 inclus.

Bilan d'exécution des mesures via les indicateurs de résultat

Les mesures n'ont pas été enclenchées en tant que telles mais certaines études de projets ont été lancées en 2024 et comprennent de la géothermie (cf. Ribérac).

Numéro	Intitulé	Résultat mi-parcours/commentaire
1	Production d'énergie (thermique et électrique) via la géothermie sur le territoire (MWh/an)	Prévisionnel projet complexe sportif Ribérac : 211,40 MWh/an.

Tableau 42 : Récapitulatif des indicateurs de résultat action 17

Action 18 : Soutenir l'émergence d'unités de production d'EnR non intégrées au bâti (hydroélectricité, éolien, géothermie)

Présentation des objectifs

Cette action a pour objectif de développer la production d'énergie renouvelable sur le territoire, via des projets hydrauliques, éoliens et via le développement de la filière bois-énergie.

Les cibles : les porteurs de projet potentiel : communes, citoyens, entreprises, agriculteurs ; Les professionnels de l'énergie pouvant apporter leurs expertises.

Bilan d'exécution technique à mi-parcours

Rappel des mesures :

- M44 : Moyens pour relais d'animation (à confirmer) (3 filières : Hydroélectricité, éolien, géothermie) (2018-2026) ;
- M45 : Investissements liés à la mise en service / restauration de centrales (2020-2026) ;
- M46 : Évaluation des potentiels / investissements liés à la mise en service de chaufferies / (mini) réseaux alimentés en bois-énergie (2018-2026) ;
- M47 : Former les propriétaires forestiers aux bonnes pratiques (durables) d'entretien et aux bénéfices qu'elles engendrent (2021-2026) ;
- M48 : Mettre en place une animation favorisant la coupe d'arbre dépérissant et la replantation (2021-2026) ;
- M49 : Sensibiliser les propriétaires sur l'entretien de la forêt (2021-2026).

Résultats :

La mesure M44 n'a pas encore été mise en place en interne à la CCPR. À l'échelon départemental, le dispositif Contrat Développement Territorial « Chaleur Renouvelable en Périgord » a été lancé le 1^{er} janvier 2022 et prend fin le 31 décembre 2024. Il a pour objectif de développer durant trois années un ensemble de projets renouvelables thermiques issus d'une ou plusieurs filières : biomasse avec du bois énergie, solaire thermique pour l'eau chaude sanitaire, la géothermie et le réseau de chaleur. Sur cette période, trois communes bénéficient d'une aide dans ce cadre : Ribérac (étude de faisabilité géothermie au complexe sportif, Segonzac pour un logement communal et Verteillac pour son relai MAM, toutes deux pour l'installation d'une chaudière biomasse. Au sein des bâtiments CCPR, des remplacements ou des projets de remplacement ont été menés entre 2023 (cf. tableau des indicateurs ci-dessous).

Les mesures M45 et M46 n'ont pas encore été réalisées et les projets pouvant y prétendre sont au stade de projet entre 2021 et 2023 inclus. Par exemple, au sujet des projets de mise en service de centrales éoliennes, un est recensé sur le territoire Ribéracois : Champagne-Fontaine sur la « plaine de Péricaud » porté par le prestataire privé QEnergy. Un dossier de demande d'autorisation a été déposé en 2015 pour instruction en préfecture. Un arrêté de refus a été acté pour des raisons environnementales. À la suite de cela, le prestataire a déposé un recours au tribunal administratif aboutissant à l'annulation du recours et le projet a été autorisé. Cette autorisation a fait l'objet de recours administratifs dont l'audience a eu lieu le 6 juin 2023. Le jugement a notifié le prestataire de compléter l'autorisation par une "dérogation d'espèces protégées" en prouvant que l'impact faune/flore est minime et mise en place de mesures de compensations doit être faite. A cette étape du bilan mi-parcours, le projet de dépôt est suspendu. En parallèle, le dossier est en attente de jugement au Conseil d'État.



Enfin, les mesures M47 à M49 n'ont pas encore été réalisées.

Bilan d'exécution budgétaire à mi-parcours

La fiche s'appuie sur une mobilisation des ressources humaines de la CCPR, l'ADEME, les bureaux d'études, investisseurs, FD CUMA et les organisations socio-professionnelles. Le budget initial alloué pour les deux mesures est de 36 000 € pour la M44, 200 000 € pour la M45, 15 000 € pour la M46 et 5 000 €/an pour les M47, M48 et M49.

À ce stade, le budget est non quantifiable à ce jour car peu des mesures ont été réalisées.

Bilan d'exécution des mesures via les indicateurs de résultat

L'entièreté de l'action n'a pas encore été enclenchée à cette période.

Numéro	Intitulé	Résultat mi-parcours/commentaire
1	Productible éolien (GWh/an)	Objectif initial : 24 GWh/an en 2023 Résultat : Impossibilité de récolter cette donnée car irréalisable à l'étape bilan mi-parcours.
2	Productible hydroélectricité (GWh/an)	Objectif initial : 1,1 GWh/an en 2023 Résultat : Impossibilité de récolter cette donnée car irréalisable à l'étape bilan mi-parcours.
3	Productible visé (GWh/an)	Objectif initial : Bois énergie de 44 à 77 GWh/an en 2023 Résultat : Impossibilité de récolter cette donnée car irréalisable à l'étape bilan mi-parcours.
4	Nombre de : Inserts et poêles remplacés ; Chaudières industrielles /agricole mises en service /chaudières collectives mises en service	Objectif initial : Installer 6 chaudières collectives, 1 à 3 chaudières industrielles en 2023 <u>Résultats :</u> Sites CCPR : une étude de remplacement des chaudières énergivores : 4 identifiées (piscine de Ribérac, pôle de Verteillac, APS Saint-Pardoux-de-Drôme et RPA Ribérac) dont 1 remplacée : pôle CCPR de Verteillac. Sites communaux : - Commune de Bertric-Burée : école et MAM ³ (prévue en 2024) - Commune de Verteillac : installation d'une chaudière biomasse de 27,475 MWh pour la MAM (2023) ; Aide aux travaux via le Contrat de Développement Territorial Chaleur renouvelable en Périgord. - Commune de Segonzac : installation d'une chaudière biomasse de 31,4 MWh école-cantine-logements (2023) ; Aide aux travaux via le Contrat de Développement Territorial Chaleur renouvelable en Périgord.

³ Maison d'assistants maternels



		<ul style="list-style-type: none">- Commune de Verteillac : école (prévue en 2025)- Commune de Ribérac : Mission locale (prévue en 2025) Total potentiel prévisionnel des chaudières pour les projets communaux : 190,68 MWh d'ici 2025
--	--	--

Tableau 43 : Récapitulatif des indicateurs de résultat action 18

Action 19 : Encadrer l'émergence d'unités de production utilisant l'énergie solaire

Présentation des objectifs

Les objectifs sont en priorité de favoriser l'installation d'énergie photovoltaïque intégrée au bâti, et ensuite d'organiser un développement raisonné de centrales photovoltaïques au sol sur le Périgord Ribérais.

Les cibles : les porteurs de projets potentiels : communes, citoyens, entreprises, agriculteurs et les professionnels de l'énergie pouvant apporter leurs expertises.

Bilan d'exécution technique à mi-parcours

Rappel des mesures :

- M50 : Réalisation d'un cadastre solaire (toiture prioritairement) (2018-2019) ;
- M51 : Établissement d'une Doctrine photovoltaïque au sol (2018-2021) ;
- M52 : Études de potentiels et mise(s) en service de centrale(s) (2019-2026).

Résultats :

La Société *In Sun We Trust* a réalisé sur le territoire de la CCPR un cadastre solaire (M50). Ce cadastre a permis aux administrés de connaître le potentiel solaire de leur toiture. En fonction de ce potentiel, une simulation relative à l'investissement et aux gains (tant énergétique que financier) est produite.

Ce conventionnement devait se clôturer au mois d'octobre 2021. Le financement a été effectué jusqu'à cette date butoir. Le bilan de ce cadastre reste nuancé. En effet, des devis émanant de la consultation du cadastre ont été faits, et pour certains ont même abouti à une installation photovoltaïque. Néanmoins, l'outil proposé par la CCPR n'a pas connu l'essor escompté.

Ainsi, il a été opté de reconduire pour un an cette convention avec l'entreprise. Cependant, un vrai travail de communication a dû être réalisé pour que cet outil soit réellement efficace et pertinent sur notre territoire. Fin d'année 2022, le partenariat s'est clôturé et les résultats demeuraient toujours nuancés. Les habitants du territoire utilisaient peu l'outil et des entreprises privées ont pris le relai.

La Communauté de communes du Périgord Ribérais a veillé à l'information du public sur les potentielles arnaques.

L'établissement d'une Doctrine photovoltaïque (M51) n'a pas eu lieu entre 2018 et 2021.

Enfin, Le projet photovoltaïque porté par le prestataire privé Kronos Solar et la commune de Paussac-Saint-Vivien depuis 2021 est arrivé à maturité à la fin de l'année 2023 (M52). Son instruction a été lancée en mars 2024. C'est un projet photovoltaïque solaire de 4,5 MWC, d'une superficie de 3,8 hectares situé sur une ancienne carrière (carrières César). Une étude d'impact a été réalisée durant l'année 2022-2023 et le permis de construire a été déposé pour instruction Préfecture à la mi-2023. Les personnes publiques associées ont été consultées dont la MRAe qui a demandé des précisions afin de rendre son résultat (pas favorable mais pas réhibitoire). L'enquête publique sera réalisée à la fin du mois d'avril/début mai 2024. Kronos Solar est un partenaire pour la CCPR dans la réalisation gratuite des prospections de terrains potentiels.



Bilan d'exécution budgétaire à mi-parcours

La fiche s'appuie sur une mobilisation des ressources humaines de la CCPR, les communes membres, les chambres consulaires, l'opérateur du cadastre, SDE24, la Chambre d'agriculture de Dordogne, les prospects privés et les propriétaires de terrain.

Le budget initial alloué pour la M50 était de 6 000 € et pour la M51 et M52, aucune précision n'a été établie. À ce stade, l'enveloppe budgétaire n'a pas pu être déterminée.

Bilan d'exécution des mesures via les indicateurs de résultat

L'action est en cours de réalisation.

Numéro	Intitulé	Résultat mi-parcours/commentaire
1	Réaliser un cadastre solaire	1
2	Nombre de centrale(s) mise(s) en service	1 à la Tour Blanche-Cercles 2 devraient voir le jour à Paussac-Saint-Vivien et 1 en étude à Venduire

Tableau 44 : Récapitulatif des indicateurs de résultat action 19



Objectif 10 : Organiser la transition énergétique avec les partenaires

Action 20 : Intégrer les objectifs de transition énergétique dans l'ensemble des politiques, actions et outils de financements de la CCPR

Présentation des objectifs

L'objectif de cette action est de porter, faire porter et accompagner les projets « air-climat-énergie » sur le Périgord Ribéracois en suivant, en évaluant et en communiquant les résultats de la démarche PCAET et TEPCV auprès des élus, du grand public, des professionnels etc.

Bilan d'exécution technique à mi-parcours

Rappel de la mesure :

- M53 : Mise en œuvre, suivi et évaluation des deux démarches TEPCV / PCAET (2017-2026)
- M54 : Communication / structuration des deux démarches en phase de mise en œuvre (club des acteurs, festival des énergies) (2018-2026)

Résultats :

Tout d'abord, des études de faisabilité ont été menées par le pôle développement territorial entre 2017 et 2019 et ont concerné les potentiels des énergies renouvelables provenant de l'hydroélectricité (exemple : étude de faisabilité sur potentiel hydroélectrique pour le moulin de la Dronne à Montagrier et du moulin de la Pauze à Saint-Méard-de-Dronne en 2017), du photovoltaïque et du bois (exemple : diagnostic échelon CCPR portant sur la ressource forestière, ses enjeux et ses valorisations en 2019). Ainsi, elles ont permis de dresser l'état des lieux sur le territoire et acter ces mesures à réaliser dans le cadre de cette fiche.

La mise en œuvre du PCAET (M53) est assurée par l'ensemble de la collectivité au travers des sous-commissions thématiques constituées en 2021 et par les services au quotidien en fonction de leurs missions. L'équipe développement territorial assure la gestion, le déroulé/suivi du plan d'actions et les phases d'évaluation. Concernant la phase évaluative finale, il sera nécessaire d'échanger sur l'intervention d'un bureau d'études pour assister l'équipe en charge. Quant à l'évaluation de la démarche TEPCV, l'équipe en charge du PCAET n'a pas eu connaissance d'une quelconque évaluation à ce sujet. Cette démarche a permis à la collectivité de bénéficier de subventions pour la mise en place des actions suivantes : mise en place d'un guichet unique Archi-Énergie, la thermographie aérienne du territoire, la construction du bâtiment BEPOS à Siorac-de-Ribérac, des études sur les potentiels en énergie renouvelables et la promotion des circuits courts et ont constitué une continuité dans la mise en place du PCAET.

Plus précisément, parmi les actions précitées, le festival des Énergies (M54) a eu lieu les 29 et 30 septembre 2017 au village vacances de Beauclair (Commune de Douchapt). La CCPR a organisé cet événement en partenariat par le Conseil du Pays Périgord Vert (CDPPV) et des acteurs de la transition énergétique. Une convention partenariale a été signée entre la CCPR, le CDPPV (Conseil de Développement du Pays Périgord Vert) et la Chambre des métiers. Il a eu pour objectif de valoriser le potentiel du département et du Périgord vert en matière de croissance verte. Il a été composé d'expositions, des conférences et des visites de sites : méthaniseurs, centrales solaires et chaufferies bois. Il a été destiné aux professionnels et grand public qui ont pu découvrir 7 grands pôles de stands dont le solaire, la méthanisation et l'hydroélectricité. La thermographie aérienne réalisée en 2017 a permis au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) Dordogne de proposer aux habitants des diagnostics gratuits et un accompagnement de projet pour la rénovation énergétique



des logements. Depuis la réalisation de cette première édition, aucun renouvellement n'a eu lieu jusqu'en 2023. Un autre évènement avec une thématique similaire : la rénovation mêlée avec l'habitat à savoir le Salon de l'Habitat et de la Rénovation, qui pour rappel, s'est déroulé le 22, 23 et 24 septembre 2023. Il a permis de réunir 70 exposants spécialisés à Ribérac, salle André Malraux et ses alentours à Ribérac. Cet évènement a été organisé par la CCPR, la commune de Ribérac et le Conseil Départemental de la Dordogne. Des temps d'animation, de conférences ont été proposés à destination des professionnels, publics scolaires et le grand public. Environ 3 000 personnes ont été comptabilisées durant les 3 jours. Une seconde édition aura lieu les 19,20 et 21 septembre 2025 avec pour ambition d'accueillir une centaine d'exposants.

Bilan d'exécution budgétaire à mi-parcours

La fiche s'appuie sur une mobilisation des ressources humaines de la CCPR, les porteurs de projets, les partenaires des deux démarches (TEPCV et PCAET) et le Conseil de développement du Périgord Vert.

Le budget initial alloué pour la M53 est de 54 000 € et pour la M54, elle est de 30 000€.

À ce stade, l'enveloppe budgétaire globale n'est pas quantifiable en globalité. Le budget total alloué au Festival des Énergies a été de 35 976,23 € (sans décompte des recettes et subvention TEPCV).

Le budget total alloué à la première édition du Salon de l'Habitat et de la Rénovation 2023 a été de 80 150 € (sans décompte des recettes).

Bilan d'exécution des mesures via les indicateurs de résultat

L'action est en cours de réalisation.

Numéro	Intitulé	Résultat mi-parcours/commentaire
1	Mise en place d'un club des acteurs de la transition énergétique	Impossibilité de récolter cette donnée car irréalisable à l'étape bilan mi-parcours. Aucun club des acteurs de la TE n'a été mis en place entre 2021 et 2023.

Tableau 45 : Récapitulatif des indicateurs de résultat action 20

Objectif 11 : Accélérer la rénovation énergétique

Action 21 : Accompagner les propriétaires privés pour la rénovation énergétique de leur logement

Présentation des objectifs

L'objectif de cette action est d'accompagner au mieux les ménages dans les travaux de rénovation énergétique de leur logement, en massifiant notamment les opérations de rénovation thermique performante sur le Périgord Ribérais via :

- L'animation du Programme Local d'Habitat (PIG) ;
- La mise en place d'une plateforme de rénovation de l'habitat ;
- L'élaboration d'un programme de formation et sensibilisation autour de la précarité énergétique ;
- La mise à disposition des fiches techniques et formations autour de l'auto-rénovation à destination des particuliers.

Bilan d'exécution technique à mi-parcours

Rappel des mesures :

- M55 : Moyens d'animation du PIG Habitat « Bassin Ribérais / Double » mise en place d'une OPAH (2019-2026) ;
- M56 : Préfiguration, mise en service d'une plateforme de rénovation de l'habitat (2021-2026) ;
- M57 : Précarité énergétique : élaboration / diffusion d'outils d'orientation, organisation de journées de sensibilisation et de formation (2017-2026) ;
- M58 : Lister les professionnels intervenant sur le territoire ;
- M59 : Sensibiliser les professionnels aux nouvelles techniques ;
- M60 : Accompagner par des ateliers ou des fiches techniques les particuliers à l'auto-rénovation.

Résultats :

Le Programme d'Intérêt Général PIG Habitat Bassin Ribérais/Double (M55) a été mis en place depuis 2009. Deux programmes ont été engagés entre 2009 et 2015. Le programme a été reconduit pour une troisième édition entre le 1^{er} janvier 2016 et la fin d'année 2021 avec le prestataire SOLIHA. L'année 2022 a été une année transitoire, puisque l'animation a été réalisée par le prestataire SEGAT.

Afin de travailler sur le nouvel outil d'aides à l'habitat, la CCPR a réalisé une étude pré-opérationnelle habitat qui a permis de définir les nouveaux objectifs d'aides à la rénovation et l'adaptation de l'habitat du ribérais.

Ainsi, l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Revitalisation Rurale (OPAH-RR) 2023-2027 a été mise en place par la CC du Périgord Ribérais qui permet sous certaines conditions financières d'obtenir des aides financières de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), du CD24 et de la CCPR. Elle s'adresse aux propriétaires occupants et bailleurs. Deux techniciens de la CCPR pilotent et animent le dispositif pour sensibiliser, informer et renseigner les usagers, effectuer une visite sur place, aider au montage des dossiers et demandes de subvention sans engagement et gratuitement pour les personnes aux ressources modestes et/ou très modestes. Entre 2021 et 2023, le nombre de logements rénovés a été de l'ordre de 130. Une liste a été composée par les agents en charge de ce programme (M58) dans le but de répertorier les professionnels intervenant dans ce cadre sur le

territoire. En 2023, il en ressort une liste de 55 professionnels dont 23 sont issus du Ribéracois, 28 issus du département de la Dordogne et 4 hors département. Au total, le montant total des travaux réalisés est de l'ordre de 1 185 008,68 euros dont 54 % soit 644 231,67 euros pour les professionnels du Ribéracois, 44 % soit 516 311,15 euros pour les professionnels du département et 2 % soit 24 465,86 euros pour les artisans hors périmètre départemental.

La préfiguration et la mise en place d'une plateforme départementale de rénovation de l'Habitat a été réalisée en 2021 (M56) et la fin est annoncée au 31 décembre 2024. Elle sera remplacée par le Pacte territorial au 1^{er} janvier 2025. Cette plateforme (et futur pacte) est portée par le Département de la Dordogne (service de l'Habitat : animation et instruction) en partenariat avec l'ADIL, le CAUE24 et SOLIHA Dordogne-Périgord. Il recouvre 14 EPCI dont la CCPR. Au total, 404 dossiers en 2021, 410 dossiers en 2022 et 313 dossiers en 2023 ont été traités dans ce cadre. Le service de la CCPR a aussi été présent durant la première édition du Salon de l'Habitat et de la Rénovation pour renseigner directement les usagers du Ribéracois via un stand mis à disposition gracieusement durant deux jours.

En complément, la collectivité a mis en place une permanence Info Énergie (M60) dans les locaux CCPR de Verteillac un jeudi par mois depuis 2021 dans l'objectif de permettre aux habitants de rencontrer gratuitement un architecte et un conseiller énergie du CAUE dans le cadre de France Rénov.

Bilan d'exécution budgétaire à mi-parcours

La fiche s'appuie sur une mobilisation des ressources humaines de la CCPR, les porteurs de projets, les partenaires des deux démarches (TEPCV et PCAET) et le Conseil de développement du Périgord Vert.

Le budget initial alloué pour la M55 est de 86 000 €, pour la M54 : 3 000 €, pour la 57 : 10 000 €. Le budget de la M58 à la M60 n'a pas été précisé.

À ce stade, le budget n'est pas quantifiable.

Bilan d'exécution des mesures via les indicateurs de résultat

L'action est en cours de réalisation.

Numéro	Intitulé	Résultat mi-parcours/commentaire
1	Logements rénovés (nombre/an)	2021 = 50 dossiers terminés 2022 = 42 dossiers terminés 2023 = 34 dossiers terminés
2	Nombre de formation à l'auto-rénovation proposée par an (nombre/an)	Permanences CAUE 2021 : période COVID = visio 2022 : 14 demi-journées 2023 : 9 demi-journées

Tableau 46 : Récapitulatif des indicateurs de résultat action 21

3.2.5 Axe 5 : Se déplacer autrement

Cet axe est composé de 3 objectifs, 5 actions et 13 mesures

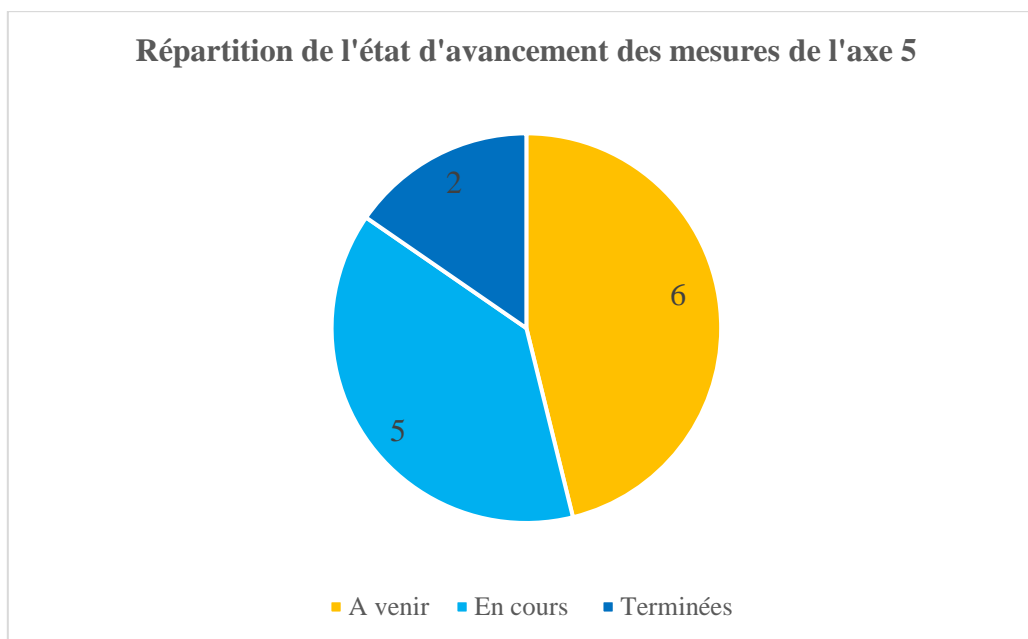


Figure 49 : Répartition de l'avancement des mesures de l'axe 5

Les actions entreprises dans cet axe sont commencées à majorité.

Objectif	N° action	Action	Mesure							
12 - Limiter l'utilisation de la voiture individuelle	22	Promouvoir les pratiques de covoiturage	M61							
	23	Encourager le report modal vers les modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle	M62	M63	M64	M65	M66	M67		
13 - Organiser les alternatives	24	Assurer un accès à la majorité des services à l'ensemble de la population	M68	M69	M70					
	25	Concrétiser des plans de mobilité	M71							
14 - Éviter des déplacements	26	Encourager les solutions alternatives numériques au travail	M72	M73						

Tableau 47 : état d'avancement de l'axe 5



Objectif 12 : Limiter l'utilisation de la voiture individuelle

Action 22 : Promouvoir les pratiques de covoiturage

Présentation des objectifs

L'objectif principal de cette action est de rationaliser l'usage de la voiture individuelle en promouvant le covoiturage par tous les moyens à la disposition de la collectivité et en s'appuyant sur les pratiques existantes afin de développer les pratiques de covoiturage sur le territoire.

Bilan d'exécution technique à mi-parcours

Rappel des mesures :

- M61 : Relais d'animation de la politique départementale (2018-2026)

Résultats :

La collectivité n'a pas encore engagé d'initiatives au sujet de la politique départementale du covoiturage (M61) entre 2021 et 2023 inclus. Concernant cet axe, les actions ont été principalement ciblées sur la thématique de la mobilité douce (cf. fiche action 23).

Bilan d'exécution budgétaire à mi-parcours

La fiche s'appuie sur une mobilisation des ressources humaines de la CCPR et le Conseil Départemental via la plateforme MOVER. Le budget initial alloué pour la M61 est de 5 000 € par an.

Aucune action n'a été engagée donc aucun budget n'a été alloué.

Bilan d'exécution des mesures via les indicateurs de résultat

L'action n'est pas encore en cours de réalisation.

Numéro	Intitulé	Résultat mi-parcours/commentaire
1	Pourcentage de résident pratiquant le covoiturage	Impossibilité de récolter cette donnée car irréalisable à l'étape bilan mi-parcours.

Tableau 48 : Récapitulatif des indicateurs de résultat action 22

Action 23 : Encourager le report modal vers les modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle

Présentation des objectifs

L'objectif de cette action est de développer les modes de transports doux (vélo/marche à pied) pour les trajets courts.

Bilan d'exécution technique à mi-parcours

Rappel des mesures :

- M62 : Réaliser une étude modale- Schéma Cyclable (2020-2026) ;
- M63 : Expérimenter de nouvelles formes de mobilité durable (2021-2026) ;
- M64 : Identifier les discontinuités du réseau cyclable afin de favoriser et sécuriser la pratique du vélo (2021-2026) ;
- M65 : Améliorer le maillage du réseau cyclable existant par un programme pluriannuel de réalisation d'itinéraires cyclables (2021-2026) ;
- M66 : Promouvoir la prise en compte des déplacements doux dans les travaux de voirie (2021-2026) ;
- M67 : Investissements pour les liens physiques pour piétons et cycles entre les nouvelles zones urbanisées et les entités urbaines existantes, des projets de voies-vertes (véloroute-voie-vertes) Schéma directeur d'aménagement cyclable (2021-2030).

Résultats :

La CCPR est engagée depuis presque 2019 à la réflexion de la limitation de l'utilisation de la voiture individuelle via l'élaboration d'un Schéma Directeur Cyclable (SDC). Deux étapes de réflexion ont été menées par la CCPR en partenariat avec :

- Le bureau d'études Tecurbis, entre février 2019 et mai 2022, dans le cadre de l'étude pour la mise en place de son SDC (approuvé en Conseil communautaire le 30 mai 2022). L'élaboration a été composée de trois phases :
 - o Phase 1 : réalisation d'une première lecture géographique ;
 - o Phase 2 : définition d'un maillage cyclable global au niveau de chaque axe ;
 - o Phase 3 : réalisation d'un récapitulatif des coûts.
- Le bureau d'études Immergis, entre novembre 2022 et juin 2023, dans le cadre de la réalisation d'un plan de jalonnement et d'un guide des aménagements du SDC. L'élaboration a été composée de 5 phases :
 - o Phase 1 : étude de définition du plan de jalonnement :
 - Relevés terrain pour prévisualiser les pôles générateurs et l'existant ;
 - Inventaire et actualisation de l'existant ;
 - Entretiens avec les gestionnaires de voirie locaux et les acteurs du territoire.
 - o Phase 2 : identification et hiérarchisation des itinéraires à jalonner :
 - Diagnostic et identification des pôles générateurs de déplacement ;
 - Définition et cartographie des itinéraires.
 - o Phase 3 : production des fiches carrefours :
 - Définition des « fiches carrefours » ;
 - Identification des enjeux de la signalisation ;
 - Planification (plan pluriannuel d'investissement, coûts et calendrier).



- Phase 4 : rédaction d'un CCTP fiches carrefours : assurer le lancement d'un marché d'acquisition et de pose du matériel ;
- Phase 5 : réalisation du guide technique des aménagements qui a vocation à devenir un référentiel pour les 44 communes de la CCPR.

La présentation des résultats par Immergis et la validation de la délibération approuvant le plan de jalonnement et le guide des aménagements de la CCPR a été réalisée lors du Conseil communautaire du 11 juillet 2023. Ainsi, les étapes liées aux études et à l'ingénierie sont terminées, il s'agit désormais de réfléchir au déploiement du SDC (création de voies partagées, de sites propres et de services associés (équiper les communes de bornes, d'arceaux vélo, etc.)). Un projet de long terme pour la collectivité car les enjeux financiers sont très importants afin de pouvoir aménager le territoire.

Pour mener à bien ces études, entre 2021 et 2023, 4 ateliers participatifs ont été réalisés à des étapes précises en collaboration avec les 44 référents vélos nommés en 2021 (élus) et agents de la collectivité :

- Atelier de concertation des référents vélo des communes de la CCPR : voie verte et maillage territorial (Tecurbis, 28 juin 2021, 30 participants) ;
- Atelier de concertation des référents vélo des communes de la CCPR : les services associés à la pratique cyclable (Tecurbis, 30 juin 2021, 30 participants) ;
- Atelier de concertation des référents vélo des communes de la CCPR (Immergis, 18 novembre 2022, 30 participants) ;
- Atelier de concertation des référents vélo des communes de la CCPR (Immergis, 14 décembre 2022, 6 participants).

Enfin, dans le cadre des déplacements (M63 spécifiquement) des enfants du service enfance-jeunesse, le transport plébiscité a été le train pour les camps ados en saison estivale afin de réduire l'empreinte carbone de leurs déplacements.

Bilan d'exécution budgétaire à mi-parcours

La fiche s'appuie sur une mobilisation des ressources humaines de la CCPR (service sport, population) le Conseil Départemental, l'ADEME et les bureaux d'études. Le budget initial alloué pour la M62 est de 30 000 €. Le budget des autres mesures n'a pas été précisé initialement.

À ce stade, l'enveloppe a été consommée pour la M62 et 64 :

- Un poste de chargé de mission Vélo entre 2020 et 2023 (co-financement ADEME via AAP Vélos et Territoire, axe 3 : ingénierie territoriale) à hauteur de 36 000 € ;
- Tecurbis : coût total 33 990 € TTC (cofinancement ADEME via AAP Vélos et Territoire, Axe 1 : montant TTC : 19 827,50 €) ;
- Immergis : coût total 31 860 € TTC dont cofinancement 50 % dans le cadre du dispositif Petites Villes de Demain (PVD) et des conventions signées entre le Conseil Départemental de la Dordogne et la Banque des Territoires (montant TTC : 15 930 €).
 - Total alloué des deux études au bilan mi-parcours : 65 850 € hors cofinancement et total final avec financements : 31 092,5 € TTC.

Bilan d'exécution des mesures via les indicateurs de résultat

L'action est en cours de réalisation pour les mesures restantes : M63, M65, dont M66 et M67 sont en attente à cette période.



Numéro	Intitulé	Résultat mi-parcours/commentaire
1	Part des habitants se déplaçant à vélo	Impossibilité de récolter cette donnée car irréalisable à l'étape bilan mi-parcours.
2	Part des habitants se déplaçant à pied	Impossibilité de récolter cette donnée car irréalisable à l'étape bilan mi-parcours.

Tableau 49 : Récapitulatif des indicateurs de résultat action 23

Objectif 13 : Organiser les alternatives

Action 24 : Assurer un accès à la majorité des services à l'ensemble de la population

Présentation des objectifs

L'objectif est de permettre l'accès à de nombreux services sans utiliser la voiture via le développement des commerces de proximité et des commerces ambulants. Une étude de mise en place d'un service de transport à la demande doit être étudiée.

Bilan d'exécution technique à mi-parcours

Rappel des mesures :

- M68 : Proposer un service de transport à la demande (2021-2026) ;
- M69 : Développer le commerce de proximité (2020-2026) ;
- M70 : Développer les commerces et services itinérants (2021-2026) ;

Résultats :

Entre 2018 et 2021 inclus, la plateforme MOVER Mobilité en Périgord Vert a été portée afin de répondre à trois fonctions : l'information, l'accompagnement à la mobilité et l'animation territoriale. L'accompagnement a été opéré via deux chargés de missions dont l'accompagnement était destiné aux particuliers et aux collectivités/acteurs locaux. La CCPR a pu ainsi profiter d'un accompagnement jusqu'en 2021.

Aucun service de transport à la demande (M68) n'a été mis en place entre 2021 et 2023.

Plusieurs commerces et services itinérants (M70) ont été recensés sur les communes du Ribéracois. Au total, 9 ont été dénombrées au sein des communes suivantes : Allemans, Champagne-Fontaine, La Chapelle-Montabourlet, Nanteuil-Auriac-de-Bourzac, Petit-Bersac, Ribérac et Villeteux, chiffre non exhaustif étant donné que certaines communes parmi les 44, n'ont pas répondu à l'enquête. Ils concernent principalement les services alimentaires de proximité ou encore des actions de service public (santé, administratif, information touristique, etc.). Pour exemple, la collectivité a acquis en octobre 2023 un camion itinérant à destination de l'Office de Tourisme Intercommunal (OTI) dans l'objectif de promouvoir l'attractivité du territoire dans son ensemble (festivités, etc.). Un autre exemple, porté par le service à la population en partenariat avec l'Union départementale des associations familiales (UDAF) qui propose depuis 2022 la visite du Connect'e-Bus sur certaines communes du territoire chaque mois. Il propose une aide dans les démarches quotidiennes et dispose d'un espace numérique avec du matériel informatique, une connexion internet et un espace « Point conseil budget ».

Bilan d'exécution budgétaire à mi-parcours

La fiche s'appuie sur une mobilisation des ressources humaines de la CCPR (population, économique), le CD24 via MOVER, l'État, les chambres consulaires et la CAF.

Le budget initial alloué pour ces mesures n'a pas été défini.

À ce stade, le budget n'est pas quantifiable à cette étape de bilan mi-parcours.

Bilan d'exécution des mesures via les indicateurs de résultat

L'action est en cours de réalisation.



Numéro	Intitulé	Résultat mi-parcours/commentaire
1	Nombre de point de services au public -nombre de services itinérants mis en place (commerce, services ...)	9 (limite méthodologique : toutes les communes n'ont pas répondu à l'enquête, donc non exhaustif)

Tableau 50 : Récapitulatif des indicateurs de résultat action 24



Action 25 : Concrétiser des plans de mobilité

Présentation des objectifs

L'objectif est d'inciter les agents, les salariés d'entreprises (collaborateurs, clients et fournisseurs), les publics scolaires et les agents de collectivités à réduire l'usage de la voiture individuelle au profit d'autres modes de transport moins émissifs via la mise en place de plans de mobilité pour ces publics (entreprises, administrations et scolaires).

Bilan d'exécution technique à mi-parcours

Rappel des mesures :

- M71 : Moyens liés à la mobilisation des porteurs potentiels de plans de mobilité (2021-2026)

Résultats :

L'action n'a pas encore été réalisée (M71).

Bilan d'exécution budgétaire à mi-parcours

La fiche s'appuie sur une mobilisation des ressources humaines de la CCPR (population, économique), le CD24 via MOVER et les entreprises.

Le budget initial alloué pour ces mesures n'a pas été défini.

À ce stade, le budget n'est pas quantifiable.

Bilan d'exécution des mesures via les indicateurs de résultat-

L'action n'a pas été enclenchée à la période évaluée.

Numéro	Intitulé	Résultat mi-parcours/commentaire
1	Nombre de salariés (entreprises, administrations etc.) se déplaçant sans voiture individuelle : covoiturage, vélo, transport en commun	Impossibilité de récolter cette donnée car irréalisable à l'étape bilan mi-parcours. Il sera quantifiable lorsque le Schéma Directeur Cyclable aura été déployé.

Tableau 51 : Récapitulatif des indicateurs de résultat action 25

Objectif 14 : Éviter des déplacements

Action 26 : Encourager les solutions alternatives numériques au travail

Présentation des objectifs

L'objectif de cette action est d'augmenter le nombre de travailleurs (entreprises, producteurs, commerçants et habitants) pratiquants régulièrement le télétravail via l'organisation de réunions d'information sur les nouveaux modes de travail et le soutien aux espaces de coworking.

Bilan d'exécution technique à mi-parcours

Rappel des mesures :

- M72 : Organisation de réunions d'information sur les nouveaux modes de travail (2018-2026)
- M73 : Soutien aux espaces de coworking.

Résultats :

Entre 2021 et 2023 inclus, aucune réunion d'information sur les nouveaux modes de travail n'a été proposée par la collectivité (M72). Des travaux de réflexion ont eu lieu entre le service développement territorial et le club des Entreprises pour la mise en place de ce type d'espace mais aucune émergence de projet n'a abouti (M73). Au sein du territoire CCPR, deux espaces de coworking ont été recensés.

Le premier nommé le Champ des Possibles, situé à Saint-Sulpice-de-Roumagnac a été ouvert entre 2020 et a fermé ses portes au début de l'année 2021. Leur objectif a été de proposer un espace en milieu rural où l'on pouvait disposer de services (dont ateliers sur l'inclusion numérique) et bureaux à proximité d'un public télétravailleur et de leur domicile. Ils ont ainsi pu accueillir environ 25 co-workers, tous corps de métiers confondus.

Le second, « La Boite à Bosse » situé à la Tour-Blanche, est actuellement toujours en activité. En effet, ce tiers-lieu/espace de coworking accueillent différents profils : entrepreneurs, indépendants, télétravailleurs, freelances. Les services proposés sont les suivants : bureaux, bureaux privés, équipement informatiques et accès internet, une cuisine et un coin détente ainsi qu'une salle de réunion. Il propose également des réunions (Le Boss'Club) d'échanges régulièrement pour les entrepreneurs solos du territoire, des ateliers découverte et des formations. Entre 2021 et 2023, la structure a accueilli environ 208 coworkers (2021 : 57 ; 2022 : 81 ; 2023 : 70). Ces chiffres correspondent aux coworkers réguliers et des personnes de passage, deux types aux profils essentiellement entrepreneurs solos (auto-entrepreneurs, EI, etc.) et des salariés en télétravail. Aussi, la limite méthodologique ne prend pas en compte les personnes ayant fréquenté le lieu à l'occasion d'événements (portes ouvertes, apéritifs ou petits-déjeuners thématiques).

Il est à noter que la CCPR a mis en place depuis 2018 une politique très volontariste en matière de télétravail en permettant à tous les agents dont les missions sont compatibles avec cette pratique, de télétravailler plusieurs fois par semaine, sur des jours fixes et/ou volants.

Bilan d'exécution budgétaire à mi-parcours

La fiche s'appuie sur une mobilisation des ressources humaines de la CCPR (économique), le Pays Périgord Vert (PPV), les communes. Le budget initial alloué pour ces mesures n'a pas été défini et est prévu au cas par cas.

À ce stade, l'enveloppe budgétaire n'est pas quantifiable.



Bilan d'exécution des mesures via les indicateurs de résultat

L'action est en cours de réalisation.

Numéro	Intitulé	Résultat mi-parcours/commentaire
1	Nombre de télétravailleurs dans les espaces de co-working existants et à créer	1 Saint-Sulpice « Le Champ des Possibles », fermé en 2021. 1 Boite à Bosse (LTB) ouvert : <ul style="list-style-type: none"> - 2021 : 57 coworkers (entrepreneurs et télétravailleurs) - 2022 : 81 coworkers (entrepreneurs et télétravailleurs) - 2023 : 70 coworkers (entrepreneurs et télétravailleurs)

Tableau 52 : Récapitulatif des indicateurs de résultat action 26

3.2.6 Axe 6 : Vers un territoire résilient

Cet axe est composé de 4 objectifs, 14 actions et 43 mesures

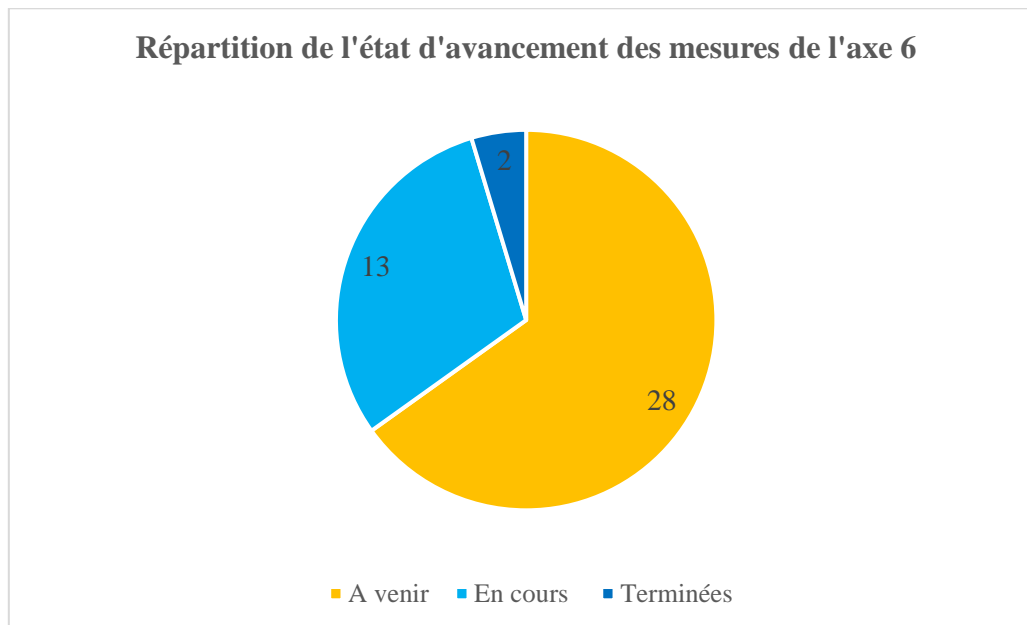


Figure 50 : Répartition de l'avancement des mesures de l'axe 6

Les actions entreprises dans cet axe sont commencées à minorité.

Objectif	N° action	Action	Mesure						
			M74	M75	M76	M77	M78	M79	M80
15 - Développer une agriculture et une alimentation durable	27	Accompagner la transition des pratiques	M74	M75	M76	M77	M78	M79	M80
	28	Développer les circuits courts alimentaires	M81	M82	M83	M84			
	29	Limiter les émissions de GES et l'impact de l'agriculture sur l'environnement	M85						
	30	Favoriser l'implantation des jeunes agriculteurs travaillant en permaculture	M86	M87					
	31	Outils les agriculteurs pour une mise en pratique opérationnelle des solutions d'adaptation / atténuation au CC dans leurs métiers	M88	M89					
16 - Anticiper les conséquences du changement climatique sur	32	Sensibiliser les habitants à l'importance de la ressource en eau // Adapter le territoire aux modifications des régimes de précipitation due au changement climatique	M90	M91	M92				

la ressource en eau	33	Assurer la continuité écologique des cours d'eau	M93	M94	M95					
	34	Maintenir un bon état quantitatif des masses et des nappes d'eau	M96	M97	M98	M99				
	35	Maintenir un bon état qualitatif des masses et des nappes d'eau	M100		M101					
17 - Préserver la santé des habitants	36	Anticiper les impacts du changement climatique sur la population vieillissante	M102							
	37	Réduire l'impact négatifs des espèces invasives et du caractère allergisant des plantes	M103		M104					
18 - Préserver la biodiversité et les milieux naturels	38	Organiser la protection de la biodiversité	M105	M106	M107	M108				
	39	Lutter contre les espèces invasives	M109	M110	M111	M112	M113			
	40	Protéger les espaces naturels // Construire une stratégie de valorisation et de préservation durable de la forêt	M114		M115		M116			

Tableau 53 : état d'avancement de l'axe 6

État des lieux de l'agriculture au sein du périmètre de la CC⁴ :

- 35 000 hectares de surface agricole comprenant : 33 961 hectares de surface productive et 1 454 hectares de surface peu productive.
- Spécialisation dominante : la polyculture et le polyélevage.
- Détails de la spécialisation territoriale de la production agricole en 2020 : grandes cultures 22,7 %, maraîchage et horticulture 0 %, viticulture 0 %, fruits 2,3 %, bovin lait 0 %, bovin viande mixte 0 %, ovins, caprins et autres herbivores : 2,3 %, porcins et volailles 2,3 %, polyculture et polyélevage 61,3 %.
- La consommation d'énergie primaire du secteur agricole : 44 % de la part totale est attribuée à la production d'engrais azotés de synthèse.
- Le contexte de consommation alimentaire par les habitants : régime alimentaire riche et très carné qui induit un besoin important en surfaces agricoles et la hausse de la précarité alimentaire. La part de l'alimentation d'origine animale dans l'empreinte en surface de la consommation est de 86 %.

⁴ Source : RPG (Registre Parcellaire Graphique) 2017 et AGRESTE 2020, site CRATER.fr, outil de diagnostic au service de la transition agro-alimentaire.

Objectif 15 : Développer une agriculture et une alimentation durable

Action 27 : Accompagner la transition des pratiques

Présentation des objectifs

Cette action a pour but d'amorcer un changement des pratiques sur l'ensemble du territoire et pour l'ensemble des sous-secteurs agricoles via la sensibilisation des agriculteurs et leurs groupements au sujet des externalités positives apportées par la biodiversité, sur les alternatives aux produits phytosanitaires, sur l'intérêt de la préservation des prairies enherbées et sur la gestion de l'eau dans un contexte de changement climatique.

Bilan d'exécution technique à mi-parcours

Rappel des mesures :

- M74 : Proposer des formations à la permaculture et au jardinage écologique (2020-2026) ;
- M75 : Sensibilisation des agriculteurs aux bonnes pratiques et accompagnement (2020-2026) ;
- M76 : Sensibiliser les agriculteurs à un usage raisonné des produits phytosanitaires (2021-2026) ;
- M77 : Sensibiliser les agriculteurs au maintien et à la préservation des prairies enherbées et à la gestion des cours d'eau (2021-2026) ;
- M78 : Sensibilisation aux externalités positives de la biodiversité (2021-2026) ;
- M79 : Amorcer la transition des pratiques en collaboration avec la SCAR (2020-2026) ;
- M80 : Développer les partenariats agricoles avec la filière Bleue/Blanc/Cœur (2021-2026).

Résultats :

L'action n'a pas encore été lancée dans son intégralité.

Globalement⁵, au sein de la CCPR en 2023, on dénombre 78 producteurs des filières végétales engagés dans une démarche bio (dont 74 engagés depuis plus d'un an et 4 depuis moins d'un an). Ce chiffre est en légère fluctuation en comparaison avec 2021 (74 engagés depuis plus d'un an et 11 engagés depuis moins d'un an) et 2022 (dont 76 engagés depuis plus d'un an et 3 depuis moins d'un an) où il est supérieur à 2023. Concernant le profil des producteurs bio ou en conversion, en 2023, était caractérisé par : 29 producteurs de grandes cultures, 56 producteurs de cultures fourragères, 20 producteurs de légumes, 31 producteurs de fruits, 1 producteur de vignes, 14 producteurs de plantes à parfum, aromatiques et médicinales. L'évolution des surfaces se traduit par une augmentation entre 2021 (surfaces totales engagées bio : 2 940 ha dont 683 ha en reconversion bio) et 2022 (surfaces totales engagées bio : 2 949 ha dont 391 ha en reconversion bio), puis une diminution en 2023 (surfaces totales engagées bio : 2 426 ha dont 168 ha en reconversion bio). Les trois communes de l'EPCI qui recensent le plus de producteurs engagés en production bio sont : Verteillac (9), Celles (7) et Gôut-Rossignol (5). En termes de surfaces bio ou en conversion, les communes de Celles, Verteillac et Grand-Brassac en comptent le plus, parmi un total à l'échelon CCPR de 6,8 % en 2023. Quant aux producteurs des filières animales, 7 éleveurs sont quantifiés dans l'engagement bio en 2023 (aucun en conversion) avec la répartition spatiale suivante : 2 à Douchapt (commune ayant reçu le label Territoire BIO Engagé), 1 à Chassaignes, 1 à Grand-Brassac, 1 à Lusignac, 1 à Montagrier et 1 à Nanteuil-Auriac-de-Bourzac.

⁵ Source des chiffres du paragraphe : <https://www.agencebio.org/observatoire-de-la-production-bio-sur-votre-territoire/epci/200040400/>



La partie sensibilisation aux externalités positives de la biodiversité (M78) a pu être enclenchée par les appels à projets Nature et Transitions. Dans le cadre de la réalisation des trois candidatures (2021, 2022 et 2023) le volet sensibilisation du grand public est prégnant dans les actions mises en place. En effet, chaque projet détient au minimum une action de sensibilisation qui se traduit par : les chantiers participatifs, l'installation de parcours pédagogiques sur certains des sites naturels, l'outil du sac à dos du Petit Explorateur à destination des enfants, les journées d'animation, les actions d'éco-pâturage et les transhumances etc. (tous les descriptifs cf. Action 4, axe 1). L'enjeu est à la fois de renaturer et de préserver les sites naturels et de valoriser les services écosystémiques rendus à l'Homme via tous ces supports de communication.

Bilan d'exécution budgétaire à mi-parcours

La fiche s'appuie sur une mobilisation des ressources humaines de la CCPR, le CD24, la Chambre d'agriculture, la SCAR, le SRBD, EPIDOR, Bleu Blanc Cœur, les grandes écoles et Région Agriculteurs.

Le budget initial alloué pour la M74 est de 10 000 €, 30 000 € pour la M75 et 40 000 € pour la M80. Concernant les autres mesures de l'action 27, aucun budget initial n'a été acté.

À ce stade, l'enveloppe budgétaire ne peut pas être quantifiée.

Bilan d'exécution des mesures via les indicateurs de résultat

L'action est en cours de réalisation de manière minoritaire à cette période.

Numéro	Intitulé	Résultat mi-parcours/commentaire
1	Part des exploitations ayant changée leurs pratiques	Données non récoltées car indicateur trop précis et absence de données auprès des partenaires. Se référer au contenu de la rédaction de la fiche action qui détaille l'état des lieux des producteurs/surfaces étant en bio ou en conversion.

Tableau 54 : Récapitulatif des indicateurs de résultat action 27



Action 28 : Développer les circuits courts alimentaires

Présentation des objectifs

L'objectif principal est de développer les circuits courts alimentaires (cibles : agriculteurs et groupements d'agriculteurs du Ribéracois) pour promouvoir une consommation en adéquation avec les saisons et la préservation de l'environnement.

Bilan d'exécution technique à mi-parcours

Rappel des mesures :

- M81 : Développer la promotion des artisans, hôteliers, restaurateurs locaux qui utilisent et valorisent des produits locaux (2021-2026) ;
- M82 : Réaliser un Projet Alimentaire Territorial (PAT) (2021-2026) ;
- M83 : Réalisation d'un guide des producteurs locaux (2018-2020) ;
- M84 : Organisation de programmes de formation / information (notamment à destination des publics scolaires) (2018-2026).

Résultats :

La promotion des acteurs locaux qui valorisent les produits locaux (M81) a été faite via plusieurs actions. La première est la production et la distribution d'un set de table gratuit à destination des restaurateurs-hôteliers du périmètre CCPR « Le choix des saveurs locales » en 2023 comprenant une carte du territoire CCPR mentionnant la localisation des producteurs locaux par spécialité (produits mixtes d'exception, fruits-légumes-plantes-dérivés, produits laitiers, boissons, viandes, produits dérivés, produits de la ruche, produits inattendus). Leurs adresses et labels/récompenses (AB-produits issus de l'agriculture biologique, Bienvenue à la Ferme, Produits issus d'exploitation Haute Valeur Environnementale, Médaille d'argent au Concours général agricole de Paris, Médailles d'or au Concours International de Lyon et Concours général de Paris) complètent le verso du set. Au total, 51 producteurs locaux ont été répertoriés. L'objectif est de communiquer et de les mettre en valeur à l'échelle de l'ensemble du territoire via les acteurs de la restauration et de l'hôtellerie. Il existe en version plastifiée réutilisable ou papier jetable. Deuxièmement, l'OTI a mis en place d'autres actions ponctuelles pour la valorisation des produits locaux auprès des acteurs du territoire : mise en avant de portraits de producteurs locaux sur les réseaux sociaux et le site internet, un relationnel et des conseils auprès des associations et des communes dans le cadre de l'organisation de marchés gourmands ou de fêtes de village, l'organisation de soirées de l'OTI comprenant des buffets de produits locaux, un jeu concours de panier garnis sur les réseaux en période de Noël, un marché gourmand dans le cadre du Salon de l'Habitat et de la Rénovation 2023, un accueil à la ferme avec des visites accompagnées par l'OTI de démonstrations de productions entre juillet et août chaque année. Au total, 579 personnes ont participé aux visites à la ferme entre 2021 et 2023 inclus. En complément, des randonnées gourmandes ont aussi été organisées entre 2022 et 2023 inclus et ont réuni 80 personnes. Ces deux dernières actions ponctuelles découlent d'un partenariat promotionnel et d'animation depuis trois ans avec la chambre d'agriculture de la Dordogne, l'association « Accueil à la Ferme en Forêt de la Double et Vallée de la Dronne », les agriculteurs adhérents, l'OTI de la CCPR et celui du Pays de Saint-Aulaye.

Enfin, une initiative privée nommée « Lacagette » regroupant des produits issus de circuits courts est également mise en valeur par l'OTI dans le cadre de sa communication. Les prochaines actions prévues par l'OTI à partir de l'année 2024 seraient tout d'abord de créer « L'assiette de pays » se traduisant par la construction d'une charte dans le but d'avoir une assiette garnie de produits locaux dans les



restaurants. La seconde pourrait être l'organisation d'une semaine du goût en partenariat avec les producteurs et les restaurants autour d'un thème défini.

En matière de réflexion, l'étude de faisabilité et d'opportunité pour la création d'une nouvelle offre touristique autour de boucles d'itinérance permettant la découverte des patrimoines du Périgord Ribérais a été produite. Elle a favorisé ainsi la mise en avant du tissu économique local via une stratégie touristique tournée vers des pratiques respectueuses de l'environnement. La mission a été confiée au bureau d'études *Urban Staging* entre le mois d'octobre 2022 et le mois de mars 2023 en collaboration avec l'OTI, les élus et les acteurs locaux du tourisme (via différentes instances : ateliers avec un total de 87 participants, COTECH, COPIL). L'objectif de l'étude a été de proposer aux touristes (locaux ou visiteurs) des circuits clés en main complets et mixtes sur trois ou quatre journées autour de la gastronomie (visites de fermes, restauration pour la promotion des circuits courts), du patrimoine historique et culturels, des métiers d'art (artisans, artistes) et des activités de pleine nature. Au total, deux boucles ont été créées :

- Boucle « À la découverte du Ribérais », 4 jours et 3 nuits, déplacements en canoé (9 km), à pied (30 km) et à vélo (50 km), périmètre Charente, Val de Dronne et Périgord Vert.
- Boucle « Vélo et savoir-faire » 3 jours et 2 nuits, déplacements à vélo, 88 km, périmètre Périgord Vert et Verteillacois.

Le projet de Projet Alimentaire Territorial (PAT) (M82) a été réfléchi entre 2021 et 2023 inclus mais n'a pas été lancé en tant que tel à cette période. Néanmoins, des initiatives ont été menées à ce sujet et une démarche type « PAT » sera lancée courant 2024-2025. Au stade du bilan à mi-parcours, deux axes ont été actés lors de la sous-commission « alimentation » en 2021 :

- N°1 : Améliorer l'approvisionnement de la restauration collective avec des produits locaux/proximité (cf. Axe 3 Action 10) ;
- N°2 : Accompagner les habitants vers un changement des pratiques alimentaires comprenant 4 objectifs :
 - N°1 : Développer l'éducation à l'alimentation saine et respectueuse de l'environnement pour les enfants :
 - Proposer des animations dans le cadre scolaire et périscolaire : visites de fermes, etc. ;
 - Proposer des ateliers cuisine à partir de produits locaux ;
 - Création de jardin potager/intergénérationnels ;
 - Plantations d'arbres fruitiers (agro vergers : Villeteureix, Lisle, Ribérais) ;
 - Projet culturel 2022-2023 sur la thématique ;
 - Préparation de repas avec les agents de restauration.
 - N°2 : Lutter contre le gaspillage alimentaire :
 - Une cantine = un poulailler (partenariat école, périscolaire, commune, habitant) ;
 - Collecte de fruits et légumes auprès des particuliers pour transformation/redistribution (Territoire Zéro Chômeur, associations caritatives, ateliers intergénérationnels, abattoir avec un atelier de conserverie, mettre à disposition des outils/ matériels de transformation pour les particuliers) ;
 - Mise en place d'ateliers cuisine avec des produits donnés par les associations caritatives ;
 - Reconditionnement des surplus de restauration collective pour les associations caritatives.



- N°3 : Informer et accompagner les familles vers des choix alimentaires favorables pour la santé et respectueux de l'environnement :
 - Ateliers cuisine : manger local, cuisiner à petit budget ;
 - Conférences/rencontres sur l'alimentation des enfants et adolescents
 - Échange de recettes avec des produits de saison ;
 - Rencontre avec des chefs cuisiniers.
- N°4 : Informer et coordonner des formations à destination des personnels de restauration collective :
 - Cuisiner autrement : végétarien, bio etc. ;
 - Cuisiner local ;
 - Rencontres/échanges ;
 - Proposer des formations pour les agents de la restauration du territoire de la CCPR (valorisation des fruits/légumes, céréales/légumineuses, évolution des pratiques, etc.).

Entre 2021 et 2023, des actions ont pu être réalisées dans ce cadre (M82) par le relais des assistantes maternelles via un projet d'implantation d'un jardin intergénérationnel à la résidence autonomie de Ribérac et la participation des enfants des centres périscolaires à la création de jardins de légumes. Le pôle service à la population a œuvré également en proposant à cette période :

- Des ateliers cuisine les mercredis pour la confection de goûters utilisant des fruits de saison, des farines et des œufs issus de producteurs locaux.
- Des goûters anti-gaspillage via la réutilisation des fruits trop mûrs (confiture de bananes, compote, etc.) ou du pain de la veille pour confectionner des gâteaux (pain perdu, pudding, cookies, etc.).
- Des implantations de jardins sur différentes structures et récoltes des productions pour la confection des repas de cantine.
- Des ateliers « cuisine famille » en partenariat avec 6 associations caritatives du territoire. Deux réunions sont organisées chaque année. En 2023, la thématique saillante a été le gaspillage alimentaire. Un questionnaire a été distribué aux bénéficiaires ainsi qu'aux bénévoles et le constat a été tel qu'en proposition de solutions, des ateliers cuisine (un mercredi par mois, à l'ancienne cantine à Saint-Paul-Lizonne avec un ancien chef cuisinier) sont programmés dès le mois de février 2024 à destination des associations caritatives et des familles du territoire.

Le lancement du guide des producteurs (M83) a été opéré et la collectivité a un recul de quatre années sur le sujet. Dans cette brochure, seuls les producteurs proposant de la vente directe à la propriété y sont inscrits. Ils sont recensés par l'équipe de l'OTI par bouche à oreille, les mairies ou par découverte lors de certaines festivités. Son objectif est de proposer aux touristes et aux locaux des fermes où ils peuvent s'approvisionner en direct tout en découvrant les productions et le métier de paysan/d'agriculteur. Il est également envoyé chaque année aux restaurateurs du territoire dans le but d'essayer la démarche des circuits courts. À ce stade, il est impossible de quantifier pour chaque restaurateur leur part d'approvisionnement en produits locaux. Il faudrait mettre en place un inventaire. La parution est gratuite, offerte à tous les producteurs. Le recensement est le suivant : 2020-2022 : 39 producteurs, 2023 : 47 producteurs et en perspective pour l'année 2024 : 49 producteurs sur le Ribéracois et 71 au total avec la fusion prévue de la brochure avec le territoire voisin de la communauté de Communes du Pays de Saint-Aulaye. Les chiffres varient en fonction des années du fait de l'évolution contextuelle des producteurs : arrêt d'activité ou ouverture d'une nouvelle activité.



Les actions concernant l'organisation de programmes de formation/information notamment à destination des publics scolaires, hors périscolaires (M84), ont été lancées auprès des cantines scolaires des communes suivantes : Ribérac, Tocane-Saint-Apre et Montagrier, à travers le dispositif 100 % bio et local et fait maison. Leur approvisionnement est en grande partie assuré par Manger Bio Périgord.

Bilan d'exécution budgétaire à mi-parcours

La fiche s'appuie sur une mobilisation des ressources humaines de la CCPR (OTI, économique, enfance) chambres consulaires, CD24, Mangeons 24, Agrobio, et les agriculteurs locaux.

Le budget initial alloué pour l'ensemble des mesures de l'action 28 est de 30 000 €.

Le projet de boucles d'itinérance s'inscrivant dans le cadre de la M81, a été cofinancé par le programme LEADER 2014-2020 (fiche action 2.2 : soutenir les démarches collectives de valorisation des produits et des savoir-faire locaux). Le coût total de l'étude est de 33 720 € TTC dont 28 000 € cofinancés par le FEADER. Le Groupe d'Action Local (GAL) du Périgord Vert a été le groupe d'action local référent.

À ce stade, l'enveloppe budgétaire de cette action n'est pas encore quantifiable dans son intégralité.

Bilan d'exécution des mesures

L'action est en cours de réalisation.

Numéro	Intitulé	Résultat mi-parcours/commentaire
1	Part de la production restant sur le territoire	Données non récoltées car indicateur trop précis et absence de données auprès des partenaires. Indicateur impossible à quantifier en l'état dans le cadre du bilan mi-parcours.
2	Nombre de professionnels s'approvisionnant sur le territoire	Données non récoltées car indicateur trop précis et absence de données auprès des partenaires. Indicateur impossible à quantifier en l'état dans le cadre du bilan mi-parcours.

Tableau 55 : Récapitulatif des indicateurs de résultat action 28

Action 29 : Limiter les émissions de GES et l'impact de l'agriculture sur l'environnement

Présentation des objectifs

Cette action a pour objectif de limiter les émissions de GES du secteur agricole et son impact sur l'environnement via la mise en place des recommandations des étudiants de l'école supérieure des sciences agronomiques de Bordeaux.

Bilan d'exécution technique à mi-parcours

Rappel des mesures :

- M85 : S'appuyer sur les recommandations de Bordeaux Science Agro pour changer les pratiques agricoles (2018-2026).

Résultats :

Depuis 2017, la CCPR a noué un partenariat (sous conditions financières) via des contrats de prestation avec l'établissement public d'enseignement supérieur agronomique du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation : Bordeaux Sciences Agro.

Il dispense des formations et met en œuvre des activités de recherche dans le domaine de l'agroécologie et du fonctionnement des agrosystèmes, et en particulier dans le domaine de l'adaptation au changement climatique, de la transition agroécologique et énergétique des systèmes agricoles. Les étudiants de la spécialité agroécologie et gestion des ressources ont été missionnés. Le territoire Ribéracois est un terrain d'étude car il est caractérisé par une diversification des productions agricoles, se saisit de l'importance des enjeux de la transition agroécologique et de durabilité des systèmes agricoles ; et il est en proximité géographique de Bordeaux.

Rappel synthétique des sujets traités durant les six années :

- **2017-2018** : étude sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) par l'agriculture sur le territoire de la CCPR (mi-septembre à mi-février) et sur l'identification de pistes d'actions pour les atténuer.

Méthode : une estimation des émissions des 3 principaux GES (dioxyde de carbone, méthane et protoxyde d'azote) par les pratiques et les sols agricoles a été réalisée sur le territoire communautaire. Les données et méthodes d'estimation du GIEC ont été mobilisées à cette fin. Le travail a conduit à une hiérarchisation des émissions des 3 GES considérés ainsi qu'à l'identification des pratiques agricoles les plus émettrices. Le travail a conduit à l'identification de pistes d'actions. Un rapport de synthèse exposant la méthode suivie et les résultats a été produit et une présentation orale a été faite.

Résultats/préconisations :

- Les actions retenues :
 - Ajuster la fertilisation azotée des cultures et prairies ;
 - Mieux utiliser la fertilisation organique ;
 - Enfouir les engrais minéraux dans le sol ;
 - Réduire le travail au sol (par semis direct ou labour occasionnel 1 an sur 5) ;
 - Développer les cultures intermédiaires (CI) entre deux cultures de vente ;
 - Allonger la durée de pâturage ;
 - Allonger la durée des prairies temporaires ;
 - Substitution des glucides par des lipides insaturés dans la ration des animaux ;
 - Développer la méthanisation ;



- Couvrir les fosses à lisier et installer les torchères ;
 - Réduire la consommation d'énergies fossiles pour le chauffage des bâtiments avicoles ;
 - Réduire la consommation d'énergie fossile des engins agricoles.
- Le rôle possible de la CCPR :
- Communication sur les GES agricoles ;
 - Communication sur les dispositifs de soutien financiers existants ;
 - Incitation aux échanges entre acteurs agricoles sur les questions techniques ;
 - Incitation au partage du matériel agricole ;
 - Incitation au développement de filières locales.
- **2018-2019** : un diagnostic de territoire centré sur les exploitations agricoles et leurs pratiques, au regard des enjeux de la transition agroécologique (bilan énergétique, gestion de la fertilité, impact sur la qualité du milieu et la biodiversité).

Objectif : caractériser l'impact environnemental et la résilience des systèmes agricoles du territoire.

Méthode : une première phase a consisté à produire une typologie des différents types de systèmes agricoles présents par filière, selon leur degré d'impact et de résilience. Une deuxième phase s'est centrée sur la caractérisation des freins possibles auxquels font face ces systèmes dans une perspective de transition agroécologique et énergétique. Une troisième phase a consisté à synthétiser la méthode suivie et les résultats obtenus ainsi qu'une présentation orale.

Résultats/préconisations :

- Des pratiques innovantes visant l'amélioration de la qualité des sols et la réduction de la mécanisation :
 - Les Techniques Culturelles Simplifiées (TCS) ;
 - L'agriculture de conservation ;
 - Des pratiques innovantes axées sur la réduction d'autres coûts de production :
 - L'agriculture de précision ;
 - L'autonomie de l'exploitation ;
 - Des pratiques innovantes visant la valeur ajoutée des produits :
 - La diversification des ateliers ;
 - La valorisation de la diversification des cultures ;
 - La conversion à l'agriculture biologique.
- **2019-2020** : une étude prospective du potentiel de développement de l'agriculture de conservation sur le territoire de la CCPR.

Petit groupe d'étudiants (3 à 4) spécialité Agroger.

Méthode : plusieurs phases méthodologiques ont été déployées : étude bibliographique (caractéristiques de l'agriculture de conservation et son implantation en Nouvelle-Aquitaine) ; inventaire des exploitations déjà engagées dans une démarche d'agriculture de conservation et des exploitations potentiellement « candidates » au regard de leurs caractéristiques (zonage CCPR) ; identification du potentiel et des difficultés de développement de l'agriculture de conservation sur le territoire CCPR par une analyse croisée des conditions techniques, économiques et organisationnelles de réussite, confrontée aux caractéristiques physiques et socio-économiques de la CCPR ; et une proposition de scénarios de projets d'appui au développement de l'agriculture de conservation sur la CCPR.



Résultats/préconisations :

- La formation des agriculteurs (formation technique, développement offre de formation par organismes locaux) ;
 - L'intérêt du fonctionnement collectif (adhésion à des groupes) ;
 - L'exemple des CUMA (mutualisation des moyens d'achat de matériel entre agriculteurs) ;
 - Les échanges entre les agriculteurs (échanges de semences entre agriculteurs) ;
 - La diversification des débouchés ;
 - L'action politique (étape transformation et étape consommation).
- **2020-2021** : une mise en perspective du développement de l'agriculture biologique (AB) sur le territoire de la CCPR.

Quatre à six étudiants spécialité Agroger.

Méthode : plusieurs phases méthodologiques ont été déployées : étude bibliographique (caractéristiques de l'AB, de son implantation et de sa dynamique en Nouvelle-Aquitaine) ; un inventaire des exploitations labellisées par filière du territoire ; un diagnostic des filières AB du territoire (dynamiques, difficultés et opportunités) à partir d'enquêtes au niveau des exploitations agricoles ; et une proposition de pistes de développement pour les principales filières concernées par l'AB en Ribérais.

Résultats/préconisations :

- Leviers disponibles de l'agriculture biologique sur le territoire de la CCPR :
 - Leviers techniques (diversité des cultures, l'irrigation, matériel spécifique) ;
 - Leviers organisationnels (besoin de coopération et de mutualisation entre les parties prenantes du paysage sociotechnique) ;
 - Leviers commerciaux (production haute valeur ajoutée, recherche qualité, éviter la dépendance des fluctuations de marché) ;
 - Leviers politiques (les subventions : aides à l'installation ; faire changer les modes de consommation).
 - Perspectives de développement de l'agriculture biologique sur le territoire :
 - La polyculture-élevage ;
 - Les grandes cultures ;
 - Le maraîchage et la production de fruits.
- **2021-2022** : étude prospective sur l'impact du changement climatique sur l'agriculture du territoire CCPR à l'horizon 2050

Quatre étudiants de la spécialité Agroger

Méthode : plusieurs phases méthodologiques ont été déployées : identification des scénarios climatiques possibles pour le territoire et choix des variables agro-climatiques pertinentes ; calcul des impacts sur le fonctionnement des principaux systèmes de cultures et d'élevage présents sur le territoire ; proposition de mesures d'adaptation à mettre en place, de manière cohérente avec un objectif d'atténuation pour le territoire.

Résultats/préconisations :

- Amélioration de l'autonomie en eau des agriculteurs vis-à-vis de l'irrigation à l'horizon 2050 :
 - Sécurisation de la ressource en eau (exemple : retenue de substitution) ;



- Fixer des objectifs intermédiaires de pompage ;
- Aménager des retenues d'eau ;
- Installer des panneaux solaires flottants sur les retenues ;
- Mettre en places des pratiques plus économes en eau.
- Restructuration des filières au cœur du territoire en adaptation du climat :
 - Soutien à la diversification d'activités moins demandeuses en eau ;
 - Aménager des structures adaptées ;
 - L'adaptation de la production à la demande locale (exemple : PAT).
- **2022-2023** : une exploration des leviers techniques, hydrologiques et agronomiques pour adapter les besoins en eau de l'agriculture du territoire de la CCPR aux futures contraintes hydriques

Trois à quatre étudiants de la spécialisation Agroger

Méthode : quatre parties constituent la méthodologie, à savoir : amélioration de l'efficacité de l'eau irriguée ; leviers de stockage de l'eau à l'échelle paysagère ; leviers de stockage de l'eau à l'échelle pédologique et analyse systémique des leviers disponibles à l'échelle de l'exploitation.

Résultats/préconisations :

- Alternatives à la construction de nouvelles retenues :
 - Valorisation des retenues déjà existantes ;
 - Restauration des zones humides.
- L'intégration des leviers au système actuel afin de faire évoluer l'irrigation :
 - Amélioration de l'efficacité de l'irrigation ;
 - Utilisation de solutions innovantes ;
 - Stockage de l'eau à l'échelle paysagère ;
 - Repenser l'assolement ;
 - Modification des pratiques culturales.

Bilan d'exécution budgétaire à mi-parcours

La fiche s'appuie sur une mobilisation des ressources humaines de la CCPR, la Chambre d'agriculture et la SCAR. Le budget initial alloué pour la M85 est de 4 000 € par an.

À ce stade, l'enveloppe a été consommée à hauteur de 21 000 € entre 2017 et 2023 inclus pour la réalisation du partenariat avec BSA.

Bilan d'exécution des mesures via les indicateurs de résultat

L'action a été réalisée.

Numéro	Intitulé	Résultat mi-parcours/commentaire
1	Nombre de pratiques vertueuses (compteur écométhane, méthanisation, agroforesterie, réduire le travail du sol, etc.)	Impossibilité de récolter cette donnée car irréalisable à l'étape bilan mi-parcours sachant que le partenariat s'est terminé en 2023. Pas assez de recul pour quantifier sur le terrain les changements.

Tableau 56 : Récapitulatif des indicateurs de résultat action 29

Action 30 : Favoriser l'implantation des jeunes agriculteurs travaillant en permaculture

Présentation des objectifs

Le but de cette action est de donner une chance à une nouvelle génération d'agriculteurs pour qu'ils réussissent à s'installer et qu'ils redynamisent l'activité sur le territoire.

Bilan d'exécution technique à mi-parcours

Rappel des mesures :

- M86 : Libérer des terres agricoles pour les jeunes agriculteurs (2020-2026) ;
- M87 : Assurer un débouché pour les jeunes agriculteurs via la commande publique (via le PAT) (2020-2026).

Résultats :

La collectivité n'a pas engagé les mesures précitées entre 2021 et 2023 inclus (M86). On dénombre des initiatives privées sur le territoire Ribéracois avec l'installation de plusieurs permaculteurs et maraîchers. Cependant, la récolte de données n'a pas pu aboutir à une liste exhaustive à ce sujet.

Le PAT n'étant pas enclenché entre 2021 et 2023, la M87 n'a donc pas été mise en place.

Bilan d'exécution budgétaire à mi-parcours

La fiche s'appuie sur une mobilisation des ressources humaines de la CCPR, la SAFER, la Chambre d'agriculture, le CD24 et la Plateforme Mangeons 24. Le budget initial alloué pour les deux mesures n'a pas été acté, seules les acquisitions foncières ont été notées.

À ce stade, l'enveloppe budgétaire n'est pas quantifiable.

Bilan d'exécution des mesures via les indicateurs de résultat

L'action n'a pas encore été enclenchée intégralement entre 2021 et 2023.

Numéro	Intitulé	Résultat mi-parcours/commentaire
1	Nombre de jeunes permaculteurs ou maraîchers installés par an (nombre / an)	Données non récoltées car indicateur trop précis et absence de données auprès des partenaires. Indicateur impossible à quantifier en l'état dans le cadre du bilan mi-parcours.

Tableau 57 : Récapitulatif des indicateurs de résultat action 30



Action 31 : Outiller les agriculteurs pour une mise en pratique opérationnelle des solutions d'adaptation / atténuation au CC dans leurs métiers

Présentation des objectifs

Le but de cette action est de créer un état de connaissance partagée des solutions d'adaptation et d'atténuation au changement climatique sur le Périgord Ribérais et d'inciter les agriculteurs à exploiter les gisements d'économies d'énergie dans leurs activités, de réduire les émissions de GES et de développer des énergies renouvelables.

Bilan d'exécution technique à mi-parcours

Rappel des mesures :

- M88 : Création de la cellule d'observation territoriale / ateliers spécifiques (intervention d'experts et formateurs, organisation des journées techniques, expérimentations) (2020-2026) ;
- M89 : Accompagnement / conseil auprès des agriculteurs et leurs regroupements (2018-2023).

Résultats :

Aucune création de cellule d'observation territoriale n'a été créée (M88) ni aucun accompagnement/conseil auprès des agriculteurs et leurs groupements (M89) entre 2021 et 2023 inclus.

Bilan d'exécution budgétaire à mi-parcours

La fiche s'appuie sur une mobilisation des ressources humaines de la CCPR, les établissements de formation, les experts scientifiques et techniques, l'INRA, Météo France, des organismes économiques de collecte ou de fournitures, des organisations professionnelles agricoles, Sciences Agro Bordeaux et le CD24. Le budget initial alloué pour la M88 est de 30 000 € et de 60 000 € pour la M89.

À ce stade, l'enveloppe budgétaire n'est pas quantifiable.

Bilan d'exécution des mesures via les indicateurs de résultat

L'action n'a pas encore été enclenchée.

Numéro	Intitulé	Résultat mi-parcours/commentaire
1	Agriculteurs accompagnés /conseillés (nombre)	Indicateur impossible à quantifier en l'état dans le cadre du bilan mi-parcours car l'action n'a pas été enclenchée.

Tableau 58 : Récapitulatif des indicateurs de résultat action 31

Objectif 16 : Anticiper les conséquences du changement climatique sur la ressource en eau

Action 32 : Sensibiliser les habitants à l'importance de la ressource en eau // Adapter le territoire aux modifications des régimes de précipitation dues au changement climatique

Présentation des objectifs

L'objectif est de maintenir un niveau d'alimentation en eau suffisant pour les habitants et les exploitations agricoles du territoire via des études de faisabilité et la mise en place de bassins de rétention pour garantir l'alimentation en eau des exploitations agricoles. Un volet sensibilisation est prévu auprès des habitants au sujet de l'importance de la ressource en eau et pour développer les dispositifs de récolte de pluie.

Bilan d'exécution technique à mi-parcours

Rappel des mesures :

- M90 : Développer les dispositifs de récolte d'eau de pluie chez les particuliers (2021-2026) ;
- M91 : Sensibiliser les habitants à l'importance de la ressource en eau (2021-2026) ;
- M92 : Réaliser des études de faisabilité pour la mise en place de bassins de rétention (à petite échelle) (2021-2026).

Résultats :

Aucune étude de faisabilité pour la mise en place de bassin de rétention (à petite échelle) n'a été produite (M92) entre 2021 et 2023 inclus.

Bilan d'exécution budgétaire à mi-parcours

La fiche s'appuie sur une mobilisation des ressources humaines de la CCPR, l'Agence de l'eau, la Chambre d'agriculture et la DDT. Le budget initial alloué pour la M90 et M91 est de 5 000 €/an et de 60 000 € pour la M92.

À ce stade, l'enveloppe budgétaire n'est pas quantifiable.

Bilan d'exécution des mesures via les indicateurs de résultat

L'action est partiellement en cours de réalisation.

Numéro	Intitulé	Résultat mi-parcours/commentaire
1	Nombre de sessions de sensibilisation	Impossibilité de récolter cette donnée car irréalisable à l'étape bilan mi-parcours.
2	% de particuliers équipés d'un dispositif de récolte de l'eau de pluie	Impossibilité de récolter cette donnée car irréalisable à l'étape bilan mi-parcours.
3	Nombre d'études de faisabilité réalisées pour la mise en place de bassin de rétention	Aucune étude de faisabilité n'a été recensée entre 2021 et 2023 inclus.

Tableau 59 : Récapitulatif des indicateurs de résultat action 32

Action 33 : Assurer la continuité écologique des cours d'eau

Présentation des objectifs

L'objectif principal de l'action est de préserver la biodiversité des cours d'eau en assurant leur continuité via :

- Une première étude d'obstacles sur les territoires concernant l'écoulement des eaux ;
- Une seconde étude portant sur les points de conflits potentiels et existants avec l'urbanisation.

Bilan d'exécution technique à mi-parcours

Rappel des mesures :

- M93 : Réaliser une étude sur les obstacles à l'écoulement (2018-2026) ;
- M94 : Réaliser une étude sur les points de conflits potentiels et existant avec l'urbanisation (2021-2026) ;
- M95 : Intégrer les conclusions des études dans les différents documents d'urbanisme (et Syndicat SRB Dronne) (2021-2026).

Résultats :

Entre 2021 et 2023 inclus, aucune étude sur les obstacles à l'écoulement (M93) n'a été réalisée par le Syndicat des Rivières et du Bassin de la Dronne (SRB). Seul l'Établissement Public Territorial du Bassin de la Dordogne (EPIDOR) a mené une étude en 2014 à ce sujet dans le périmètre CCPR mais elle est hors délai d'évaluation. En parallèle, depuis 2022-2023, le Département de la Dordogne a lancé une étude pour recréer la continuité du parcours Barker notamment à propos de l'enjeu nautique afin de mieux gérer les flux de canoés. Aucun résultat n'est encore consultable.

De plus, aucune étude sur les points conflictuels et existants avec l'urbanisation n'a été produite (M94 et M95).

Bilan d'exécution budgétaire à mi-parcours

La fiche s'appuie sur une mobilisation des ressources humaines de la CCPR, l'Agence de l'eau, la Chambre d'agriculture et la DDT, le SRB Dronne et EPIDOR. Le budget initial alloué pour l'ensemble des mesures de l'action 33 est de 120 000 €.

À ce stade, l'enveloppe budgétaire n'est pas quantifiable.

Bilan d'exécution des mesures via les indicateurs de résultat

L'action n'a pas encore été enclenchée.

Numéro	Intitulé	Résultat mi-parcours/commentaire
1	Réalisation de l'étude sur les obstacles à l'écoulement	0 Aucune étude des obstacles n'a été recensée entre 2021 et 2023 inclus.

Tableau 60 : Récapitulatif des indicateurs de résultat action 33



Action 34 : Maintenir un bon état quantitatif des masses et des nappes d'eau

Présentation des objectifs

L'objectif de cette action est d'assurer un niveau quantitatif minimal, et ce même en période de sécheresse via (cibles : grand public, agriculteurs, entrepreneurs, élus, collectivité) :

- Des démarches de sensibilisation sur l'importance des consommations individuelles ;
- Prévision d'une stratégie de répartition de la ressource en période de manque ;
- Via le PAT : opérer une transition vers des modes de cultures moins hydrophages.

Bilan d'exécution technique à mi-parcours

Rappel des mesures :

- M96 : Amorcer une transition des pratiques agricoles vers des cultures moins hydrophages ;
- M97 : Sensibiliser les acteurs du territoire sur l'importance de la diminution des consommations individuelles ;
- M98 : Prévoir un schéma de répartition de la ressource par secteur ;
- M99 : Réduire les puisements des agriculteurs dans les nappes phréatiques.

Résultats :

Cette fiche action n'a pas encore été enclenchée entre 2021 et 2023 inclus.

Bilan d'exécution budgétaire à mi-parcours

La fiche s'appuie sur une mobilisation des ressources humaines de la CCPR, la SCAR, la Chambre d'agriculture et Bordeaux Science Agro. Le budget initial alloué pour l'ensemble des mesures de l'action 34 est de 20 000 €.

À ce stade, l'enveloppe budgétaire n'est pas quantifiable.

Bilan d'exécution des mesures via les indicateurs de résultat

L'action n'est pas encore en cours de réalisation.

Numéro	Intitulé	Résultat mi-parcours/commentaire
1	Part des cultures peu hydrophages dans l'agriculture	Données non récoltées car indicateur trop précis et absence de données auprès des partenaires.

Tableau 61 : Récapitulatif des indicateurs de résultat action 34



Action 35 : Maintenir un bon état qualitatif des masses et des nappes d'eau

Présentation des objectifs

L'objectif principal de cette action est d'assurer une bonne qualité de l'eau sur le territoire via :

- La limitation des intrants chimiques dans les masses des cours d'eau ;
- La transition vers le zéro pesticide (cf. PAT) ;
- Assurer la conformité du réseau d'assainissement de la collectivité.

Bilan d'exécution technique à mi-parcours

Rappel des mesures :

- M100 : Amorcer la transition vers le zéro pesticide (Intégré dans le PAT) (2021-2026) ;
- M101 : Assurer le renouvellement des infrastructures d'assainissement (pour assurer une bonne qualité des eaux traitées) (2021-2026).

Résultats :

L'amorçage de la transition vers le zéro pesticide (intégré au PAT) n'a encore pas été lancé (M100) entre 2021 et 2023 inclus sachant que le PAT ne l'a pas été non plus.

Quant aux installations d'assainissement individuel (M101), la CCPR via son service d'assainissement non collectif (SPANC) a élaboré un travail de réhabilitation de ces installations sur son périmètre. En effet, entre 2021 et 2023 inclus, 202 installations individuelles ont été réhabilitées via une remise aux normes (chiffres annuels : 2021 : 68 ; 2022 : 70 et 2023 : 64). De cette manière, 14 communes (soit environ 8 585 logements) ont zoné entièrement leur territoire en assainissement non collectif sur les 44 communes. Il reste trois systèmes à créer sur les communes de Comberanche-Épeluche, Creyssac et Segonzac. Le service ne dispose pas de données concernant les effets de ces réhabilitations en matière d'amélioration de la qualité de l'eau.

À propos de l'assainissement collectif, la CCPR possède 33 stations d'épuration (dont 15 filtres plantés de roseaux techniques rustiques et robustes) pour collecter 27 communes. Les systèmes d'assainissement de Grand-Brassac, Paussac, Ribérac, Saint-Victor, Tocane-Saint-Après, la Tour-Blanche Cercle et Verteillac ont produit une étude diagnostique. Tous ont entrepris des réhabilitations de réseaux et de stations d'épuration à la suite du diagnostic hormis Paussac qui en cours de finition du sien. Les stations les plus récentes sont dans les bourgs de Fontaine (Champagne-et-Fontaine), Saint-Martial-de-Viveyrol et Saint-Méard-de-Dronne. Ceux sont des filtres plantés de roseaux.

Concernant le réseau d'eau, le Syndicat Mixte de la Dordogne a communiqué les chiffres à propos de la qualité de l'eau. Cependant, sur un total de 69 communes desservies, seuls deux bassins desservent des communes du périmètre Ribéracois : le Comité territorial du Bassin Ribéracois (Allemans, Bertric-Burée, Celles, Comberanche-et-Épeluche, Coutures, Ribérac, Saint-Martin-de-Ribérac, Saint-Sulpice-de-Roumagnac, Siorac-de-Ribérac et Villeteureix) et le Comité territorial du Bois de la Côte (Bourg-du-Bost, Chassignes, La Jemaye-Ponteyraud, Petit-Bersac et Vanxains). Pour les communes restantes, elles sont affiliées à d'autres syndicats : Tocane (7 communes CCPR : Segonzac, Saint-Victor, Saint-Pardoux-de-Drôme, Saint-Méard-de-Dronne, Montagrier, Douchapt et Tocane-Saint-Apre), Terres-Blanches (15 communes CCPR : Bourg-des-Maisons, Bouteilles-Saint-Sébastien, Champagne-et-Fontaine, Chapdeuil, La Chapelle-Grésignac, La Chapelle-Montabourlet, Cherval, Goût-Rossignol, Lusignac, Nanteuil-Auriac-De-Bourzac, Saint-Martial-Viveyrol, Saint-Paul-Lizonne, La Tour-Blanche-Cercles, Vendoire et Verteillac), la Chapelle-Faucher-Cantillac (2 communes CCPR à partir de 2024 : Paussac-Saint-Vivien et Saint-Just), Mussidan-Neuvic (1 commune CCPR : Saint-André-De-Double) et



Eau Cœur du Périgord (3 communes CCPR : Creyssac, Grand Brassac et Lisle). Chaque comité territorial détient un document annuel portant sur le RPQS. L'analyse est basée sur les rapports de 2021 et 2022, l'année 2023 n'étant pas consultable à la période de récolte.

- Le Comité territorial du Bassin Ribéracois : aucun paramètre microbiologique n'est ressorti entre 2021 (sur 43 prélèvements) et 2022 (sur 40 prélèvements) ; des paramètres physico-chimiques sont apparus en 2021 (4 prélèvements sur 51) et en 2022 (1 prélèvement sur 79). La qualité de l'eau est en conformité en 2021 et 2022 : 100 % pour la conformité bactériologique et oscille entre 92,16 % en 2021 et 98,73 % en 2022 en ce qui concerne la conformité physico-chimique. Pour l'année 2022, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est de 51 % (Détails : Prise en Rivière Les Chaume (La Dronne) : 20 %, Puits de Coutures (secours) : 20 %, Puits du Lathier : 20 %, Forage de La Sinsonnie 80 %, Source de La Sinsonnie (secours) : 80 % et Forage de Bonnafond : 80 %)).
- Le Comité territorial Bois de la Côte : aucun paramètre microbiologique n'est ressorti entre 2021 (sur 29 prélèvements) et 2022 (sur 50 prélèvements) ; des paramètres physico-chimiques sont apparus en 2022 (2 prélèvements sur 79) contre aucune en 2021. La qualité de l'eau est en conformité en 2021 et 2022 : 100 % pour la conformité bactériologique et oscille entre 100 % en 2021 et 97,47 % en 2022 en ce qui concerne la conformité physico-chimique. Pour l'année 2022, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est de 79 % (Détails : impossibilité de détailler car d'autres communes hors zonage sont desservies).

La limite méthodologique des autres bassins (dont le CT du Bois de la Côte compris) a été la suivante. Au vu du nombre de bassins détenant un nombre de communes appartenant au périmètre CCPR aux côtés d'autres communes en dehors du zonage étudié, les résultats sont à analyser avec recul car les chiffres RPQS ne les dissocient pas :

- Le Comité territorial du SMAEP (SIVU) bassin de Tocane : aucun paramètre microbiologique n'est ressorti entre 2021 (sur 21 prélèvements) et 2022 (sur 20 prélèvements) ; aucun paramètre physico-chimique n'est apparu en 2021 (22 prélèvements) et en 2022 (22 prélèvements). La qualité de l'eau est en conformité en 2021 et 2022 : 100 % pour la conformité bactériologique et la conformité physico-chimique. Pour l'année 2022, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est de 80 % (Détails : impossibilité de détailler car d'autres communes hors zonage étudié sont desservies).
- Le Comité territorial du SMAEP bassin des Terres Blanches : aucun paramètre microbiologique n'est ressorti entre 2021 (sur 64 prélèvements) et 2022 (sur 64 prélèvements) ; aucun paramètre physico-chimique n'est apparu en 2021 (72 prélèvements) et en 2022 (117 prélèvements). La qualité de l'eau est en conformité en 2021 et 2022 : 100 % pour la conformité bactériologique et la conformité physico-chimique. Pour l'année 2022, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est de 78 % (Détails : impossibilité de détailler car d'autres communes hors zonage étudié sont desservies).
- Le Comité territorial du SMAEP bassin de la Chapelle-Faucher-Cantillac : aucun paramètre microbiologique n'est ressorti entre 2021 (sur 80 prélèvements) a contrario de l'année 2022 (1 prélèvement sur 77) ; des paramètres physico-chimiques sont apparus en 2021 (9 prélèvements sur 94) et aucun en 2022 (61 prélèvements). La qualité de l'eau est en conformité : oscille entre 100 % en 2021 et 98,70 % en 2022 pour la conformité bactériologique et oscille entre 90,43 % en 2021 et 100 % en 2022 en ce qui concerne la conformité physico-chimique. Pour l'année 2022, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est de 77 % (Détails : impossibilité de détailler car d'autres communes hors zonage étudié sont desservies).



- Le Comité territorial du SMEAP bassin de Mussidan-Neuvic : aucun paramètre microbiologique n'est ressorti entre 2021 (sur 82 prélèvements) et 2022 (sur 66 prélèvements) ; aucun paramètre physico-chimique n'est apparu en 2021 (99 prélèvements) et en 2022 (51 prélèvements). La qualité de l'eau est en conformité en 2021 et 2022 : 100 % pour la conformité bactériologique et la conformité physico-chimique. Pour l'année 2022, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est de 64 % (Détails : impossibilité de détailler car d'autres communes hors zonage sont desservies).
- Le Comité territorial du bassin Eau Cœur du Périgord : l'ensemble des paramètres physico-chimiques de l'eau distribuée est conforme à 100 % entre 2021 et 2022 (sur 133 échantillons).
- Commune de Paussac-Saint-Vivien (jusqu'en 2023) : aucun paramètre microbiologique n'est ressorti entre 2021 (sur 8 prélèvements) et 2022 (sur 8 prélèvements) ; aucun paramètre physico-chimique n'est apparu en 2021 (sur 12 prélèvements) mais 2 prélèvements se sont avérés non conformes en 2022 (sur 10 prélèvements). La qualité de l'eau est en conformité en 2021 et 2022 : 100 % pour la conformité bactériologique. Concernant, la conformité physico-chimique, deux non-conformités liées aux produits sanitaires (Métachlore NOA) ont été attestées : 0,15 µg/l le 05/05/2022 et 0,11 µg/l le 13/10/2022. En 2021 et 2022, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est de 80 %.
- Commune de Saint-Just (jusqu'en 2023) : un paramètre microbiologique est ressorti sur une analyse en 2021 et 2022 (sur 3 prélèvements par année) ; aucun paramètre physico-chimique en 2021 et 2022. La qualité de l'eau est en conformité en 2021 et 2022 : 100 % pour la conformité physico-chimique. Quant à la conformité bactériologique, une non-conformité a été constatée lors d'un prélèvement via la présence de 1,00 Escherichia coli/100 ml le 26/01/2022. Pour l'année 2021 et 2022, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est de 80 %.

Des travaux d'amélioration du réseau d'eau ont été faits au sein du périmètre de la CCPR afin de réduire les pertes possibles d'eau et maintenir la qualité de l'eau fournie aux usagers. L'analyse a été basée sur la revue des délibérations du SMDE24 au sujet d'établissement de prévisionnels de travaux de réhabilitation de canalisations, réservoirs ou création de nouveaux forages en ciblant les communes du périmètre CCPR. Il en ressort pour :

- Le comité territorial (SIVU) du Bassin Ribéracois :
 - o Renouvellement de réseaux à Ribérac « Chez Faye » (410 ml au total), 55 000 € HT (délibération du 13.11.2020) ;
 - o Renouvellement de réseaux : à Ribérac « Faye » et « rue Jean Moulin », Saint-Sulpice de Roumagnac « Les plantes Sud » (1 450 ml au total), 345 000 € HT (délibération 20.01.2021) ;
 - o Renouvellement de réseaux à Celles « Le Cluzeau » et à Siorac de Ribérac « Le Couret » (460 ml au total), 57 000 € HT (délibération 15.12.2022) ;
 - o Renouvellement de réseaux : à Siorac de Ribérac « Léonard Petits » (620 ml au total), 86 500 € HT (délibération 15.12.2022) ;
 - o Réhabilitation du réservoir du lycée de Ribérac, 177 500 € HT (délibération du 26.06.2023).
- Le Comité territorial (SIVU) Bois de la Côte :
 - o Renouvellement de réseaux à Vanxains « Notre dame des Champs » (662 ml au total), 142 000 € HT (délibération du 15.12.2023).
- Le Comité territorial SMAEP (SIVU) bassin de Tocane :
 - o Renouvellement de canalisation à Tocane-Saint-Apre « Le Bourg », soit 1 150 ml pour un total de 230 000 € HT (délibération du 12.02.2020) ;



- Renouvellement de canalisation à Tocane-Saint-Apre « Carrefour de Montagnier / Cimetière / Rue Saint-Apre », soit 190 ml pour un total de 52 500 € HT (délibération du 11.05.2022) ;
- Renouvellement de canalisation à Saint-Méard-de-Drôme « Les Places », à Montagnier « La Jarrige » soit 980 ml au total ; extension de réseau à Tocane-Saint-Apre « La Gorce » soit 450 ml. Pour un total de 159 000 € HT (délibération du 21.12.2022) ;
- Renouvellement de canalisation à Tocane-Saint-Apre « Route du Treuils », soit 690 ml pour un total de 212 000 € HT (délibération du 12.05.2023) ;
- Le Comité territorial SMAEP bassin des Terres Blanches :
 - Renouvellement de canalisation à Saint-Martial-Viveyrol et Chapdeuil (et autres communes hors CCPR) pour un total de 405 000 € HT (délibération du 14.12.2020) ;
 - Renouvellement de canalisation à Verteillac et Bourg-des-Maisons (et autres communes hors CCPR) pour un total de 245 000 € HT (délibération du 12.06.2021) ;
 - Renouvellement de canalisation à Saint-Paul-Lizonne et La Tour-Blanche (et autres communes hors CCPR) pour un total de 410 000 € HT (délibération du 12.05.2022) ;
 - Renouvellement de canalisation à La Tour-Blanche entre la station de Fongrenon et le réservoir de la Bonnétie pour un total de 95 000 € HT (délibération du 13.06.2022) ;
 - Renouvellement du branchement du château de Fongrenon à la Tour-Blanche et autres communes hors CCPR) pour un total de 365 000 € HT ;
- Le Comité territorial SMAEP bassin de la Chapelle-Faucher-Cantillac :
 - Pas de travaux recensés sur la période évaluée parmi les communes CCPR intégrées à ce syndicat : Paussac-Saint-Vivien et Saint-Just
- Le Comité territorial SMEAP bassin de Mussidan-Neuvic :
 - Pas de données recensées pour ce syndicat
- Le comité territorial Eau Cœur du Périgord :
 - 2021 - Renouvellement de réseaux – Lisle – Le Maine - Le Touhaud– 1334 ml de canalisation – 16 branchements ;
 - En cours – Renouvellement de réseaux - Grand Brassac – Côte de Maunac – 240 000 € - 12 branchements 1 km de PVC 110.

Bilan d'exécution budgétaire à mi-parcours

La fiche s'appuie sur une mobilisation des ressources humaines de la CCPR (pôle technique SPANC), la Chambre d'agriculture, Agrobio Périgord et les communes. Le budget initial alloué pour la M100 est de 20 000 € et 200 000 € pour la M101. Le SMDE24 a été sollicité pour la récolte des données portant sur les RPQS des différents comités territoriaux et le recensement des travaux de réhabilitation du réseau d'eau. En parallèle, le syndicat Eau Cœur Périgord l'a aussi été.

À ce stade, l'enveloppe budgétaire n'est pas quantifiable hormis un prévisionnel (non exhaustif pour les coûts car des données sont manquantes pour certains travaux /ou non-dissociation si dans une même délibération on compte plusieurs communes dont celles hors CCPR. Ainsi, le prévisionnel de travaux porté par le SMDE24 entre 2021 et 2023 inclus est d'environ 3 276 500 €.

**Bilan d'exécution des mesures via les indicateurs de résultat**

L'action est en cours de réalisation.

Numéro	Intitulé	Résultat mi-parcours/commentaire
1	Indices de qualité de l'eau (RPQS annuel pour l'alimentation en eau potable)	Se référer à la rédaction de la fiche action.

Tableau 62 : Récapitulatif des indicateurs de résultat action 35

Objectif 17 : Préserver la santé des habitants

Action 36 : Anticiper les impacts du changement climatique sur la population vieillissante

Présentation des objectifs

L'objectif de cette action est d'assurer une surveillance sanitaire des personnes âgées et/ou en situation d'isolement, afin de limiter l'impact du changement climatique via la mise en place/soutien d'un réseau citoyen permettant de réaliser un accompagnement auprès des personnes les plus sensibles aux phénomènes caniculaires.

Bilan d'exécution technique à mi-parcours

Rappel des mesures :

- M102 : Accompagner individuellement les personnes les plus sensibles lors des canicules grâce à la mobilisation d'un réseau citoyen – mise en place de dispositifs d'urgence (2020-2026).

Résultats :

Les épisodes caniculaires étant des phénomènes climatiques notables, le Centre Intercommunal d'Action Sociale œuvre durant ces périodes via un accompagnement (hors M102) auprès des plus fragiles durant ces périodes pour répondre à leurs besoins. Environ 600 personnes ont été suivies par le CIAS à cette période. En effet, leurs actions se traduisent par de l'affichage dans les résidences autonomie au sujet des mesures d'hydratation (comprenant le numéro canicule) et par les actions quotidiennes de sensibilisation réalisées par les aides à domicile chez les patients âgés lors des visites. En complément, lors des visites, les agents font remplir une fiche de suivi de l'hydratation des patients visités afin de suivre au mieux le parcours de soins.

Bilan d'exécution budgétaire à mi-parcours

La fiche s'appuie sur une mobilisation des ressources humaines du CIAS et le CHICRDD (Centre Intercommunal Ribérac Dronne Double). Le budget initial alloué pour la M102 est de 10 000 €.

À ce stade, l'enveloppe budgétaire n'est pas quantifiable.

Bilan d'exécution des mesures via les indicateurs de résultat

L'action est en cours de réalisation.

Numéro	Intitulé	Résultat mi-parcours/commentaire
1	Nombre de personnes accompagnées par le réseau citoyen	600 (accompagnement CIAS lors des périodes de canicules hors dispositif réseau citoyen)

Tableau 63 : Récapitulatif des indicateurs de résultat action 36

Action 37 : Réduire l'impact négatif des espèces invasives et du caractère allergisant des plantes

Présentation des objectifs

L'objectif principal est de réduire l'impact négatif des plantes, pollens et des espèces invasives sur le territoire via un approfondissement des connaissances de leurs impacts sur la santé, une modification de la gestion des espaces verts au sein de la collectivité et l'organisation de la lutte contre ces espèces.

Bilan d'exécution technique à mi-parcours

Rappel des mesures :

- M103 : Prendre en compte le caractère allergisant des plantes dans la gestion des espaces verts (notamment dans l'optique de végétaliser les espaces urbains pour rafraîchir le territoire pendant les fortes chaleurs) (2021- 2026) ;
- M104 : Améliorer la connaissance de l'impact du changement climatique sur les pollens, maladies vectorielles (moustiques, tiques...), espèces invasives (2021-2026).

Résultats :

La prise en compte par la collectivité de la problématique des espèces allergisantes et plus précisément de l'ambrosie (espèce invasive) dans la gestion des espaces verts (M103 et M104) se traduit à travers la réintroduction de la pratique de l'éco pâturage depuis 2022 au sein de sites naturels appartenant à la CCPR, aux communes et au Conservatoire des Espaces Naturels de Dordogne (CEN). En effet, ces actions s'inscrivent dans le cadre du déroulement des deux candidatures lauréates de l'AAP « Nature et Transitions » 2022 et 2023 et plus précisément pour chacune, dans un projet. Elle permet le nettoyage des sites de manière naturelle sans utilisation d'outils thermiques. Au total, en deux années, plusieurs sites ont pu être pâturés par un éleveur partenaire : le village vacances de Beauclair (Douchapt), le site Sous-Les-Vignes (Ribérac), la zone humide des Rebeyrolles (Villetoureix). Le 11 octobre 2023, une première transhumance a eu lieu entre le site Sous-Les-Vignes et la zone humide des Rebeyrolles où 310 moutons ont foulé les routes. Aussi, le site du Moulin des Terres-Blanches est pâturé à l'année par les troupeaux d'une éleveuse à la Tour-Blanche depuis 2022. Chaque année, la CCPR étend son périmètre de pâture et augmente le nombre d'éleveurs avec qui elle noue des partenariats de confiance.

Concernant la connaissance de l'impact du changement climatique (M104) sur les pollens, maladies vectorielles (tiques, moustiques etc.) et espèces invasives (ambrosie, renouée du Japon etc.), aucune action n'a vu le jour durant la période évaluée.

Bilan d'exécution budgétaire à mi-parcours

La fiche s'appuie sur une mobilisation des ressources humaines de la CCPR (services techniques voirie), FREDON France (expertise végétale pour la santé de l'environnement), l'INRA et la DDETSPP (Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations). Le budget initial alloué pour la M103 n'est pas précisé. Concernant la M104 est de 5 000 €.

À ce stade, l'enveloppe budgétaire n'est pas quantifiable.

Bilan d'exécution des mesures via les indicateurs de résultat

L'action est en cours de réalisation.



Numéro	Intitulé	Résultat mi-parcours/commentaire
1	Nombre de réunion grand public sur les méfaits des espèces invasives sur la santé	0 par le SRB

Tableau 64 : Récapitulatif des indicateurs de résultat action 37

Objectif 18 : Préserver la biodiversité et les milieux naturels

Action 38 : Organiser la protection de la biodiversité

Présentation des objectifs

Les deux principaux objectifs de l'action sont de préserver les milieux écologiques d'intérêt, les ressources naturelles et de sensibiliser sur les bénéfices de la biodiversité commune auprès des habitants et des exploitations agricoles.

Bilan d'exécution technique à mi-parcours

Rappel des mesures :

- M105 : Accroître la part de zones protégées en concertation avec les agriculteurs (2021-2026) ;
- M106 : Sensibiliser les collectivités et les habitants à la nature du territoire (2021-2026) ;
- M107 : Communiquer sur les techniques et bonnes pratiques de gestion des milieux naturels (2021-2026) ;
- M108 : Planter des haies sur les espaces agricoles/ densifier le maillage bocager partenariat avec Prom'haies Nouvelle-Aquitaine (2021-2026).

Résultats :

L'accroissement de la part des zones protégées en concertation avec les agriculteurs n'a pas encore été lancé par la collectivité (M105). Cependant, on dénombre des actions portées par le CEN Dordogne à ce sujet dans le cadre des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) co-financées par le FEADER, l'État et les Agences de l'Eau et gérées par la DRAAF et la région Nouvelle-Aquitaine. L'objectif est de favoriser la mise en œuvre ou le maintien de pratiques agricoles favorables à l'environnement. La campagne MAEC 2023 a validé un périmètre Projet Agro-Environnemental Climatique (PAEC) au sein du périmètre CCPR : Saint-Victor, Montagrier, Creyssac Saint-Just et Paussac-Saint-Vivien (PAEC NA_BD24). Le bilan 2023 sur l'année 2022 a révélé que 8 diagnostics ont été faits. Cela a donné suite à l'engagement de 6 exploitations dans ce projet. Le bilan 2024 sur l'année 2023 démontre la même tendance où 8 diagnostics ont été menés dont 5 ont abouti à une intégration dans le projet qui œuvre durant 5 ans à améliorer la qualité de l'eau, maintenir la biodiversité et protéger les milieux aquatiques.

En parallèle, des initiatives pour l'accroissement des zones protégées ont été réalisées par la CCPR. Le 13 décembre 2022, elle a signé un Bail Emphytéotique Administratif (BEA) avec le CEN Dordogne concernant la zone humide des Rebeyrolles à Villeteureix. En effet, ce dernier d'une durée de 30 ans, a confié au CEN la gestion du site dans le cadre de la sauvegarde du patrimoine naturel et régional de la gestion des milieux dans un but de préservation de leur richesse écologique et paysagère. Le périmètre est composé de 9 parcelles en nature de « près, prairies naturelles » pour une contenance totale de plus de 10 hectares. En 2023, le document « notice de gestion » a été réalisé et acté. Il fixe les objectifs de gestion et les opérations de valorisation écologiques programmées. Plusieurs actions ont été menées à la fin 2022 dans le cadre de la programmation des actions 2023-2032 : des travaux de creusement de la mare pédagogique et du broyage mécanique au printemps, une action d'éco-pâturage en octobre-novembre avec le troupeau d'ovins de l'éleveur Didier Pernet, la recherche d'éleveur pour la fauche, des inventaires menés par le CEN portant sur le comptage des espèces présentes (dont papillons et fritillaires : 21 espèces animales et 14 plantes), des travaux de restauration de prairies (10 ha broyés), cerclage d'Érable negundo, la restauration de deux passages à gué,



l'arasement de 2 bourrelets de berge. Certaines actions précitées ont été réalisées en partenariat avec le SRB Dronne.

Aussi, la CCPR est engagée aux côtés du CEN sur un projet de création d'une Réserve Naturelle Régionale (RNR) qui vise à garantir la préservation sur le long terme d'un site naturel à l'intérêt patrimonial fort. Cela permettrait de gérer le territoire à des fins conservatoires et de manière planifiée, tout en créant un lieu de sensibilisation à la protection de la biodiversité. Le classement en RNR serait valable 10 ans et pourrait être renouvelé. Pour rappel, en octobre 2022, la CCPR a signé un accord préalable pour l'intégration des parcelles dont elle est propriétaire au périmètre du projet de RNR « Tourbières de Venduire et zones humides de la Lizonne ». Au total, 5 communes constitueraient le zonage : Gurat, Nanteuil-Auriac-de-Bourzac, Salles-Lavalette, Vaux-Lavalette et Venduire pour environ 390 ha. À la suite des résultats du premier dépôt du dossier, il a été demandé au CEN de réduire le périmètre envisagé et de présenter le nouveau dossier qui initialement aurait dû être étudié lors du dernier rassemblement de la Région Nouvelle-Aquitaine et du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) en novembre-décembre 2023. Le périmètre envisagé dans le second dépôt a été réduit et est d'une centaine d'hectares environ, dans l'objectif d'éviter une répartition spatiale trop éparse et morcelée. L'étude du dossier est prévue courant 2024 (remise de l'avis d'opportunité du jury) et l'étape suivante concernera la constitution du dossier final pour instruction.

Concernant la gestion à proprement parler du site des Tourbières de Venduire, un plan de gestion animé par le CEN coordonne son entretien. En 2023, il a permis la mise en place de nombreuses actions : veille sur les espèces à enjeu et espèces invasives, le suivi des niveaux d'eau, l'animation foncière, la fauche différenciée de 2 parcelles à Azuré, la valorisation pédagogique, etc. Le SRB entretient également le site et a produit plusieurs actions durant la période évaluée : colmatage des fuites au droit des palplanches, création d'un déversoir de crue secondaire, sécurisation et aménagement de sentiers piétons (dont réalisation d'un caillebotis sur 80 mètres, 1 de 90 mètres, 1 passerelle de 8 mètres de long) et entretien de la ripisylve pour la sécurisation des sentiers.

Un autre périmètre est géré par le CEN : le coteau de Saint-Victor dont les actions en 2023 se sont traduites par : la rédaction d'un nouveau plan de gestion, une veille des espèces à enjeu et l'animation foncière. Aussi, il a contractualisé depuis 2019 avec Natura 2000 au sein de ce même périmètre dans le but de restaurer et entretenir des pelouses calcaires et landes de Genévrier des coteaux de Saint-Victor et de Montagrier via : la restauration des milieux ouverts par débroussaillage, l'achat d'une tonne à eau et l'entretien du débroussaillage et le pâturage par des ovins.

Globalement, le CEN détient 880 ha d'aires foncières, 64 ha en maîtrise foncière (acquisition ou emphytéose) et 81 ha en maîtrise (convention) d'usage au sein du périmètre CCPR.

L'implantation des haies sur les espaces agricoles et la densification du maillage bocager (M108) en partenariat a pu se faire via les trois candidatures à l'AAP Nature et Transitions 2021, 2022 et 2023. En effet, l'association Prom'haies a permis la plantation de 941 mètres de linéaire de haies avec la répartition suivante : 200 mètres à la zone humide de Villeteureix (176 unités), 205 mètres à l'ancien stade d'Allemans (280 unités), 350 mètres au site Sous-Les-Vignes à Ribérac (470 unités), 114 mètres à la zone humide de Lisle et 272 mètres au village vacances de Beauclair (360 unités). Un linéaire de plantation est prévu en 2024 à Tocane de 187 mètres (255 unités). L'impact de ces projets est notable car cela représente presque un kilomètre de haies plantées à cette période. Du côté des initiatives communales, des actions de plantation de haies ont été recensées : 200 mètres à La Chapelle-Grésignac (initiative privée), 400 mètres à Villeteureix (initiative commune), 50 mètres en centre-bourg de la commune de Venduire (initiative communale), et 350 mètres à Ribérac. Quant aux partenaires naturalistes, le CEN n'a pas planté de haies au sein du périmètre CCPR mais a travaillé sur l'axe de la



préservation des haies existantes. Au total, le CEN a œuvré au maintien de 6 000 mètres de haies déjà existantes (forte valeur écologique) entre 2021 et 2023 inclus. Quant au SRB Dronne, il a planté 400 mètres de haie en 2023 à Chapelle-Grésignac, 150 mètres de haie sur une masse d'eau sur une parcelle communale de Verteillac et 50 mètres sur une masse d'eau dégradée sur la Lizonne à Saint-Paul-Lizonne soit un total de 600 mètres.

Aussi, la Fédération de Chasse de la Dordogne a mené des actions de plantations de haies : 100 mètres à Verteillac en 2021, 200 mètres à Vanxains en 2022, 200 mètres en 2021 et 200 mètres en 2023 à Villeteureix, et 200 mètres à Bertric-Burée en 2022 soit un total de 900 mètres.

Dans le cadre de ces mêmes candidatures à l'AAP régional « Nature et Transitions », en complément des haies, des agro-vergers ont été plantés au sein des sites suivants : zone humide des Rebeyrolles de Villeteureix (74 unités d'arbres fruitiers), zone humide de Lisle (9 unités d'arbres fruitiers, 19 unités d'arbres champêtres isolés et 230 m² de bosquet soit 105 plants), site Sous-Les-Vignes à Ribérac (31 unités d'arbres fruitiers, 30 unités d'arbres champêtres isolés et 160 unités de bosquet soit 475 m²), l'ancien stade à Allemans (39 unités d'arbres fruitiers) et la zone de Tocane (29 unités d'arbres fruitiers). Au total, 496 arbres (tous types confondus) ont été plantés à cette période, au sein de ces projets de renaturation. En complément, des zones mellifères ont également été semées sur 4 de ces sites.

Les trois candidatures ont permis la valorisation de 5,42 hectares soit 7 zones naturelles avec pour répartition : 0,93 ha (zone humide de Villeteureix), 1,9 ha (Sous-Les-Vignes, Ribérac), 0,75 ha (zone humide de Lisle), 0,48 ha (village vacances de Beauclair), 0,25 ha (Tocane verger), 0,14 ha (zone humide de Tocane) et 0,97 ha (ancien stade d'Allemans). À l'échelon communal, la municipalité de Ribérac a valorisé 3,69 ha de zones naturelles. Du côté des partenaires, le CEN a valorisé 80 hectares entre 2021 et 2023 inclus.

Aussi, ces appels à projets ont permis l'organisation de sessions de sensibilisation (M106 et M107) avec l'association Prom'haies avec un total d'une session en 2021 (chantier participatif à la zone humide de Villeteureix en compagnie des agents CCPR et communaux) ; 5 sessions en 2023 avec un total de 110 élèves et 4 agents techniques. À l'échelon communal, la municipalité de Villeteureix a organisé une exposition portant sur les rôles de la haie et de l'arbre champêtre en 2023. D'autres initiatives des partenaires naturalistes du territoire Ribéracois ont organisé des sessions de sensibilisation diverses. Le CEN a proposé 20 animations de sensibilisation sur cette période. Quant à la Fédération de Chasse, elle a mené en partenariat avec deux écoles des animations, comprenant un groupe de 60 élèves de l'école de Verteillac et un groupe de 47 élèves avec l'école de Villeteureix, toutes deux en 2021. Elles ont porté sur la sensibilisation du rôle de la haie.

Le fil conducteur des trois candidatures, est l'inscription dans le temps de la réalisation des différents projets ainsi que leur essaimage sur d'autres secteurs du territoire. En effet, grâce à leur reproductibilité, cela a permis un déploiement sur d'autres communes du Ribéracois, renforçant ainsi l'intérêt communautaire de la démarche. L'objectif ici est de créer une cohérence dans le temps et l'espace, à l'échelle intercommunale, à travers différents projets ayant en stratégie commune : la préservation des espaces naturels et leur biodiversité.

Ainsi, l'engagement prégnant de la collectivité sur ces enjeux environnementaux a abouti à l'obtention de trois labels de portée nationale et régionale. En effet, elle a reçu un label dans le cadre des « Trophées de la Réserve du bassin de la Dordogne » lors de l'édition 2022 au siège de l'Unesco à Paris, organisée par l'Établissement Public territorial du bassin de la Dordogne (EPIDOR) sur le thème de l'adaptation au changement climatique. À cela s'ajoute l'obtention en début de l'année 2023, d'une reconnaissance au label régional (Nouvelle-Aquitaine) « Territoire Engagé » pour la Nature (TEN) sur

la période 2023-2025. Cette seconde reconnaissance s'est accompagnée de l'obtention du label Stratégie Régionale pour la biodiversité (SRB) 2023-2032 étant caractérisé comme un cadre commun pour préserver et restaurer la biodiversité. Ainsi, les projets inscrits dans ces démarches œuvrent en faveur de la biodiversité et des multiples services écologiques qu'elle nous apporte (alimentation, santé, loisirs, prévention des risques etc.).

Bilan d'exécution budgétaire à mi-parcours

La fiche s'appuie sur une mobilisation des ressources humaines de la CCPR, le CD24, le SRBD, Prom'haies, la Chambre d'Agriculture et la Région Nouvelle-Aquitaine. Le budget initial alloué pour la M105 n'est pas précisé. Concernant les M106 à M107, le budget initial alloué respectivement pour chaque mesure est de 5 000 €. Enfin, le budget pour la M108 est de 30 000 €.

À ce stade, l'enveloppe budgétaire n'est pas quantifiable en intégralité. Concernant les plantations de haies dans le cadre des AAP « Nature et Transitions », les dépenses sont co-financées à hauteur de 65 %, avant co-financement ont été de l'ordre d'environ 12 759 euros TTC entre 2021 et 2023 inclus pour l'achat des plants (hors matériel piquets) et de 22 110 euros TTC pour les prestations plantations et sensibilisation.

Bilan d'exécution des mesures via les indicateurs de résultat

L'action est en cours de réalisation.

Numéro	Intitulé	Résultat mi-parcours/commentaire
1	M ² de haies implantées	3 541 mètres (Prom'haies + Communes + Fédération de Chasse et SRB Dronne) 6 000 mètres de haie maintenus par le CEN
2	Nombre d'ha de zones naturelles valorisées	89,114 ha (Prom'haies + commune de Villeteureix + Ribérac + CEN)
3	Nombre de session de sensibilisation organisé	6 sessions de chantier participatif (Prom'haies) 1 exposition thématique rôle des haies et arbres champêtres (Villeteureix) 4 sessions commune de Ribérac 20 sessions pour le CEN 2 sessions pour la Fédération de Chasse de la Dordogne

Tableau 65 : Récapitulatif des indicateurs de résultat action 38



Action 39 : Lutter contre les espèces invasives

Présentation des objectifs

L'objectif de cette action est de préserver les habitants du territoire, les agriculteurs et la biodiversité locale contre le risque que présente les espèces invasives via :

- Des interventions de destruction de l'ambrosie ou de nids de frelon via un travail avec les EPCI voisins ;
- Un travail d'accompagnement sur ces risques auprès des agriculteurs ;
- L'installation de nichoirs à chiroptères pour lutter contre la prolifération du moustique tigre.

Bilan d'exécution technique à mi-parcours

Rappel des mesures :

- M109 : Intervention pour la destruction de l'ambrosie sur les terrains intercommunaux, et végétalisation des terrains nus (2021-2026) ;
- M110 : Planifier la destruction des nids de frelon avec les territoires voisins (2021-2026) ;
- M111 : Accompagner les agriculteurs pour lutter contre l'ambrosie avec des méthodes respectueuses de l'environnement comme les couverts végétaux (2021-2026) ;
- M112 : Installer des nichoirs à chauve-souris pour limiter la prolifération du moustique tigre (2021-2026) ;
- M113 : Amorcer un travail pour lutter contre la mouche du brou (2021-2026).

Résultats :

Comme évoquée dans la fiche action n°37 de ce même axe, la CCPR organise depuis 2022 des opérations d'éco-pâturage (M109) au sein de certains de ses sites naturels dans l'objectif d'entretenir naturellement les sites et en réduisant l'ambrosie si elle est présente. À l'échelon départemental, une gestion raisonnée des dépendances vertes routières est réalisée et notamment sur le territoire CCPR, elle a été adaptée du fait de la forte présence d'ambrosie. Il en a découlé de bons résultats.

Dans le cadre des deux premières candidatures à l'AAP « Nature et Transitions » (2021 et 2022), des actions d'installation de nichoirs à chiroptères (M112) ont eu lieu à la zone humide des Rebeyrolles à Villeteureix et à la zone humide de Lisle en 2023. L'objectif a été de mettre à disposition aux chauves-souris, des habitats afin qu'elles puissent réinvestir ces zones en toute quiétude. Des actions communales ont aussi été recensées à ce sujet : 2 à Villeteureix en 2019 (hors délai d'évaluation), 2 à Allemans, 42 à Ribérac et 10 à Siorac-de-Ribérac. Cette dernière commune, a fait réaliser ces nichoirs à oiseaux par une personne passionnée par l'ornithologie. En collaboration avec elle, il a produit 10 nichoirs différents attirés à différentes espèces (forme, trou, etc.) placés en centre-bourg autour d'un sentier comprenant des fiches pédagogiques expliquant la démarche. Du côté des partenaires naturalistes, le CEN n'a pas implanté en action propre des nichoirs mais a été le référent dans la gestion de l'installation des nichoirs dans le cadre des AAP « Nature et Transitions ». Aussi, il travaille principalement sur la préservation des gîtes/habitats naturels de reproduction existants.

Quant aux mesures 110, 111 et 113, elles n'ont pas été enclenchées encore entre 2021 et 2023.

Bilan d'exécution budgétaire à mi-parcours

La fiche s'appuie sur une mobilisation des ressources humaines de la CCPR, le CD24, les sociétés de destruction, les communes, la Chambre d'Agriculture et les particuliers. Le budget initial alloué pour



les autres mesures de l'action 39 n'est pas précisé. Seul un budget initial a été acté pour la M110 de 10 000 €.

À ce stade, l'enveloppe budgétaire n'est pas quantifiable. Concernant l'installation des deux nichoirs à chiroptères aux zones humides de Lisle et Villeteureix dans le cadre de l'AAP régional « Nature et Transitions », les dépenses ont été à hauteur environ de 2 842,20 euros TTC co-financés à hauteur de 65 %.

Bilan d'exécution des mesures via les indicateurs de résultat

L'action est partiellement en cours de réalisation.

Numéro	Intitulé	Résultat mi-parcours/commentaire
1	Nombre d'agriculteurs accompagnés/sensibilisés	Impossibilité de récolter cette donnée car irréalisable à l'étape bilan mi-parcours.
2	Nombre d'intervention de destruction	0 Impossibilité de récolter cette donnée car irréalisable à l'étape bilan mi-parcours.
3	Nombre de nichoir installé	2 AAP Nature et Transitions (Lisle et Villeteureix) 2 à Villeteureix (2019 hors délai) 2 à Allemans 42 à Ribérac 10 à Siorac-de-Ribérac (initiative publique/privée)

Tableau 66 : Récapitulatif des indicateurs de résultat action 39



Action 40 : Protéger les espaces naturels // Construire une stratégie de valorisation et de préservation durable de la forêt

Présentation des objectifs

Préserver les milieux forestiers du territoire en organisant au mieux sa préservation et son exploitation via un travail d'évaluation des conséquences du changement climatique sur la forêt et un travail d'accompagnement auprès des propriétaires forestiers au sujet de la gestion durable de leur patrimoine.

Bilan d'exécution technique à mi-parcours

Rappel des mesures :

- M114 : Évaluer les conséquences du changement climatique sur la forêt et accompagner l'adaptation de la gestion forestière par les parties prenantes (2021-2026) ;
- M115 : Orienter les propriétaires et les acteurs forestiers vers des labélisations de gestion durable (type PEFC) (2021-2026) ;
- M116 : Construire les bases d'une stratégie foncière forestière à mener par la collectivité (s'appuyer sur ce qui se fait dans d'autres collectivités où les forêts sont majoritairement publiques) (2021-2026).

Résultats :

Entre 2021 et 2023, aucune des mesures constituant l'action n'a encore été lancée. Cependant, le département de la Dordogne œuvre via le plan départemental Forêt-Bois sur le territoire CCPR. Deux aides composent la démarche à destination des propriétaires forestiers privés : la première porte sur les aides aux travaux sylvicoles et la seconde, sur les aides aux échanges et acquisitions de parcelles afin de réduire le morcellement forestier. Au total, 11 dossiers sur le secteur CCPR ont été portés.

Enfin, le Département œuvre également pour la préservation et la gestion des arbres en dehors des massifs forestiers. Cela se traduit à travers la charte de l'arbre qui définit et formalise les règles nécessaires pour préserver, gérer, développer et enrichir le patrimoine arboré. Concernant le territoire de la CCPR, 5 communes sont inscrites à ce dispositif :

Commune	Actions intégrées à la charte de l'arbre
Villetoueix	<ul style="list-style-type: none"> - Adhésion à la charte en mai 2023 - Avis pour le patrimoine arboré - Pré-diagnostic concernant l'état sanitaire des arbres - Présentation de la charte - Présentation de la charte lors de l'inauguration de 2 expositions « Arbres & Haies : Rôles et Avantages », et « Comme un arbre » vendredi 10 novembre 2023 à la mairie.
Saint-Paul-Lizonne	<ul style="list-style-type: none"> - Visite conseils le 8 février 2023 - Pré-diagnostic concernant l'état sanitaire des arbres
Ribérac	<ul style="list-style-type: none"> - Visite conjointe VVF-chartre de l'arbre en 2021 - Expertise arbonautes Maison du Département, 1 frêne, août 2023
Tocane-Saint-Apre	<ul style="list-style-type: none"> - Expertise du collège en 2023 : 37 arbres - Projet de requalification de la traverse : plantation de 18 arbres d'alignement
La Jemaye-Ponteyraud	<ul style="list-style-type: none"> - 2021-2023 site de la Jemaye : suivi d'expertise, plantation, abattage, renouvellement, création d'îlots boisés sur les zones très fréquentées avec des essences d'avenir.

Tableau 67 : Liste des communes CCPR inscrites au dispositif de la charte de l'arbre du CD24

**Bilan d'exécution budgétaire à mi-parcours**

La fiche s'appuie sur une mobilisation des ressources humaines de la CCPR, la Chambre d'Agriculture et les organisations professionnelles. Le budget initial alloué pour l'ensemble des mesures de l'action 40 est de 40 000 €.

À ce stade, l'enveloppe budgétaire n'est pas quantifiable.

Bilan d'exécution des mesures via les indicateurs de résultat

L'action n'est pas en cours de réalisation en tant que telle, mais d'autres actions en lien sont déployées.

Numéro	Intitulé	Résultat mi-parcours/commentaire
1	Nombre d'ha de forêt gérée/plantée	<p>11 dossiers programmés dans le cadre du Plan Départemental Forêt Bois secteur CCPR :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aide à l'exploitation de taillis de châtaignier déperissant : 4 ha - Enrichissement résineux : 1,25 ha (reboisement en conservant des bandes de taillis) - Reboisement résineux : 26,2 ha - Reboisement résineux avec diversification en feuillus : 2,5 ha - Reboisement feuillus : 5,15 ha - Coupe d'amélioration en futaie régulière de feuillus : 7,58 ha <p>Pas d'aide attribuée pour dossier d'échange ou achat de parcelles.</p> <p>Financements : 22 345 € pour le CD24 et 26 111 € pour la Région Nouvelle-Aquitaine</p>

Tableau 68 : Récapitulatif des indicateurs de résultat action 40

3. Bilan du rôle de coordinateur : moyens humains et financiers nécessaires

3.1 En interne : CCPR

3.1.1 Les ressources humaines

La mise en œuvre des actions a été réalisée par l'ensemble des ressources humaines de la collectivité en fonction des compétences propres à chacun.e. Aussi, des instances de décision et de pilotage ont été établies depuis le lancement du PCAET en 2021. Pour rappel (cf. Axe1 : Piloter et diffuser le PCAET), son déploiement s'articule autour de la Commission développement durable (21 élus et 13 agents) qui s'est réunie neuf fois et de six sous-commissions thématiques où les élus et agents sont impliqués pour travailler sur les sujets liés à ses axes :

- L'axe 1 Piloter et diffuser le Plan Climat est développé dans le cadre de la sous-commission « Communication, sensibilisation et valorisation ». Trois élus dont un élu référent, 1 agent référent et 1 agent binôme composent la sous-commission.
- L'axe 3 Le Périgord Ribérais, nommé une collectivité responsable, est développé dans le cadre de la sous-commission « L'exemplarité de la collectivité ». Elle est composée de quatre élus, dont un référent, un agent référent et un agent binôme.
- L'axe 4 : Accélérer la transition énergétique du territoire est développé dans le cadre de la sous-commission « Énergies renouvelables ». Elle est composée de six élus dont un référent, un agent référent et un agent binôme.
- L'axe 5 : Se déplacer autrement est développé dans le cadre de la sous-commission « Mobilité ». La sous-commission est composée de deux élus référents, un agent référent et deux agents binômes.
- L'axe 6 : Vers un territoire résilient est développé dans le cadre de deux sous-commissions : « Alimentation » et « Environnement et biodiversité ». Trois élus, dont un élu référent, un agent référent et un agent binôme composent la sous-commission « Alimentation ». Concernant la sous-commission « Environnement et biodiversité », elle est composée de quatre élus dont un élu référent, un agent référent et un agent binôme.

De cette façon, sept rencontres ont été produites autour de ces instances de réflexion et de décision. Les ressources humaines mobilisées sont les élus et les agents. Au total, presque une trentaine de personnes ont participé à ces événements pilotes pour sa mise en œuvre.

Concernant son application, l'intégralité des pôles est impliquée à différents degrés (service à la population, administratif, technique, aménagement et urbanisme, social et développement territorial). Le service développement territorial est le coordinateur et rythme le bon déroulement du plan d'actions, en collaboration avec le service urbanisme et aménagement durable. L'équipe du service développement territorial ne détient pas un agent attitré pour sa mise en œuvre comme cela peut l'être dans d'autres collectivités. Les agents intègrent les missions qui y sont liées parmi leurs autres missions. Cette structuration représente une force pour l'équipe, car la mise en œuvre mobilise plusieurs agents détenant des compétences spécifiques.

Enfin, il a été constaté une méconnaissance chez certains agents lors de la phase de récolte en interne du contenu du plan d'actions, ce qui fait émerger une limite dans sa communication en interne dont l'équipe projet doit réfléchir afin de pallier cette problématique pour les trois prochaines années à venir.

3.1.2 Les moyens financiers

À ce stade, l'évaluation du bilan mi-parcours n'a pas permis d'établir un budget précis. Ce volet sera approfondi lors du bilan final des six années. La CCPR ne détient pas à proprement parler un seul et unique budget pour l'application du PCAET. Chaque service planifie son budget en fonction des orientations stratégiques validées par les élus lors des instances décisionnaires. Aussi, certaines mesures sont réalisées en propre par certains partenaires et cela complexifie la récolte des données financières. Les ressources humaines en interne étant limitées pour cette évaluation, la priorité a été donnée aux indicateurs et aux avancements des actions afin de statuer sur les orientations stratégiques à valider pour les trois prochaines années. Néanmoins, des données financières ont pu être récoltées pour certaines fiches actions lorsque la donnée était quantifiée et accessible.

3.2 Ouverture vers l'extérieur

3.2.1 Les partenaires

Une enquête auprès des partenaires œuvrant à la réalisation du plan d'actions du PCAET, via à des actions en partenariat avec la CCPR ou en propre a été menée durant trois mois. Elle a été soumise à 22 personnes. Peu de retours ont été recensés : 5. Les résultats ont été les suivants :

- **Un manque d'intégration des partenaires clés lors de la conception/réflexion/validation même du PCAET :**
 - Qui a abouti à une incohérence de certains indicateurs validés qui ne traduisent pas à la fois la réalité du terrain et l'entièreté des actions qui peuvent être faites. Ici, deux cas concrets pour illustrer :
 - Exemple 1 : l'indicateur de plantation de haies en mètre linéaire (Axe 6, objectif 18, action 38, indicateur 1) ne retranscrit pas le terrain intégralement. Les partenaires naturalistes ont évoqué qu'ils œuvrent également au maintien des haies existantes, étant des linéaires tout aussi prégnants dans la préservation de la biodiversité par leur plus fort impact écologique comparée à une haie toute juste plantée.
 - Exemple 2 : l'indicateur d'installation de nichoirs à chiroptères (Axe 6, objectif 18, action 39, indicateur 3) ne comptabilise que les nouveaux habitats implantés, mais pas ceux qui le sont déjà et dont les partenaires naturalistes les maintiennent.
- **Un manque d'intégration des partenaires clés dans le suivi du PCAET : aucune réunion annuelle ou autre de suivi global de sa mise en œuvre :**
 - Résultat unanime chez tous les partenaires interrogés.
 - Les réunions ciblées de suivi par projets ne suffisent pas pour leur permettre d'avoir une vue d'ensemble sur le déroulé du PCAET.

Quant à la récolte des indicateurs, elle a été possible grâce à l'ensemble des partenaires suivants :

Structure	Service(s) ou compétences
Agrobio Périgord	- Restauration collective, circuits-courts, alimentation
Boite à Bosse	- Tiers-lieu, espace de <i>coworking</i>
CEN (antenne Dordogne)	- Conservation des espaces naturels (entretien, gestion) et actions de sensibilisation
Chambre d'agriculture de la Dordogne	- Eau et énergie

Conseil Départemental de la Dordogne	<ul style="list-style-type: none"> - Changement climatique et transition énergétique - Forêt-Bois - Développement durable - Assainissement - Espaces verts – gestion raisonnée - Agriculture et agroalimentaire - Milieux naturels et biodiversité - Habitat
EPIDOR	<ul style="list-style-type: none"> - Préservation des milieux naturels
Fédération de chasse de la Dordogne	<ul style="list-style-type: none"> - Actions de sensibilisation auprès des publics scolaires et chantiers participatifs de plantation de haies
Grand Périgueux	<ul style="list-style-type: none"> - Traitement de l'eau potable
Pays Périgord Vert (PPV)	<ul style="list-style-type: none"> - Les dispositifs lancés en lien avec les thématiques du PCAET
Prom'haies Nouvelle-Aquitaine	<ul style="list-style-type: none"> - Renaturation de sites naturels et actions de sensibilisation
SOGEDO	<ul style="list-style-type: none"> - Réseau d'eau potable
SMD3	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion des déchets et compostage
SMDE24	<ul style="list-style-type: none"> - Données RPQS et travaux de réhabilitation de canalisations etc.
SRB Dronne	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion et entretien de zones naturelles en lien avec les milieux aquatiques

Tableau 69 : Récapitulatif partenaires

Malgré la mobilisation collective, certains indicateurs n'ont pas trouvé réponse, car les données sont soit irréalisables en l'état ou il faudrait des ressources humaines et financières supplémentaires pour les quantifier (Exemple d'un indicateur irréalisable en l'état actuel : pourcentage de résident pratiquant le covoiturage, axe 4, objectif 12, action 22).

3.2.2 Les citoyens

La participation citoyenne est opérée grâce à son intégration dans le plan d'actions du PCAET. En effet, les actions de sensibilisation permettent de créer du lien avec la population locale et les touristes. Les publics visés (grand public, scolaires, périscolaires, touristes, etc.) peuvent varier en fonction du contenu proposée et des objectifs visés.

Enfin, plusieurs formats constituent le panel d'actions en sensibilisation par la CCPR : les chantiers participatifs de plantation, les inaugurations de sites renaturés, des animations thématiques au sein des sites naturels dont la CCPR a la gestion. Aussi, des animations en propre de partenaires naturalistes complètent ce champ d'actions. Dans l'ensemble, les animations de sensibilisation aux thématiques de préservation de la biodiversité et de l'environnement attirent le public même en dehors de la saison estivale.

4. Projection sur la continuité du PCAET

4.1 Des freins et leviers à l'action locale

4.1.1 Les points forts et faibles de la mise en place de l'outil de planification

L'analyse a permis de faire émerger les éléments suivants. Tout d'abord, les points forts à propos de la mise en œuvre du PCAET se sont traduits par une mobilisation de l'ensemble des services de la collectivité à ce sujet via les instances de pilotage (sous-commissions par axe impliquant les agents et les élus) et via le déploiement concret des actions sur le terrain par les services en fonction de leurs compétences. Aussi, le bilan mi-parcours a permis à la chargée de missions de constituer un carnet d'adresses très utile à la fois la prise de contact avec les partenaires dans le cadre de la récolte, mais également lors de l'étape d'une nouvelle mobilisation pour les trois prochaines années.

Ensuite, des points faibles ont émergé durant ces trois premières années de mise en place. Le premier se réfère à un manque de connaissances de la part des agents à propos du contenu du plan d'actions. Quant au second, il s'agit de l'absence d'intégration des partenaires clés du PCAET lors de sa conception/validation. Enfin, une insuffisance d'organisation de réunions globales de suivi en compagnie des partenaires clés a aussi été mentionnée comme un point faible.

4.1.2 Identification des acteurs et ressources à mobiliser

Tout d'abord, l'identification des partenaires externes à mobiliser aura pour objectif de mieux répondre aux attentes d'intégration de ces derniers dans le processus de suivi du PCAET.

Ensuite, une nouvelle mobilisation aura lieu en complément en interne où l'objectif sera de mieux communiquer sur le processus de suivi auprès de l'ensemble des collègues de la collectivité. Concernant le suivi financier, il pourrait être préconisé de définir une personne ressource dans le service financier pour renforcer l'équipe PCAET et mieux flécher les dépenses/mobilisation du budget en lien avec la mise en œuvre du plan d'actions.

4.1.3 Les solutions actées pour les trois prochaines années

4.1.3.1 Les solutions partenaires en cours et à venir intra PCAET

Les instances politiques (Conseil communautaire et Bureau communautaire) ont acté la stratégie de priorisation des actions restantes à mettre en œuvre pour les trois prochaines années. Cette dernière, a été définie par les élus de la commission développement durable, au regard de la grille de lecture suivante :

- Prioriser les actions qui permettent d'atteindre les objectifs de baisse de 20 % environ en matière d'émissions de GES et de consommation d'énergie PCAET ;
- Prioriser les actions où la CCPR à la mainmise et qui ne dépendent pas de plusieurs structures extérieures ;
- Prioriser les actions qui peuvent être financées (autofinancement et cofinancements).

Au regard de cet angle d'analyse, sur un total de 46 mesures restantes, 21 mesures ont été priorisées pour une mise en œuvre pour les trois prochaines années dont la répartition est explicitée par axe ci-après.



Axe 1 : Piloter et diffuser le PCAET

Une mesure restante est à réaliser à savoir la mesure n°7 (objectif 2, action 3) : Définir un programme pluriannuel en ciblant chaque année une thématique prioritaire (2020-2026). Elle a été retenue comme étant prioritaire. Il s'agira de l'appliquer sur les mesures prioritaires pour les trois prochaines années.

Axe 2 : Aménager durablement le territoire

Une mesure restante est à mettre en œuvre à savoir la mesure n°20 (objectif 4, action 9) : organiser des sessions d'information et de sensibilisation des acteurs économiques aux enjeux du DD (et de la maîtrise de l'énergie et de développement des EnR particulièrement) (2020-2026). Actée comme prioritaire, cette mesure sera mise en œuvre notamment à travers d'événements intercommunaux tels que le Salon de l'Habitat et de la Rénovation 2025 par exemple.

Axe 3 : Le Pays Ribérais, une collectivité responsable

Une mesure classée comme prioritaire à déployer : la mesure n°37 (objectif 8, action 14) : Diffuser des notes internes (utiliser les fiches de paie comme relais) sur les thématiques climat-air-énergie (2020-2026). Il sera question de conserver la philosophie, mais concernant la mise en œuvre, il s'agira de réfléchir à d'autres supports de communication pour la diffusion auprès des collègues et des élus dont une attention particulière devra leur être portée.

Axe 4 : Accélérer la transition énergétique du territoire

Concernant cet axe, sur 9 mesures restantes, 6 ont été prioritaires et plus précisément :

- La mesure n°42 (objectif 9, action 17) : Recenser les rendements des installations déjà en place sur le territoire afin de pouvoir argumenter en faveur du développement de cette filière (au vu de la réticence aux éoliennes, solaires...) (2021-2026) et la mesure n°43 (objectif 9, action 17) : Réaliser une étude cartographique du potentiel géothermique de la CCPR (type étude AXENNE) (2021-2026). Ces deux mesures allant de pair, ont été actées prioritaires. La production d'une étude cartographique du potentiel de géothermie n'est pas retenue en tant que telle, mais les études de faisabilité oui. Aussi, les actions de sensibilisation sont maintenues à destination des parties prenantes.
- La mesure n°44 (objectif 9, action 18) : Moyens pour relais d'animation (à confirmer) (3 filières : Hydroélectricité, éolien, géothermie) (2018-2026). Il s'agira de la mettre en œuvre lors d'événements intercommunaux comme par exemple, le Salon de l'Habitat et de la Rénovation 2025.
- La mesure n°45 (objectif 9, action 18) : Investissements liés à la mise en service / restauration de centrales (2020-2026). Elle consistera à porter un seul projet et plus particulièrement le changement de turbine du moulin de la Maison de la Dronne à Montagrier.
- La mesure n°46 (objectif 9, action 18) : Évaluation des potentiels / investissements liés à la mise en service de chaufferies / (mini) réseaux alimentés en bois-énergie (2018-2026). Elle représente la mesure la plus prioritaire de l'axe 4.
- La mesure n°52 (objectif 9, action 19) : Études de potentiels et mise(s) en service de centrale(s) (2019-2026). Elle se focalisera uniquement sur des études portant sur l'énergie solaire.

Enfin, les mesures restantes non prioritaires de l'axe 4, mais qui sont maintenues dans le plan d'actions sont :



- La mesure n°47 (objectif 9, action 18) : Former les propriétaires forestiers aux bonnes pratiques (durables) d'entretien et aux bénéfiques qu'elles engendrent (2021-2026).
- La mesure n°48 (objectif 9, action 18) : Mettre en place une animation favorisant la coupe d'arbre dépérissant et la replantation (2021-2026)
- La mesure n°49 (objectif 9, action 18) : Sensibiliser les propriétaires sur l'entretien de la forêt (2021-2026).

Axe 5 : Se déplacer autrement

Pour cet axe, six mesures restent à mettre en œuvre. Parmi ces six mesures, quatre ont été priorisées. La première, la mesure n°61 (objectif 12, action 22) : Relais d'animation de la politique départementale et régionale (2018-2026). Cette mesure consistera à se focaliser sur les transports scolaires (bus). La deuxième, la mesure n°66 (objectif 12, action 22) : Promouvoir la prise en compte des déplacements doux dans les travaux de voirie (2021-2026), va de pair avec la mesure n°67 : Investissements pour les liens physiques pour piétons et cycles entre les nouvelles zones urbanisées et les entités urbaines existantes, des projets de voies-vertes (véloroute-voie-vertes) Schéma directeur d'aménagement cyclable (2021-2030). Ces deux mesures cibleront le déploiement du plan de jalonnement du Schéma Directeur Cyclable (SDC). À propos du transport à la demande, la quatrième mesure priorisée est la n°68 (objectif 13, action 24) : Proposer un service de transport à la demande (2021-2026). Ici, il s'agira de cibler un type de public pour son déploiement.

Pour finir, deux mesures de l'axe 5 n'ont pas été retenues au regard du déploiement des actions restantes, dont premièrement, la mesure n°71 (objectif 12, action 25) : Moyens liés à la mobilisation des porteurs potentiels de plans de mobilité (2021-2026) et secondement, la mesure n°72 (objectif 12, action 26) : Organisation de réunions d'information sur les nouveaux modes de travail (2018-2026).

Axe 6 : Vers un territoire résilient

L'axe 6 détient le plus de mesures de manière globale en comparaison aux cinq autres axes. Le concernant, il reste 28 mesures à mettre en place. Pour ce faire, la priorisation a acté la répartition suivante (8 mesures) ciblant les thématiques suivantes : l'alimentation, la gestion de la ressource en eau et la lutte contre les espèces invasives.

Tout d'abord, au sujet de l'alimentation, la mesure n°82 (objectif 15, action 28) : Réaliser un Projet Alimentaire Territorial (PAT) (2021-2026) a été classée comme étant la première à mettre en œuvre parmi l'axe 6. L'application de cette mesure est liée à la mesure n°87 : Assurer un débouché pour les jeunes agriculteurs via la commande publique (via le PAT) (2020-2026).

Ensuite, deux mesures portant des actions de gestion et de sensibilisation à la ressource en eau ont été actées comme prioritaires dont la première, est la mesure n°91 (objectif 16, action 32) : Sensibiliser les habitants à l'importance de la ressource en eau (2021-2026). Elle consistera à cibler le SMD24 pour les thématiques suivantes : ressource en eau, traitement des eaux etc. La deuxième, la mesure n°95 (objectif 16, action 33) : Intégrer les conclusions des études dans les différents documents d'urbanisme (et Syndicat SRB Dronne) (2021-2026), sera appliquée sous la condition suivante de conserver sa philosophie, mais de ne pas l'appliquer au sens explicite. Il s'agira de porter un regard plus attentif dans l'analyse de la faisabilité des projets.

Enfin, le dernier bloc de priorisation relève de la lutte contre les espèces invasives dont quatre mesures ont été actées comme prioritaires autour d'un objectif commun la sensibilisation auprès du grand public : la mesure n°104 (objectif 17, action 37) : Améliorer la connaissance de l'impact du changement climatique sur les pollens, maladies vectorielles (moustiques, tiques...), espèces invasives (2021-2026) ;



la mesure n°111 (objectif 18, action 39) : Accompagner les agriculteurs pour lutter contre l'ambrosie avec des méthodes respectueuses de l'environnement comme les couverts végétaux (2021-2026) ; la mesure n°113 (objectif 18, action 39) : Amorcer un travail pour lutter contre la mouche du brou (2021-2026). La dernière mesure n°110 (objectif 18, action 39) : Planifier la destruction des nids de frelon avec les territoires voisins (2021-2026) détiendra un volet de sensibilisation auprès du grand public et notamment lors d'évènements comme le Salon de l'Habitat et de la Rénovation 2025. Aussi, un plan de coordination intercommunal va être mis en place pour la destruction du nuisible.

Pour rappel, 20 autres actions n'ont pas été priorisées, mais conservées dans le plan d'actions :

- Mesure n°74 (objectif 15, action 27) : Proposer des formations à la permaculture et au jardinage écologique (2020-2026) ;
- Mesure n°75 (objectif 15, action 27) : Sensibilisation des agriculteurs aux bonnes pratiques et accompagnement (2020-2026) ;
- Mesure n°76 (objectif 15, action 27) : Sensibiliser les agriculteurs à un usage raisonné des produits phytosanitaires (2021-2026) ;
- Mesure n°77 (objectif 15, action 27) : Sensibiliser les agriculteurs au maintien et à la préservation des prairies enherbées et à la gestion des cours d'eau (2021-2026) ;
- Mesure n°79 (objectif 15, action 27) : Amorcer la transition des pratiques en collaboration avec la SCAR (2020-2026) ;
- Mesure n°80 (objectif 15, action 27) : Développer les partenariats agricoles avec la filière Bleue/Blanc/Cœur (2021-2026) ;
- Mesure n°86 (objectif 15, action 30) : Libérer des terres agricoles pour les jeunes agriculteurs (2020-2026) ;
- Mesure n°88 (objectif 15, action 31) : Création de la cellule d'observation territoriale / ateliers spécifiques (intervention d'experts et formateurs, organisation des journées techniques, expérimentations) (2020-2026) ;
- Mesure n°89 (objectif 15, action 31) : Accompagnement /conseil auprès des agriculteurs et leurs regroupements (2018-2023) ;
- Mesure n°90 (objectif 16, action 32) : Développer les dispositifs de récolte d'eau de pluie chez les particuliers (2021-2026) ;
- Mesure n°93 (objectif 16, action 33) : Réaliser une étude sur les obstacles à l'écoulement (2018-2026) ;
- Mesure n°94 (objectif 16, action 33) : Réaliser une étude sur les points de conflits potentiels et existant avec l'urbanisation (2021-2026). Elle n'est pas prioritaire, mais la collectivité étudiera cette question auprès du service urbanisme et aménagement durable.
- Mesure n°96 (objectif 16, action 34) : Amorcer une transition des pratiques agricoles vers des cultures moins hydrophages. La collectivité n'est pas gestionnaire du sujet, ce sont les documents règlementaires suivants qui régissent ce sujet : SDAGE, PTGE etc.
- Mesure n°97 (objectif 16, action 34) : Sensibiliser les acteurs du territoire sur l'importance de la diminution des consommations individuelles. La collectivité n'est pas gestionnaire du sujet, ce sont les documents règlementaires suivants qui régissent ce sujet : SDAGE, PTGE etc.
- Mesure n°98 (objectif 16, action 34) : Prévoir un schéma de répartition de la ressource par secteur. La collectivité n'est pas gestionnaire du sujet, ce sont les documents règlementaires suivants qui régissent ce sujet : SDAGE, PTGE etc.
- Mesure n°99 (objectif 16, action 34) : Réduire les puisements des agriculteurs dans les nappes phréatiques. La collectivité n'est pas gestionnaire du sujet, ce sont les documents règlementaires suivants qui régissent ce sujet : SDAGE, PTGE etc.



- Mesure n°100 (objectif 16, action 35) : Amorcer la transition vers le zéro pesticide (Intégré dans le PAT) (2021-2026) ;
- Mesure n°114 (objectif 18, action 40) : Évaluer les conséquences du changement climatique sur la forêt et accompagner l'adaptation de la gestion forestière par les parties prenantes (2021-2026). La collectivité s'alignera sur les prérogatives instituées dans le SCOT de la thématique « forêts ».
- Mesure n°115 (objectif 18, action 40) : Orienter les propriétaires et les acteurs forestiers vers des labélisations de gestion durable (type PEFC) (2021-2026). La collectivité se positionne comme le relai/animateur.
- Mesure n°116 (objectif 18, action 40) : Construire les bases d'une stratégie foncière forestière à mener par la collectivité (s'appuyer sur ce qui se fait dans d'autres collectivités où les forêts sont majoritairement publiques) (2021-2026). La collectivité se positionne comme le relai/animateur.

4.2 Anticipation de la prise en compte des évolutions réglementaires

En anticipation de la révision du PCAET, le bilan est aussi l'occasion d'anticiper la prise en compte des avancées réglementaires de la transition écologique et énergétique avec le PCAET doit être compatible ou a minima les intégrer dans ses orientations stratégiques.

Zoom : les zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAE nR)

Ce dispositif vise à permettre aux communes de s'approprier le déploiement des énergies renouvelables en leur permettant de définir des zones préférentielles de leurs territoires pour accueillir des énergies renouvelables sur lesquelles les démarches de développement seront facilitées.

Les communes ont déjà rendu une première version de zones identifiées. Sur la CCPR, les énergies renouvelables électriques présentent un fort potentiel pour atteindre les objectifs du PCAET.

Les ZAE nR sur la CCPR - en date d'avril 2024			
Filière	Estimation*	Emprise au sol	Part du territoire
Solaire photovoltaïque	81.92 GWh	410.61 ha	0.6005 %
Hydroélectricité	13.29 GWh	0.5 ha	0.0007 %
Éolien	5.33 GWh	1.61 ha	0.0024 %
Biomasse	- GWh	2.88 ha	0.0042 %
Géothermie	- GWh	132.59 ha	0.1939 %
Solaire thermique	- GWh	9.78 ha	0.0143 %

*potentiels exprimés sur les photovoltaïque et l'éolien comme le produit de la surface proposée par un taux de conversion, pour l'hydraulique comme le produit du débit du cours d'eau (si connu) par un taux de conversion

Figure 51 : Synthèse par filière des zonages délibérés sur le territoire



Conclusion

Tout d'abord, la CCPR tient à remercier l'ensemble des partenaires (élus, agents, partenaires publics et privés) qui ont permis à la fois la mise en œuvre d'actions concrètes en collaboration avec la collectivité ou en propre pour le bon déroulé du plan d'actions du PCAET. Aussi, elle tient à les remercier également pour l'étape de récolte de données de ce présent bilan et mentionne tout particulièrement le SDE24 pour son appui méthodologique afin de mener à terme cette mission.

Ce bilan a permis de faire le point sur les avancées à mi-parcours, d'en faire émerger des résultats et des premières conclusions permettant aux élus de la collectivité de faire des choix dans les actions prioritaires à mettre en œuvre pour les trois prochaines années.

Il met en évidence une progression satisfaisante durant cette période donnée. Ainsi, la collectivité œuvrera à réaliser un maximum d'actions prioritaires en se focalisant sur des mesures précises comme précitées antérieurement.